

---

## Séances du Conseil d'agglomération de Fribourg Sitzungen des Agglomerationsrats Freiburg

Dates / Daten: Mercredi 12 et Jeudi 13 octobre 2016 / Mittwoch 12. und Donnerstag, 13. Oktober 2016  
Lieu / Ort: Auditoire Edouard Gremaud, HEIA, Fribourg/Freiburg

### Présidence / Präsidentschaft:

M. Dominique **Rhême**, Président, Corminboeuf  
M. Michel **Moret**, Vice-Président, Avry  
M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général

### Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction

12 octobre 2016 / 12. Oktober 2016

### Présence / Anwesenheit

#### Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

##### **Commune d'Avry / Gemeinde Avry**

Mme Géraldine **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

##### **Commune de Belfaux-Autafond / Gemeinde Belfaux-Autafond**

MM. Gabriel **Litzistorf** et Marc **Lüthi**

##### **Commune de Corminboeuf / Gemeinde Corminboeuf**

MM. Dominique **Rhême** et Dario **Viel**

##### **Commune de Guin / Gemeinde Düringen**

Mme Anita **Johner-Tschannen** ainsi que MM. Laurent **Bächler**, Adrian **Brügger**, Urs **Hauswirth**, Ernst-Peter **Walther** et Moritz **Werro**

##### **Commune de Fribourg / Stadt Freiburg**

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Fabienne **Menétrey**, Christa **Mutter**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiérmard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Bernhard **Altermatt**, Oliver **Collaud**, Gérald **Collaud**, Laurent **Dietrich**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pius **Odermatt**, Mathieu **Perrin**, Pierre-Alain **Perritaz**, Georges **Rhally**, Philippe **Vorlet** et Lionel **Walter**

##### **Commune de Givisiez / Gemeinde Givisiez**

MM. Vladimir **Colella**, Daniel **Känel** et Hervé **Schuwey**

##### **Commune de Granges-Paccot / Gemeinde Granges-Paccot**

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras** et Alexis **Overney**

##### **Commune de Marly / Gemeinde Marly**

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bernard **Clerc**, Jean-Luc **Humbert**, Jean-Pierre **Oertig** et Eric **Romanens**

##### **Commune de Matran / Gemeinde Matran**

MM. Sébastien **Dorthe**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Rérat**

##### **Commune de Villars-sur-Glâne / Gemeinde Villars-sur-Glâne**

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Pierre-Emmanuel **Carrel**, Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Nicolas **Schmidt** et Loris **Schnarrenberger**

#### Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes:

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf), Rose-Marie **Probst** (Belfaux-Autafond) et Suzanne **Schwegler** (Givisiez) ainsi que MM. Jean-Pierre **Helbling** (Marly), Bruno **Marmier** (Villars-sur-Glâne), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg), Kuno **Philipona** (Düringen), René **Schneuwly** (Granges-Paccot), Thierry **Steiert** (Fribourg) et Michaël **Studer** (Matran)

**Excusé-e-s / Entschuldigt:**

**Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:** Mme Chantal **Angéloz** (Corminboeuf) ainsi que MM. François **Gendre** (Belfaux), Dimitri **Küttel** (Villars-sur-Glâne), Yves **Litandi** (Granges-Paccot) et Christophe **Maillard** (Marly)

13 octobre 2016 / 13. Oktober 2016

**Présence / Anwesenheit**

**Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:**

***Commune d'Avry / Gemeinde Avry***

Mme Géraldine **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

***Commune de Belfaux-Autafond / Gemeinde Belfaux-Autafond***

MM. Gabriel **Litzistorf** et Marc **Lüthi**

***Commune de Corminboeuf / Gemeinde Corminboeuf***

MM. Dominique **Rhême** et Dario **Viel**

***Commune de Guin / Gemeinde Düdingen***

Mme Anita **Johner-Tschannen** ainsi que MM. Laurent **Bächler**, Adrian **Brügger**, Urs **Hauswirth**, Ernst-Peter **Walther** et Moritz **Werro**

***Commune de Fribourg / Stadt Freiburg***

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Fabienne **Menétrey**, Christa **Mutter**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Oliver **Collaud**, Gérald **Collaud**, Laurent **Dietrich**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pius **Odermatt**, Mathieu **Perrin**, Pierre-Alain **Perritaz**, Georges **Rhally**, Philippe **Vorlet** et Lionel **Walter**

***Commune de Givisiez / Gemeinde Givisiez***

MM. Vladimir **Colella**, Daniel **Känel** et Hervé **Schuwey**

***Commune de Granges-Paccot / Gemeinde Granges-Paccot***

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras** et Alexis **Overney**

***Commune de Marly/ Gemeinde Marly***

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bernard **Clerc**, Jean-Luc **Humbert**, Jean-Pierre **Oertig** et Eric **Romanens**

***Commune de Matran / Gemeinde Matran***

MM. Sébastien **Dorthe**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Rérat**

***Commune de Villars-sur-Glâne / Gemeinde Villars-sur-Glâne***

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Pierre-Emmanuel **Carrel**, Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Nicolas **Schmidt** et Loris **Schnarrenberger**

**Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes:**

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf), Rose-Marie **Probst** (Belfaux-Autafond) et Suzanne **Schwegler** (Givisiez) ainsi que MM. Jean-Pierre **Helbling** (Marly), Bruno **Marmier** (Villars-sur-Glâne), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg), Kuno **Philipona** (Düdingen), René **Schneuwly** (Granges-Paccot), Thierry **Steiert** (Fribourg) et Michaël **Studer** (Matran)

**Excusé-e-s / Entschuldigt:**

**Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:** Mme Chantal **Angéloz** (Corminboeuf) ainsi que MM. Bernhard **Altermatt** (Fribourg), François **Gendre** (Belfaux), Dimitri **Küttel** (Villars-sur-Glâne), Yves **Litandi** (Granges-Paccot) et Christophe **Maillard** (Marly)

## Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2016 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 30. Juni 2016
3. Communications / Mitteilungen
  - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
  - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Election de la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg / Wahl der Kulturkommission der Agglomeration Freiburg
  - 4.1 Présentation du message n°1 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.1 des Vorstandes.  
Rapporteure / Berichterstatterin: Mme/Frau Suzanne Schwegler
  - 4.2 Election / Wahl
5. Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération de Fribourg et Fribourg Tourisme et Région / Ratifizierung des Leistungsvertrages zwischen der Agglomeration Freiburg und Freiburg Tourismus und Region
  - 5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
  - 5.2 Présentation du message n°4 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.4 des Vorstandes.  
Rapporteure / Berichterstatterin: Mme/Frau Rose-Marie Probst
  - 5.3 Examen du message / Prüfung der Botschaft
  - 5.4 Examen et ratification du contrat / Prüfung und Annahme des Vertrags
6. Subventionnement de la troisième étape du P+R de Corbaroche / Subventionierung der dritten Etappe des P+R Corbaroche
  - 6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
  - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
  - 6.3 Présentation du message n°7 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.7 des Vorstandes.  
Rapporteure / Berichterstatterin: Mme/Frau Eliane Dévaud Sciboz
  - 6.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft
  - 6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
7. Adoption du budget 2017 de l'Agglomération / Annahme des Voranschlages 2017 der Agglomeration
  - 7.1 Présentation du message n°2 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.2 des Vorstandes.  
Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Thierry Steiert
  - 7.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
  - 7.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
  - 7.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
  - 7.5 Examen de détail / Detailprüfung
  - 7.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
8. Information sur le plan financier / Information über den Finanzplan
  - 8.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes.  
Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Thierry Steiert
  - 8.2 Remarques de la Commission financière / Bemerkungen der Finanzkommission
9. Réponse à la question relative à l'état d'avancement de la réalisation des mesures du Plan d'agglomération et au financement de ces dernières / Antwort des Vorstandes auf die Anfrage zum Stand der Arbeiten an den Massnahmen des Agglomerationsplans und zur Finanzierung derselben (Quest\_Leg2016-2021\_2016\_001)
  - 10.1 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
  - 10.2 Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors

10. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse
  - 10.1 Transmission du postulat demandant une étude de faisabilité pour une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure / Überweisung des Postulats betreffend eine Machbarkeitsstudie für einen autonomen Pendelbus zwischen Bürglen und der Oberen Matte (Post\_Leg2011-2016\_2016\_033)
    - a Position des auteurs / Standpunkt der Autoren
    - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
    - c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
    - d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
  - 10.2 Transmission du postulat concernant le développement des parcours pédestres balisés en Ville de Fribourg / Überweisung des Postulats betreffend die Gestaltung markierter Fussrundgänge in der Stadt Freiburg (Post\_Leg2011-2016\_2016\_034)
    - a Position des auteures et des cosignataires / Standpunkt der Autorinnen und der Mitverfasser
    - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
    - c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
    - d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
  - 10.3 Transmission du postulat concernant la planification et la mise en œuvre d'une stratégie efficace visant à respecter et améliorer de manière durable les conditions-cadres économiques à l'intérieur de l'agglomération / Überweisung des Postulats betreffend Planung und Umsetzung einer effizienten Strategie für eine dauerhafte Einhaltung und Verbesserung der wirtschaftlichen Rahmenbedingungen innerhalb der Agglomeration (Post\_Leg2011-2016\_2016\_035)
    - a Position de l'auteure et du cosignataire / Standpunkt der Autorin und der Mitverfasser
    - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
    - c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
    - d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
11. Adoption de la Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg / Annahme der Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des Richtplans der Agglomeration Freiburg
  - 11.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
  - 11.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
  - 11.3 Présentation du message n°6 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.6 des Vorstandes. Rapporteurs / Berichterstatter: Mme/Frau Andrea Burgener Woeffray et/und M./Herr Thierry Steiert
  - 11.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft
  - 11.5 Examen et adoption de la directive / Prüfung und Annahme der Richtlinie
12. Adoption du Projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération (PA3) / Annahme des Agglomerationsprogramms der 3. Generation (AP3)
  - 12.1 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
  - 12.2 Présentation du message n°3 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.3 des Vorstandes. Rapporteuses / Berichterstatterinnen: Mme/Frau Andrea Burgener Woeffray et/und Mme/Frau Eliane Dévaud-Sciboz
  - 12.3 Information de la Commission financière / Information der Finanzkommission
  - 12.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft
  - 12.5 Examen des parties liantes du Projet d'agglomération / Prüfung der verbindlichen Teile des Agglomerationsprogramms
  - 12.6 Projet d'arrêté / Beschlussentwurf
13. Divers / Verschiedenes

## **1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**

**Le Président.** Monsieur le Président du *Comité d'agglomération (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)*, chères et chers collègues. J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance du *Conseil* à 19h10. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Ich eröffne diese Sitzung und begrüsse Sie alle recht herzlich.

Les deux premières rangées sont occupées, d'un côté, par les *scrutatrices et scrutateurs, membres du Bureau du Conseil d'agglomération (ci-après scrutateurs)* et, de l'autre, les membres du *Comité*. Les membres du *Conseil* sont placés comme prévu une rangée sur deux afin de permettre aux *scrutatrice-s/teur-s ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg (ci-après collaborateurs)* de circuler dans les rangées vides pour apporter, notamment, les micros et les bulletins de vote aux membres du *Conseil*. Ce soir et demain soir, les portes de la HEIA seront ouvertes jusqu'à minuit côté cour et jusqu'à 20h côté rue ; passé cette heure, vous ne pourrez plus rentrer dans le bâtiment. A la fin de la présente séance, n'oubliez pas de remettre vos enveloppes et les textes écrits de vos interventions sur la table située à l'entrée de l'auditoire. Il est également impératif que vous y déposiez vos *amendements* éventuels par écrit pour la séance de demain, car le traitement d'un amendement prend du temps et nécessite de la préparation.

Les membres du *Conseil* suivants ne peuvent pas participer à notre séance de ce soir et se sont excusés : Mme Chantal Angéloz ainsi que MM. François Gendre, Dimitri Küttel, Yves Litandi et Christophe Maillard. Formellement, je dois constater que le quorum est manifestement atteint et que nous pouvons siéger valablement. Nous sommes actuellement 50 membres du *Conseil*. Wir sind zurzeit 50 Mitglieder des *Agglomerationsrates (nachstehend Rat)*. Ich stelle fest, dass das Quorum erreicht ist und dass die Sitzung rechtmässig stattfinden kann.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par pli postal du 22 septembre 2016. Après consultation du *Bureau du Conseil (ci-après Bureau)*, je vous propose de reporter le point 10 « Transmission des interventions parlementaires » du présent ordre du jour. Si le temps nous le permet, nous le traiterons après le point 12 « Adoption du Projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération » ; sinon, il sera reporté à la prochaine séance du *Conseil*, qui aura lieu le 23 février 2017.

Acceptez-vous cette modification ? Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Haben Sie Bemerkungen zur heutigen Tagesordnung? Es ist nicht der Fall.

### Résultat / Ergebnis

Le présent ordre du jour et la modification proposée sont de facto acceptés.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2016 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 30. Juni 2016**

**Le Président.** Afin d'éviter toute confusion relative au comptage des voix, le *Bureau* a décidé que les membres du *Conseil* utiliseront seulement leur carton blanc lors des trois étapes du vote (acceptation, refus, abstention). Les cartons verts et rouges doivent donc être rangés dans les enveloppes.

**M. Bernhard Altermatt.** Etant donné qu'il y a de nombreux papiers blancs dans la salle, je propose d'utiliser plutôt les cartons verts ou les cartons rouges pour voter.

**Le Président.** Je demande l'avis du *Bureau*.

**M. Eric Romanens.** Utiliser les cartons blancs est une décision du *Bureau* qui ne doit pas être remise en question.

**Le Président.** Le *Bureau* maintient donc sa position ; je vous propose donc, dorénavant, de voter seulement avec les cartons blancs. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 30 juin 2016 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal de la séance du 30 juin 2016, sont priés de lever leur carton.

### Résultat / Ergebnis

Le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ich schliesse damit den Punkt 2 der Traktandenliste.

### **3. Communications / Mitteilungen**

#### **3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrats**

**Le Président.** Cette année présidentielle pour l'*Agglomération de Fribourg* (ci-après *Agglomération*) s'ouvre, pour moi, avec une activité hors du commun. Comme en 2011, le calendrier 2016 est extrêmement chargé et ne laisse aucun répit au *Conseil* et au *Comité* nouvellement constitués. En effet, le *Projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération* (ci-après *PA3*) doit être déposé en fin d'année. Ce n'est finalement peut-être pas si mal ! Comment rendre plus concrète l'image de l'*Agglomération* qu'au travers de ce *PA3* dont nous parlerons ce soir et, surtout, demain. Énumérons les thèmes traités (urbanisation, mobilité ainsi que nature et paysage) et reculons de dix ans dans le temps à la naissance de l'*Agglomération* politique : il y avait dix communes, dix incompréhensions sur chacun de ces thèmes, dix résistances et dix visions, ou devrais-je dire, dix divisions différentes. Le chemin parcouru en une décennie est, malgré tout, extrêmement encourageant. Le succès relatif, mais néanmoins véritable, du *Projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération* (ci-après *PA2*) auprès des instances fédérales, respectivement l'*Office fédéral du développement territorial* (ci-après *ARE*), nous a permis de coordonner davantage nos points de vue et d'améliorer sensiblement notre compréhension mutuelle. J'en prends pour preuve la composition de nos organes en ce début de troisième législature. Alors qu'il eût été impensable de proposer, au sein du *Comité*, une autre personne que la Syndique ou le Syndic de sa commune pour défendre ses intérêts, je constate qu'aujourd'hui, déjà quatre communes ont délégué cette charge à un de leurs membres du Conseil communal. Personnellement, je prends cet état de fait comme un signe très positif. De même, pour notre législatif, j'ose imaginer que tôt ou tard, la caractéristique « être de la commune de » cèdera le pas à la caractéristique "travailler au bien-être de l'*agglomération fribourgeoise* (ci-après *agglomération*)" ; ceci dit sans connotations péjoratives, qu'on se comprenne bien ! En lisant la liste des questions, postulats et motions déposés durant la dernière législature, je remarque un grand intérêt pour des questions de mobilité, relatives notamment aux routes ainsi qu'aux *transports publics* (ci-après *TP*), et des questions d'économie. C'est un signe que les membres du *Conseil* attendent beaucoup de l'*Agglomération* pour des actions concrètes, visibles et au bénéfice des citoyens. Mais à trop embrasser, on se trompe parfois de lieu. Bien sûr, le *Conseil* n'est ni l'Assemblée communale ni le Conseil général d'une de nos localités. Demandons à l'*Agglomération* ce qui est dans ses compétences et ses pouvoirs. Prenons conscience du formidable intérêt de mettre en commun les ressources, les savoir-faire et les projets. Permettez-moi de ne pas allonger mon discours d'ouverture, car nous avons deux longues et intensives soirées devant nous. Je forme des vœux pour que l'esprit manifesté, par les communes membres de l'*Agglomération* ainsi que les membres du *Comité* et du *Conseil*, esprit qui s'est parfois fait l'écho de la méfiance, devienne pour cette législature "l'*Agglomération* de la confiance". Merci d'être confiant dans les défis qui attendent notre *agglomération* lors de la législature actuelle.

Je vais, à présent, vous faire part de quelques communications officielles. Les prochaines séances du *Conseil* auront lieu les 23 février, 18 mai et 12 octobre 2017. Je vous annonce, en outre, la démission de M. Christian Maître de la commune de Belfaux au 30 septembre 2016 et de Mme Marcella Pelle de la commune de Givisiez depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Leurs communes respectives éliront un nouveau membre du *Conseil* en décembre 2016. Pour les remplacer, nous procéderons à l'élection de nouveaux membres du *Bureau* et de la *Commission financière* (ci-après *CF*) lors de la prochaine séance du *Conseil* du 23 février 2017.

Je me permets de formuler quelques remarques générales en ce qui concerne la bonne marche de cette séance particulière qui va se dérouler sur deux soirs et dont les débats porteront, notamment, sur l'adoption du volumineux *PA3*. Ce soir, il est prévu d'absoudre les points 1 à 11 de l'ordre du jour mais le *Bureau* ne souhaite pas prolonger la séance de ce soir au-delà de 22h30. Si nous arrivons au point 12 avant 21h20, nous prendrons alors connaissance du préavis de la *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement* (ci-après *CAME*), de la présentation du message du *Comité* et de l'information de la *CF* concernant ce point relatif à l'adoption du *PA3*.

Les préavis de la *CF* vous ont été communiqués par courriel le 5 octobre 2016 ; le Président de la *CF* vous fera part des remarques de la *CF* durant la présente séance du *Conseil*. Le préavis de la *CAME*, qui ne concerne que l'adoption du *PA3*, a quant à lui été glissé dans les enveloppes distribuées ce soir ; il faudra se reporter à l'exposé oral de son Président en ce qui concerne les autres objets et amendements. Ce soir, vous avez reçu une enveloppe dans laquelle se trouve le carton blanc qui servira à voter. Pour rappel, nous n'utiliserons pas les cartons rouges et verts. Lors des votes simples, notamment lors des examens de détail ou lors de l'opposition d'un amendement contre la version du *Comité*, nous évaluerons si la majorité évidente est atteinte, auquel cas nous pourrions raccourcir la procédure et le temps imparti

à ce travail. Par contre, en cas de doute, les *scrutateurs* compteront effectivement les voix, à ma demande ou à la demande du *Bureau*. Dans cette situation, je vous demanderai de lever bien haut les cartons et d'attendre que le travail des *scrutateurs*, le comptage, soit terminé. Les voix exprimées seront obligatoirement comptées dans les cas où notre *Règlement du Conseil (ci-après Règlement)* le prescrit, notamment pour les votes d'ensemble.

Pour rappel, l'adoption du *PA2* avait duré 5h20 : tâchons alors d'être concis dans nos interventions et d'aller à l'essentiel. Pour mémoire, la durée du temps de parole pour les membres du *Conseil* est limitée à 5 minutes par intervention selon l'article 58 du *Règlement*. Je me permettrai de vous rappeler à l'ordre si votre exposé est trop long. Je vous rappelle qu'il n'est pas interdit de faire plus court. Les rapporteurs du *Comité* et de la *CAME* parleront au pupitre ; ils pourront prendre place dans les sièges à droite du pupitre avant leur intervention et retourner ensuite à leur place initiale à la fin de leur intervention.

Je fournirai des explications supplémentaires en ce qui concerne les modalités d'adoption du *PA3* lorsque nous aborderons spécifiquement ce point de l'ordre du jour.

### **3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes**

**M. René Schneuwly.** Monsieur le Président du *Conseil*, Monsieur le Vice-Président du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil*, Monsieur le Vice-Président du *Comité*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères collaboratrices et chers collaborateurs. Je vous annonce, tout d'abord, l'engagement de Mme Aline Junod, ici présente, qui a débuté son activité en tant que collaboratrice administrative à l'*Agglomération* le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Née le 4 juillet 1988, année de très bons millésimes de Bordeaux, elle vit actuellement à Fribourg. Après avoir obtenu un Master en biologie à l'Université de Fribourg, elle a travaillé dans différentes organisations de protection de la nature et musées en tant que collaboratrice scientifique et administrative. Sie kann Französisch, Deutsch und English. Nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue et plein succès dans son activité.

Je précise que Mme Junod a été engagée pour un temps déterminé afin de remplacer Mme Virginie Zube, qui occupe ce poste actuellement et qui a choisi de doter l'*agglomération* d'une nouvelle citoyenne ou d'un nouveau citoyen. Nous souhaitons d'ores et déjà que tout se passe bien pour elle et qu'elle puisse profiter, non seulement de son congé maternité, mais aussi du congé supplémentaire non payé qu'elle a sollicité. Je profite de l'occasion pour saluer l'ensemble des *collaborateurs*, tous présents dans cet auditorium. Je tiens à les remercier, en mon nom et sans doute au nom de tous, car nous avons pu compter sur eux. Travailler sur tous les sujets, qui seront abordés ce soir et demain soir, leur a demandé énormément de travail, d'heures de présence et de flexibilité.

**Le Président.** Ce troisième point de l'ordre du jour est absent.

### **4. Election de la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg / Wahl der Kulturkommission der Agglomeration Freiburg**

**Le Président.** A l'instar de la séance constitutive de la présente législature, nous ferons usage de la possibilité de recourir à une élection tacite étant donné que le nombre de candidats à la *Commission culturelle (ci-après CCult)* est égal au nombre de sièges à pourvoir. Cette nouvelle possibilité découle de la loi du 7 octobre 2014 modifiant la législation en matière de droits politiques et s'applique également aux agglomérations, quand bien même cette forme d'élection n'est pas encore formellement prévue par nos *Statuts de l'Agglomération (ci-après Statuts)* et notre *Règlement*. Ist die Anzahl der Kandidaten gleich hoch oder tiefer als die Zahl der zu besetzenden Sitze, so werden alle Kandidaten in stiller Wahl gewählt, es sei denn, die Organisation einer Listenwahl wird von einem Fünftel der Anwesenden verlangt. Diese Möglichkeit ist im Gesetz vom 7. Oktober 2014 zur Änderung der Gesetzgebung im Bereich politische Rechte vorgesehen und kommt auch für die Agglomerationen zur Anwendung. Un cinquième des membres du *Conseil* peut toutefois requérir une élection au scrutin de liste, soit dix personnes. Ce calcul sera affiné par le *Bureau* en fonction du nombre des présences effectives.

#### **4.1 Présentation du message n°1 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.1 des Vorstandes**

**Suzanne Schwegler.** J'ai l'honneur de vous présenter le premier message du *Comité* au *Conseil* de la législature 2016-2021, en vue de l'élection de la *CCult*. « La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert ! » ; cette affirmation d'André Malraux figure en exergue du chapitre « Promotion des activités culturelles régionales » de notre site officiel [www.agglo-fr.ch](http://www.agglo-fr.ch). La Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée par l'UNESCO en 2001, est également éloquente dans ce domaine. Son article 2 précise notamment : « Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique ». A n'en pas

douter, la présidence et les membres de la *CCult*, que le *Conseil* doit élire ce soir, auront à cœur de confirmer cette affirmation d'André Malraux ainsi que les engagements de l'UNESCO ! La culture en ressortira grandie et le public fribourgeois sera ravi ! Le message n°1, qui vous est soumis ce soir, est très précis quant aux candidatures proposées par le *Comité* ; le Président du *Conseil* vient de le rappeler. Pour mémoire, ce point 4 de l'ordre du jour concerne l'élection à la présidence de la *CCult*, la réélection de dix membres de la *CCult* ainsi que l'élection de deux nouveaux membres de la *CCult*, deux sièges étant actuellement vacants au sein de la *CCult*. Ces candidatures ont été proposées par le *Comité* de la présente législature. Je vous invite à suivre la proposition du *Comité* faisant l'objet du message n°1 et d'élire les treize personnes appelées à former la *CCult* pour la présente législature.

#### **4.2 Election / Wahl**

##### **O Election à la Présidence de la Commission culturelle / Wahl ins Präsidium der Kulturkommission**

**Le Président.** Nous allons procéder en deux temps. De par ses qualités propres, je vous propose d'élire tout d'abord la Présidente ou le Président de la *CCult*. Pour rappel, cette dernière ou ce dernier doit impérativement être membre du *Comité*. Le *Comité* propose l'élection de Mme Suzanne Schwegler.

**M. René Schneuwly.** Le *Comité* vous propose, pour la présidence de la *CCult*, Mme Schwegler, Syndique de Givisiez et membre du *Comité* de la législature 2016-2021. Pour rappel, l'article 27 alinéa 2 de nos *Statuts* mentionne que la *CCult* est présidée par un membre du *Comité*. Elle exerce de facto cette fonction, à la demande du *Comité* depuis le 7 juillet 2016. Elle est membre du *Dicastère des promotions de l'Agglomération (ci-après DP)*, responsable du domaine de la Promotion culturelle. Mme Schwegler, qui était Chef du Protocole de l'Assemblée fédérale jusqu'au 30 septembre 2016, est également membre du *Comité* de l'Association Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg. Elle a, en outre, été récemment nommée en tant que membre de la Commission culturelle de la *Ville de Fribourg (ci-après Fribourg)* et du *Comité* de direction de la fondation Equilibre-Nuithonie. Mme Schwegler remplit, du point de vue du *Comité*, toutes les conditions et a les qualités nécessaires pour exercer cette fonction durant les années à venir.

**Le Président.** Est-ce qu'un des membres du *Comité* souhaite proposer sa candidature pour cette fonction ? Ce n'est manifestement pas le cas.

##### **Résultat / Ergebnis**

Nous pouvons donc élire tacitement Mme Suzanne Schwegler à la Présidence de la *CCult* (applaudissements). Je la félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

##### **O Election des membres de la Commission culturelle / Wahl der Mitglieder der Kulturkommission**

**Le Président.** Statutairement, la *CCult* peut fonctionner avec une composition de neuf à treize membres, présidence comprise. Le *Comité* a décidé de proposer, à l'élection, une liste complète de treize candidats, la treizième étant la Présidente nouvellement élue.

##### **Nombre des membres de la Commission culturelle / Anzahl Mitglieder der Kulturkommission**

J'ouvre la discussion. Y a-t-il une opposition à la proposition du *Comité* quant au nombre de membres de la *CCult* ? Y a-t-il une demande de revoir le nombre maximum de douze membres de la *CCult* encore à élire ? Ce n'est manifestement pas le cas.

##### **Résultat / Ergebnis**

Les membres du *Conseil* ont approuvé, à la majorité évidente, la proposition du *Comité* quant au nombre de membres de la *CCult*. De ce fait, douze membres de la *CCult* doivent encore être élus.

##### **Liste des candidats / Kandidatenliste**

Je vous donne maintenant connaissance des douze autres candidats à la *CCult*. En ce qui concerne leur parcours, je vous prie de vous référer au message n°1 du *Comité*.

M. Antonio Bühler	sortant	/	M. Pierre-Georges Roubaty	sortant
M. Laurent Dietrich	nouveau	/	M. Emmanuel Schmutz	sortant
M. Béat Fasel	sortant	/	M. Christophe Tiberghien	sortant
M. Hubertus von Gemmingen	sortant	/	M. Jean-Luc Waeber	nouveau
M. Max Jendly	sortant	/	Mme Andréa Wassmer	sortant
Mme Catherine Liechti	sortante	/	Mme Martine Wolhauer-Panchard	sortant

**Le Président.** Y a-t-il d'autres candidatures ? Gibt es weitere Kandidaturen?

**Mme Béatrice Acklin-Zimmermann.** Je ne veux pas faire une autre proposition. Je soutiens, de tout mon cœur, les candidatures de Mme Suzanne Schwegler ainsi que MM. Laurent Dietrich et Jean-Luc Waeber à la *CCult*. Néanmoins, je me permets de faire une remarque concernant la composition de cette commission. Ohne dass ich jemandem zu nahetreten möchte, stelle ich fest, dass der Kommission eine sogenannte „force émergente“ fehlt. Mit anderen Worten: ein Repräsentant/eine Repräsentantin der „jungen Wilden“ der alternativen Kulturszene, die die gesellschaftliche Funktion von Kunst nochmals aus einem anderen Blickwinkel einbringen könnte. Das ist kein Vorwurf, zumal ich als Opern- und Klassik-Junkie auch eher der sog. traditionellen Kunstrichtung anhänge. Aber ich möchte zu bedenken geben, dass das nächste Mal, wenn ein Mitglied der *Kulturkommission (nachstehend KultK)* ersetzt werden muss, auch an alternative, experimentierfreudige und junge Künstler gedacht wird.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Nous avons, à présent, la possibilité d'élire tacitement les douze candidats mentionnés. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste ? Verlangt jemand die Organisation einer Listenwahl? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Ich schliesse damit die Diskussion ab.

#### Résultat / Ergebnis

Die zwölf Mitglieder *KultK* werden in stiller Wahl gewählt. Les membres du Conseil ont élu tacitement les douze membres de la *CCult* cités précédemment, par acclamation (applaudissements). Je les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

**Mme Suzanne Schwegler.** Je voulais remercier les membres du *Conseil* pour la confiance témoignée.

**Le Président.** Ce troisième point de l'ordre du jour est liquidé.

### **5. Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération de Fribourg et Fribourg Tourisme et Région / Ratifizierung des Leistungsvertrages zwischen der Agglomeration Freiburg und Freiburg Tourismus und Region**

**Le Président.** Je vous rappelle que l'objet porte sur le renouvellement d'un contrat préexistant par lequel l'Agglomération délègue à *Fribourg Tourisme et région (ci-après FTR)* la tâche de la promotion touristique au sein de l'agglomération.

#### **5.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. François Grangier.** C'est avec plaisir que je revêts, depuis quelques semaines, la fonction de Président de la *CF*. Je remercie mes collègues de la *CF* pour leur confiance. Je vous informe que M. Sébastien Dorthe a été élu Vice-Président de la *CF*. Ce dernier peut être appelé à me remplacer occasionnellement à l'avenir (applaudissements).

Comme déjà évoqué, les préavis de la *CF* vous ont été communiqués par courriel le 5 octobre 2016. Ce soir et demain soir, j'interviendrai afin de vous faire un résumé des discussions entre les membres de la *CF* et du *Comité* lors de la séance de la *CF* du 5 octobre 2016 concernant les messages n°2, n°3, n°4, n°6 et n°7 ainsi que le plan financier.

La *CF* a posé plusieurs questions concernant ses inquiétudes relatives au message n°4 du *Comité*.

La *CF* a, d'abord, demandé quelle est la synergie entre *FTR* et les autres régions du *canton de Fribourg (ci-après canton)*. Le *Comité* a expliqué que le fonctionnement actuel est satisfaisant et que les différents acteurs du tourisme fribourgeois collaborent ensemble.

La *CF* a ensuite remarqué que dans la partie V située en page 2 du message n°4, il est indiqué que le montant forfaitaire de CHF 590'000 représente le financement minimal pour que le *FTR* soit à même de remplir les tâches qui lui sont attribuées par la *loi cantonale sur le tourisme (ci-après LT)*. La *CF* a voulu savoir si ce montant correspondait réellement aux prestations proposées par *FTR* et si *FTR* pourra assumer son cahier des charges. Le *Comité* a indiqué que l'ancien contrat a été dénoncé afin de pouvoir mettre à jour ce cahier des charges et l'étoffer avec de nouvelles prestations. Le *Comité* a confirmé que ce montant de CHF 590'000 correspond à une participation forfaitaire aux coûts de fonctionnement de *FTR*, en contrepartie duquel *FTR* s'engage à respecter le cahier des charges que l'Agglomération lui a assigné.

La *CF* a demandé de quelle manière ce cahier des charges sera évalué. Le *Comité* dispose de représentants à *FTR*, qui participent notamment à une réunion semestrielle avec *FTR*. Partant de ces diverses constatations, la *CF* estime qu'il est important de mettre à disposition des membres du *Conseil*

un rapport basé sur l'achèvement et la satisfaction des obligations mentionnées dans ce cahier des charges. Afin de pouvoir adapter ce cahier des charges, si nécessaire, la *CF* estime que la mention « renouvellement tacite » de ce contrat n'est pas adaptée. De ce fait, je dépose, d'entente avec tous les membres de la *CF*, un amendement concernant le chapitre 9 du Contrat de prestations entre l'Agglomération et FTR. Cet amendement demande de supprimer la mention « tacite », ce qui obligerait la présentation d'un nouveau contrat de prestations au début de chaque législature.

Après délibération et à condition que cet amendement soit accepté, la *CF* préavise favorablement ce message n°4.

#### Préavis envoyé par courriel le 5 octobre 2016 :

« Conformément à l'article 7 alinéa 1 du Règlement de la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg, les 28 et 30 septembre ainsi que le 5 octobre 2016, la Commission financière s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°4 du Comité du 15 septembre 2016, en vue de la ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération de Fribourg et Fribourg Tourisme et Région (FTR). Le document définitif y relatif a été transmis à la commission le 22 septembre 2016. A l'occasion de la séance du 5 octobre 2016, le Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH) et le dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) ont répondu aux questions de la commission. Cette délégation du Comité était représentée, pour le DF&RH, par Mme Nobs, et, pour le DAEM, par Mme Dévaud-Sciboz. La Commission financière a posé un certain nombre de questions à la délégation du Comité et a obtenu les réponses y relatives. La Commission financière remercie le Comité pour sa collaboration. La commission souhaite que le renouvellement tacite soit supprimé. Un bilan des prestations dédiées uniquement à l'Agglomération devrait être établi et mis à disposition de tous les membres du Conseil en annexe du message du Comité y relatif. Ceci aurait pour but d'assurer une discussion et d'éventuels ajustements avant l'établissement du contrat et du cahier des charges du prestataire pour la législature suivante. Après délibération et à condition que la requête précédente soit prise en compte, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement ce message. ».

**Le Président.** Nous prenons bonne note de cet amendement relatif au chapitre 9 du Contrat de prestations entre l'Agglomération et FTR.

#### **5.2 Présentation du message n°4 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.4 des Vorstandes**

**Mme Rose-Marie Probst.** La promotion touristique, tâche d'intérêt régional, est déléguée par l'Agglomération à FTR. Cette collaboration, qui repose sur un contrat de prestations, a démarré en 2004. La décision, que le *Conseil* est amené à prendre ce soir, vise la prolongation et la modification de ce contrat pour une nouvelle période de cinq années, durée de la législature actuelle.

Au niveau légal, FTR a un statut d'association reconnue d'utilité publique. FTR est aussi reconnue en sa qualité d'organisation touristique régionale, assumant une fonction de société de développement à l'échelle régionale. Elle constitue ainsi la partenaire idéale et principale de l'Agglomération dans le domaine de la promotion touristique. Cette délégation des tâches de promotion touristique régionale repose sur un contrat de prestations négocié en 2004 et renouvelé tacitement en 2009 pour la durée de la précédente législature. Mais n'étant pas foncièrement satisfait des prestations fournies, le *Comité* a pris l'option de résilier ledit contrat au 31 décembre 2016 afin de pouvoir renégocier cette collaboration. Le but principal de cette action était d'augmenter la visibilité de l'offre touristique dans les communes membres de l'Agglomération, sans hausse de l'apport financier qui devait rester un forfait de CHF 590'000. Le *Comité* a défini les objectifs suivants : préciser les missions à caractère public, les objectifs et les engagements pour aboutir à de meilleures prestations en faveur de la population et de la promotion de l'image de l'Agglomération. Afin d'atteindre ces objectifs, FTR a proposé de mettre en œuvre plusieurs mesures tant au niveau de la communication qu'au niveau des actions concrètes. Ces nouvelles prestations sont décrites dans le message n°4 et le contrat de prestations. D'autre part, ce nouveau contrat de prestations vise également à définir des modalités de contrôle et d'évaluation de la qualité. Ces modalités sont jugées nécessaires afin d'optimiser les prestations fournies par l'offre touristique. Dans cette optique, la représentation physique de l'Agglomération au sein du Comité directeur de FTR est aujourd'hui renforcée puisqu'elle dispose de trois personnes occupant des sièges de ce comité ; ceci est une nette amélioration par rapport aux cinq dernières années. Vous avez pu lire les termes du nouveau contrat de prestation annexé au message n°4. Ce contrat, qui a été proposé par le groupe de travail de la dernière législature, a été présenté au *DP* et a, ensuite, été approuvé par le *Comité*. Dès lors, au vu de ce qui vient d'être dit, le *Comité* propose au *Conseil* de ratifier ce nouveau contrat de prestations qui va lier l'Agglomération à FTR durant la présente législature.

### **5.3 Examen du message / Prüfung der Botschaft**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **5.4 Examen et ratification du contrat / Prüfung und Annahme des Beschlusses**

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il procéder à l'examen du contrat chapitre par chapitre ? Ce n'est pas le cas. L'examen chapitre par chapitre n'étant pas demandé, j'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions respectivement des amendements concernant le contrat de prestations ?

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Ich unterstütze den Abänderungsantrag der *Finanzkommission (nachstehend FK)* zu Kapitel IX als Mitglied vollumfänglich. Ich habe einen Wunsch und möchte, dass der von der *FK* eingebrachte Antrag auch in deutscher Sprache vorgelegt wird, damit alle wissen, um was es geht. Es ist der Wunsch der *FK*, dass dieser Leistungsvertrag nicht bloss alle fünf Jahre automatisch und stillschweigend verlängert wird, sondern dem *Rat* neu alle Jahre wieder unterbreitet wird. Die *FK* wünscht, dass der *Rat* eine stärkere Kontrolle ausführt und mehr Informationen über die Leistungen des Verbandes *Freiburg Tourismus und Region (nachstehend FTR)* erhält. Somit sollte der *Rat* eigentlich auch zum Ende jeder Legislaturperiode in den Besitz einer Leistungsbilanz kommen, damit man sieht, was mit der grossen Investition von CHF 590'000 eigentlich vor sich geht und man darüber auch ein Urteil abgeben kann.

**M. François Grangier.** L'amendement de la *CF* a pour but d'éviter le renouvellement tacite, ce qui aura pour conséquence l'extinction de ce contrat de prestations au 31 décembre 2021 si personne n'intervient pas et n'y prête pas attention. Cela évitera le renouvellement automatique de la convention et obligera à réclamer un bilan des activités, respectivement du cahier des charges attribué à *FTR* par *l'Agglomération*. La proposition concrète de la *CF* est donc d'abroger le chapitre IX afin que le contrat de prestations soit valable jusqu'au 31 décembre 2021. Les représentants du *Comité* devront absolument faire un bilan et proposer au *Conseil*, à l'automne 2021, un nouveau contrat et présenter le résultat du bilan sur l'accomplissement des tâches figurant dans le cahier des charges de *FTR*.

**Le Président.** Y a-t-il encore d'autres prises de position ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Cet amendement consiste concrètement à s'en tenir au chapitre VIII « Entrée en vigueur et durée de l'accord » et à supprimer le chapitre IX « prolongation ou modification ».

**M. René Schneuwly.** Le *Comité* peut se joindre à l'amendement de la *CF*, qui entraîne la suppression du chapitre IX « Prolongation ou modification ». Le *Comité* propose de compléter le chapitre VIII « Entrée en vigueur et durée de l'accord » comme suit : « La présente convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Les partenaires entament des négociations en vue de son renouvellement une année avant cette échéance ». Ce serait ainsi plus précis. Cela assurerait la date de fin de validité du contrat au 31 décembre 2021. L'ajout proposé par le *Comité* rappelle qu'il faudra entamer les discussions relatives au renouvellement de ce contrat de prestations un an avant la fin de validité du contrat. Moyennant l'ajoute de cette précision, le *Comité* adhère à l'amendement de la *CF*.

**Le Président.** La *CF* souhaite-t-elle se rallier au *Comité* en acceptant l'ajout de la phrase proposée par le *Comité* ?

**M. François Grangier.** Oui, c'est parfait.

**Le Président.** Un terrain d'entente a été trouvé, il n'y a donc pas de divergence.

#### Résultat / Ergebnis

L'amendement, qui consiste à supprimer le chapitre IX et à compléter le chapitre VIII comme suit « La présente convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Les partenaires entament des négociations en vue de son renouvellement une année avant cette échéance. », est adopté.

**Le Président.** Nous pouvons procéder au vote d'ensemble concernant le contrat de prestations, modifié selon l'amendement adopté précédemment, entre *l'Agglomération* et *FTR*.

## **Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung**

Celles et ceux, qui acceptent le nouveau contrat de prestations entre l'*Agglomération* et *FTR* modifié tel que proposé par le *Comité* et la *CF*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 50 voix. Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix. Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

## **Résultat / Ergebnis**

Vous avez ratifié, à l'unanimité, le nouveau contrat de prestations, entre l'*Agglomération* et *FTR*, modifié tel que proposé par le *Comité* et la *CF*.

Le cinquième point de l'ordre du jour est ainsi absout.

## **6. Subventionnement de la troisième étape du P+R de Corbaroche / Subventionierung der dritten Etappe des P+R Corbaroche**

### **6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. François Grangier.** Concernant le message n°7, la *CF* s'est demandé s'il existait beaucoup d'autres projets n'ayant pas été inscrits dans les mesures du *PA2* mais que l'*Agglomération* devrait subventionner sur décision du *Comité*. Mme Dévaud-Sciboz a affirmé à la *CF* qu'actuellement, aucun autre dossier n'est prévu mais que cela peut changer au gré des demandes des communes. La *CF* recommande au *Comité* de traiter ce genre de demande avec parcimonie car cela alourdit le subventionnement alors que les mesures *PA2* et *PA3* entameront déjà presque entièrement la capacité d'endettement de l'*Agglomération*. D'un point de vue technique, la rubrique 650.522.74 devra être placée dans les mesures hors-*PA2* et non pas dans celles du *PA2*, comme mentionné dans le budget d'investissement. Après délibération, la *CF* préavise favorablement ce message pour un montant de CHF 47'500 TTC ainsi que le recours à l'emprunt pour le financement.

#### **Préavis envoyé par courriel le 5 octobre 2016 :**

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 28 et 30 septembre ainsi que le 5 octobre 2016, la commission s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°7 du Comité du 15 septembre 2016, en vue du subventionnement de la troisième étape du P+R de Corbaroche. Le document définitif y relatif a été transmis à la commission le 22 septembre 2016. A l'occasion de la séance du 5 octobre 2016, le Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH) et le dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) ont répondu aux questions de la commission. Cette délégation du Comité était représentée, pour le DF&RH, par Mme Nobs, et, pour le DAEM, par Mme Dévaud-Sciboz. La Commission financière a posé un certain nombre de questions à la délégation du Comité et a obtenu les réponses y relatives. La Commission financière remercie le Comité pour sa collaboration. Au vu de ce qui précède, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le message ici soumis ».

### **6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* préavise favorablement ce subventionnement du *parking d'échange P+R (ci-après P+R)* de Corbaroche. Ce parking d'échange est l'exemple phare des *P+R* de l'*agglomération*. Il est situé à l'entrée de l'*agglomération* compacte, près de l'arrêt de bus de la ligne n°1, qui est une ligne principale offrant une cadence très intéressante, et près des lignes régionales. Il est, de ce fait, assez logique que ce parking soit très bien fréquenté. Par conséquent, il est tout à fait justifié de subventionner la troisième étape de l'extension de ce P+R de Corbaroche.

### **6.3 Présentation du message n°7 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.7 des Vorstandes**

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** J'ai l'avantage de vous présenter, au nom du *Comité*, le message n°7 concernant le subventionnement de la troisième étape du *P+R* de Corbaroche. Ce *P+R* a été réalisé en 2 étapes, en 2008 et 2012 dans le cadre du *PA2*. Dès 2015, la commune de Marly a constaté que ce parking bénéficiait d'un très grand succès. Elle a donc planifié une troisième étape du *P+R* sur le sol du terrain communal disponible. Compte tenu de l'excellente fréquentation de ce parking et de son efficacité vis-à-vis de l'objectif de transfert modal poursuivi par l'*Agglomération*, le *Comité* considère que la troisième étape du *P+R* de Corbaroche constitue une mesure spécifique servant l'intérêt régional au sens de l'article 4 alinéa 2 de la *Directive portant subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg approuvée le 28 novembre 2012 (ci-après Directive du 28.11.12)* et propose

donc le subventionnement de la réalisation de la troisième étape du *P+R* de Corbaroche pour un montant de CHF 47'500. Le *Comité* propose au *Conseil* d'accepter le projet d'arrêté qui lui est proposé.

#### **6.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft**

**Le Président.** J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses**

**Le Président.** Vous trouvez l'arrêté en annexe du message n°7.

##### **Titres et considérants / Titel und Erwägungen**

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

##### **Résultat / Ergebnis**

Les titres et considérants sont adoptés.

##### **Article premier / Erster Artikel**

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

##### **Résultat / Ergebnis**

L'article premier est adopté.

##### **Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung**

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, la demande de verser à la commune de Marly une subvention d'un montant de CHF 47'500 pour l'extension du *P+R* de Corbaroche, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 50 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

##### **Résultat / Ergebnis**

Vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Le sixième point de l'ordre du jour est absout.

#### **7. Adoption du budget 2017 de l'Agglomération / Annahme des Voranschläges 2017 der Agglomeration**

##### **7.1 Présentation du message n°2 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.2 des Vorstandes**

**M. Thierry Steiert.** Le budget 2017 de l'*Agglomération* est constitué d'un volet fonctionnement et d'un volet investissement.

Le budget de fonctionnement 2017 présente un total de charges de CHF 27'811'600, soit une diminution d'environ CHF 500'000 par rapport au budget de fonctionnement 2016. Il convient de relever que sur les CHF 27,8 millions de charges, le secteur de la mobilité représente, à lui seul, près de CHF 23 millions alors que les charges pour le domaine de la culture s'élèvent à environ CHF 2,2 millions.

Dans les remarques générales, le *Comité* rappelle que la politique salariale de l'*Agglomération* s'oriente, par analogie, à la pratique du *canton*. Cela signifie une progression normale d'un échelon pour les *collaborateurs* entrés en fonction avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Une indexation n'est pas prévue pour 2017, vu l'évolution des marchés. La dotation en personnel est, au total, de 9,4 EPT + 1 stagiaire.

Concernant les subventions culturelles, le *Comité* a opté pour un maintien du montant global de CHF 2,02 millions, réparti à raison de CHF 1,53 million pour les subventions pluriannuelles ainsi que de CHF 490'000 pour les subventions annuelles et extraordinaires. Avec le montant de CHF 2,02 millions, les subventions ont atteint le niveau du financement précédemment opéré par Coriolis Promotions. Pour l'*Agglomération*, une stabilisation des subventions culturelles est indiquée, notamment, au vu des effets des mesures structurelles et d'économie du *canton* sur les finances communales.

La mobilité constitue l'essentiel de la charge budgétaire de l'*Agglomération*. Dans ce domaine, le *Comité* constate une nouvelle fois une diminution des frais d'exploitation des *TP*, pour un total de CHF 21,77 millions alors que le budget 2016 prévoyait CHF 22,15 millions. Malgré cela, il est prévu d'introduire plusieurs améliorations des prestations dont, notamment, des courses supplémentaires le soir et le matin sur les lignes urbaines n°6 et n°9, une modification des courses et des cadences de la ligne urbaine n°4 qui effectuera un trajet constant entre l'arrêt de l'Auge et la gare de Fribourg à raison d'un bus en principe toutes les 10 minutes, ainsi que le raccourcissement d'une semaine de l'horaire restreint d'été.

Du côté des produits, le subventionnement cantonal pour les coûts d'exploitation des *TP* a été calculé en fonction du taux de 60% des charges, compte tenu de l'expiration des mesures structurelles et d'économies du *canton*. Pour rappel, dans ce programme de mesures, le *canton* a modifié la *loi cantonale sur les transports (ci-après LTr)*, dans le sens où la participation du *canton* aux frais d'exploitation des *TP* urbains, initialement fixée à 60% a été réduite à 57,5%. Cela a augmenté la part des communes de 40% à 42,5%, une différence d'environ CHF 500'000. Ces mesures ont été clairement limitées dans le temps et doivent arriver à échéance fin 2016. *L'Agglomération* prévoit, dès lors, un retour à la normale dès l'exercice 2017, avec une répartition 60% / 40%. Der *Agglomerationsvorstand (nachstehend Vorstand)* hat sich in diesem Sinne an den Staatsrat gewandt, um den Subventionierungssatz für den regionalen Verkehr ab nächstem Jahr wieder auf die ursprünglichen 60% festzulegen.

Beim *Velo-Verleihsystem (nachstehend VLS)* soll ab 2017 ein Systemwechsel stattfinden: Statt wie bisher die Gemeinden wird der Betreiber des Systems, gegenwärtig PubliBike, die gesamten Investitionskosten der Stationen und Velos übernehmen. Die Gemeinden werden sich, über einen eigenen Verteilschlüssel, an den Betriebskosten mit einem Pauschalbetrag pro Station beteiligen, und zwar natürlich nur diejenigen Gemeinden, die eine oder mehrere Stationen beherbergen. Mit anderen Worten wird die qualitative Verbesserung des *VLS* einzig durch die Betreibergesellschaft getragen, während die geplante quantitative Verbesserung durch die Gemeinden im Rahmen der erwähnten Plafonierung mitgetragen wird. Der Betreiber PubliBike plant in den kommenden Jahren eine starke Verdichtung des Netzes, um den Anliegen der Nutzer und den heutigen Anforderungen an ein solches *VLS* gerecht zu werden.

Le *Comité* se réfère au message n°2, dans lequel figurent de nombreuses autres informations relatives au budget de fonctionnement 2017.

Comme le *Comité* le rappelle dans le message n°2, le budget d'investissements 2017 comporte désormais les seuls objets susceptibles de provoquer un versement effectif au cours de l'année concernée. Le budget d'investissements présente un total de dépenses brutes de CHF 2,174 millions pour des recettes s'élevant à CHF 477'962.

Im Investitionsvoranschlag werden, nicht mehr sämtliche potentiellen Investitionen aufgeführt, sondern nur noch jene, die im nächsten Jahr effektiv eine Subventionszahlung auslösen werden. Was die einzelnen Investitionen betrifft, verweisen wir auf die entsprechenden Ausführungen in der Botschaft des *Vorstands*, Seite 10 bis 12. Wir weisen ferner darauf hin, dass der Investitionsvoranschlag, wie er Ihnen vorgelegt wird, keine Ausgabengenehmigung darstellt. Vielmehr wird jede dieser Investitionen im kommenden Jahr mittels einer spezifischen Botschaft dem *Rat* zur Genehmigung unterbreitet werden, wie dies bisher der Fall war.

En ce qui concerne le crédit complémentaire relatif au financement du *PA3*, l'augmentation des coûts, par rapport aux premières projections, est explicitée dans le message n°2 en page 9 ; je n'y reviendrai pas dans les détails. Cela dit, l'idée initiale d'adapter le *PA2* s'est avérée illusoire, dans la mesure où le *PA3* a dû tenir compte de modifications substantielles, notamment en lien avec les changements intervenus dans le cadre de la *loi fédérale sur l'aménagement du territoire (ci-après LAT)*. D'autres paramètres, tels que le report du délai de dépôt du *PA3* et l'intensification des travaux avec les communes, viennent s'ajouter à ces éléments pour justifier les coûts supplémentaires liés à la réalisation du *PA3*. Pour les questions plus spécifiques, portant sur les divers investissements, ce sera le *Dicastère de l'Aménagement, de l'environnement et de la mobilité (ci-après DAEM)* qui sera en mesure de fournir des réponses.

## **7.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. François Grangier.** La *CF* n'a pas de remarques à faire sur l'entrée en matière concernant le budget 2017 de *l'Agglomération*. Globalement, elle se réjouit que le *Comité* ait réussi à stabiliser l'équipe administrative de *l'Agglomération*, car les charges, provoquées par les différents départs et remplacements, ont été importantes ces dernières années. Le poste principal restant le contrat de prestations des *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)*, nous sommes ravis de voir que le montant baisse alors que les prestations ont globalement augmenté. Lors du passage en revue des différents chapitres, j'interviendrai afin de vous communiquer les questions et remarques de la *CF* ainsi que les réponses y relatives du *Comité*. La *CF* vous proposera également quelques modifications au fil des chapitres.

Préavis envoyé par courriel le 5 octobre 2016 :

« Conformément à l'article 23 alinéa 1 a) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie, les 28 et 30 septembre ainsi que le 5 octobre 2016, pour procéder, pour l'exercice 2017, à l'examen des documents suivants, validés par le Comité d'agglomération le 15 septembre 2016 : le projet de budget 2017 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération ainsi que le message n°2. Les documents définitifs du Conseil d'agglomération ont été transmis à la commission le 22 septembre 2016. A l'occasion de la séance du 5 octobre 2016, le Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH) et le dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) ont répondu aux questions de la commission. Cette délégation du Comité était représentée, pour le DF&RH, par Mme Nobs, ainsi que, pour le DAEM, par Mme Dévaud-Sciboz. La Commission financière a posé un certain nombre de questions à la délégation du Comité et a obtenu les réponses y relatives. Après délibération, la Commission, à l'unanimité, préavis favorablement et propose, au Conseil d'agglomération, d'adopter le budget 2017 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération, tel que présenté dans le message n°2 du Comité. ».

### **7.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* a décidé de renoncer à faire un préavis sur le budget d'investissement.

### **7.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion**

**Le Président.** J'ouvre la discussion générale. Ich eröffne die allgemeine Diskussion. Verlangt jemand das Wort? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **7.5 Examen de détail / Detailprüfung**

**Le Président.** Nous passons à présent à l'examen de détail du message n°2. Nous allons examiner le budget de fonctionnement puis le budget d'investissement, chapitre par chapitre.

#### **• Budget de fonctionnement / Voranschlag der laufenden Rechnung**

#### **Chapitre/Kapitel 0. Administration/Verwaltung**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

**M. François Grangier.** La *CF* s'est interrogée sur la rubrique 020.316.00 « Loyer ». Elle a constaté que notre *Agglomération* a maintenant trouvé sa vitesse de croisière en ce qui concerne son équipe de *collaborateurs*. La *CF* a donc demandé au *Comité* s'il ne serait pas judicieux de chercher à acheter des locaux au lieu de les louer, étant donné le niveau des taux d'intérêt bas et le fait que le montant de CHF 53'900 de loyer, transformé en intérêts et amortissements, permettrait de payer des locaux pour environ CHF 1,5 million.

**M. Thierry Steiert.** Je pars du principe que la *CF* fait une suggestion de réflexion au *Comité*, qui pourrait être discutée au sein du *Comité*, plutôt qu'une demande formelle de modification du budget 2017. Jusqu'à présent, le *Comité* n'a pas jamais entamé de discussion y relative. Cela pourrait être, effectivement, intéressant d'avoir des comparatifs à ce stade.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres observations ? Es scheint nicht der Fall zu sein. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Résultat / Ergebnis**

Ce chapitre 0 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

#### **Chapitre/Kapitel 3. Culture/Kultur**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

**M. François Grangier.** La *CF* s'est aussi intéressé à la rubrique 300.365.50 « Soutien à la CarteCulture (Caritas) ». Elle a demandé au *Comité* pourquoi le montant de soutien à cette carte baissait et comment se passait la promotion de cette carte. Il s'avère que le *Comité* n'est pas très satisfait de la gestion de ce dossier par Caritas et que les démarches sont fastidieuses afin d'obtenir cette carte. Est-il possible d'obtenir ce soir plus d'informations ?

**M. Thierry Steiert.** Le *Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH)* n'a pas été saisi du résultat de ces discussions, contrairement au Secrétaire général de *l'Agglomération*.

**M. Félicien Frossard.** Effectivement, j'ai assisté récemment avec les responsables de Caritas, en charge de la gestion administrative de la CarteCulture, à une séance à ce sujet. Il en ressort globalement que les problèmes constatés depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, perdurent. La diffusion de la CarteCulture est trop faible par rapport au cercle des bénéficiaires potentiels de ces réductions, notamment, sur des entrées dans des institutions culturelles. La responsable de Caritas nous a indiqué qu'une démarche visant à la cantonalisation de la CarteCulture était en cours. Les communes membres de *l'Agglomération* ne seraient ainsi plus directement concernées. Le financement de cette carte interviendrait au niveau cantonal. Ce permettrait également une meilleure diffusion de la CarteCulture. Il a été constaté que dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, qui sont en charge de la CarteCulture, la diffusion de la CarteCulture est facilitée. Des contacts sont donc en cours. D'ici la fin de l'année, *l'Agglomération* devrait probablement obtenir une réponse des autorités cantonales à cette proposition de Caritas. Nous suivons le dossier de près.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 3 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

### Chapitre/Kapitel 6. Mobilité/Mobilität

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

**M. François Grangier.** Le montant de la rubrique 650.364.00 « Contrat de prestations au concessionnaire (*TPF*) » représente, comme toujours, la principale dépense de notre *Agglomération*. Outre la baisse saluée par la *CF* lors de l'entrée en matière, la *CF* s'inquiète de n'avoir aucun document à sa disposition afin de pouvoir légitimer le montant de cette rubrique. La *CF* doit s'en remettre entièrement au *Comité*, qui a accès à ce contrat, dont les éléments sont confidentiels. La *CF* estime que cette situation est très ambiguë, car la *CF* doit valider un montant très important sans réellement connaître les tenants et aboutissants de ce contrat. De ce fait, la *CF* a demandé au *Comité* qu'au moins le Président et le Vice-Président de la *CF* aient accès à ce contrat afin de pouvoir confirmer le bien-fondé de cette charge auprès de la *CF*. Nous espérons vivement que cette demande sera prise en compte et acceptée par le *Comité*. La *CF* a aussi examiné les rubriques 650.318.10 et 790.318.10 « Honoraires et frais d'études ». Elle a remarqué qu'un montant de CHF 40'000 était prévu pour les frais d'études liés aux diverses interventions parlementaires. La *CF* ne veut, bien évidemment, pas bafouer les droits des membres du *Conseil* relatifs au dépôt d'interventions parlementaires. Elle souhaite tout de même que le *Comité* évalue le coût ainsi que les heures dévolues à la réponse de chaque intervention et de l'indiquer dans son message de transmission. Ceci permettrait aux membres du *Conseil* de prendre leur responsabilité en toute connaissance de cause en ce qui concerne les coûts qu'impliquent ces diverses interventions.

Concernant la rubrique 650.364.15 « Contrat de prestations vélos en libre-service (*VLS*) », la *CF* s'est posé beaucoup de questions quant au changement de stratégie dans ce dossier. Le message n°2 indique que les communes, le prestataire et les usagers sont « demandeurs d'un plus grand nombre de stations *VLS* » alors que les rapports montrent que l'utilisation de ces stations est marginale. Par le passé, des subventions ont été versées, par *l'Agglomération*, aux communes pour la construction des installations. Les coûts de fonctionnement étaient de la compétence de *PubliBike*, qui bénéficiait d'une garantie de déficit de la part des communes. Maintenant que les infrastructures sont construites, *PubliBike* modifie son modèle d'affaires. La *CF* estime que la situation est trop propice à *PubliBike*, car après s'être fait financer les infrastructures par les communes et *l'Agglomération*, elle fait maintenant payer les prestations en utilisant le réseau existant. La *CF* se demande si *PubliBike* remboursera les investissements aux communes et les subventions à *l'Agglomération*, vu qu'elle sera en charge des infrastructures. La *CF* ne souhaite pas octroyer de budget pour ce compte sans détails supplémentaires. Pour cette rubrique, la *CF* proposera de supprimer le montant de CHF 100'000 inscrit dans le budget 2017 si elle n'obtient pas de détails supplémentaires.

La rubrique 650.364.20 relative à la navette automatique *TPF* au site du *Marly Innovation Center (ci-après MIC)* a donné lieu à des interrogations. La *CF* s'est demandé si c'est vraiment à *l'Agglomération* de contribuer financièrement à la phase pilote pour l'exploitation de cette navette automatique. Les *TPF* et/ou le promoteur devraient peut-être prendre ces charges à leur frais, car c'est bien eux qui bénéficieront de cette technologie. Par la suite, il est bien évident que *l'Agglomération* paiera l'exploitation d'une telle ligne au travers du contrat *TPF* ou d'un autre contrat.

**M. Thierry Steiert.** En ce qui concerne la question portant sur l'accès au contrat de prestation des *TPF*, il est compréhensible que le contenu d'un tel contrat de prestations comporte des éléments devant rester confidentiels, dans la mesure où ce marché pourrait être concurrencé si les informations de ce contrat étaient diffusées à d'autres prestataires de service dans la région ou en Suisse. Cela pourrait être relativement problématique. En revanche, je vous confirme que le rapport d'efficacité des *TPF*, qui est également confidentiel, peut être consulté par le Président et le Vice-Président de la *CF* dans les locaux de l'*Agglomération*. Nous espérons ainsi satisfaire à l'attente de la *CF*.

La *CF* a ensuite posé une question relative aux rubriques 650.318.10 et 790.318.10. Le montant de CHF 40'000, prévu pour les honoraires et frais d'études liés aux interventions parlementaires, est une estimation, qui semble relativement élevée mais qui permet de faire face à certains coûts éventuels résultant de la transmission d'interventions parlementaires. Certains cantons procèdent de la même manière. Par exemple, le Conseil d'Etat du canton de l'Argovie dote sa réponse au Grand Conseil d'une rubrique mentionnant le coût du traitement de l'intervention parlementaire. J'ignore comment l'estimation précise des coûts d'une étude pourrait être effectuée. En revanche, je pense qu'il est tout à fait imaginable que le *Comité* puisse donner une estimation sommaire des coûts dans sa position concernant la transmission, ou non, d'une intervention ayant des conséquences financières particulièrement importantes. C'est encore à voir avec le *DAEM*.

Quant à *VLS*, je peux donner quelques explications, car j'ai été, jusqu'au début de la législature actuelle, en charge de ce domaine pour *Fribourg* et j'ai participé aux séances du groupe de travail *VLS* regroupant les communes de l'*Agglomération* détentrices de stations *VLS* : Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne. Ce groupe de travail *VLS*, qui était composé de M. Marmier, Villars-sur-Glâne, M. Boéchat, Marly, et de moi-même, a recherché des solutions concernant les problèmes liés aux stations *VLS*. Je peux vous confirmer pour les raisons suivantes que le nouveau système, in globo, est plus favorable, tant aux communes qu'à l'*Agglomération*, que l'ancien système. Le nouveau système permettra de prévoir clairement les coûts étant donné qu'un plafonnement est garanti sur les frais de fonctionnement. Les coûts de l'ancien système ayant augmenté de manière vertigineuse dès 2013-2014, nous avons contacté PubliBike à qui nous avons expliqué que s'il ne mettait pas en place de nouveaux paramètres permettant de plafonner et de maîtriser ces coûts, les communes se tourneraient vers un autre prestataire. Nos trois communes ne sont pas les seules à avoir demandé ce changement. Ce nouveau système complètement différent est le résultat d'une démarche concertée entre plusieurs régions, dont notamment Morges, Yverdon-les-Bains et Monthey, qui ont été confrontées au même problème. Une augmentation des prestations est prévue puisque comme M. Grangier l'a relevé à juste titre, le nombre d'utilisateurs était plutôt dégressif. Le groupe de travail s'est demandé si cela valait la peine de poursuivre ainsi. Cette baisse d'usagers était due à une densité insuffisante des stations. A Paris, des stations Vélib' sont positionnées tous les 300 mètres. C'est trop pour l'*agglomération*, mais c'est ce vers quoi il faut tendre afin d'avoir un système *VLS* efficace. PubliBike prend en charge l'intégralité des frais d'investissements relatifs au nouveau système et est le propriétaire des nouvelles stations, qui seront moins lourdes que les stations actuelles. C'est PubliBike qui supportera le risque de ce nouveau système ; ce n'est donc pas tant favorable à PubliBike, car les frais d'exploitation pourraient dépasser les recettes. Ce ne sera donc pas aux communes de pallier financièrement une éventuelle hausse des frais d'exploitation. PubliBike va devoir chercher des sponsors actifs sur le territoire national afin de financer une partie des frais d'exploitation. Notre groupe de travail peut vous affirmer que ce nouveau système est avantageux et qu'avec la densification des stations, nous aurons enfin un système *VLS* digne de ce nom.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** J'aimerais souligner que les trois communes de l'*Agglomération* ayant des stations *VLS* sur leur territoire ont demandé à l'*Agglomération*, que cette dernière gère la coordination et la négociation avec PubliBike pour un nouveau contrat. Elles trouvaient plus judicieux d'unir leur force. Leur volonté a été entendue : un groupe de travail *VLS* a été créé et a travaillé dans ce sens. Il est important de relever que seules ces trois communes participent à la rubrique 650.364.15 ; les autres communes n'ont rien à payer. C'est d'ailleurs indiqué dans le budget 2017, dans lequel figure une clé de répartition spéciale *VLS*. Au final, cela ne change rien pour les communes qui n'ont pas de stations.

**M. Thierry Steiert.** Effectivement, c'est un élément important. Seules les communes ayant une ou plusieurs stations sur leur territoire contribueront aux frais d'exploitation y relatifs. L'*Agglomération* s'occupe de cela, car ce projet *VLS* a tout de même un caractère régional. Il est plus sensé que ce soit l'*Agglomération* qui coordonne et négocie avec PubliBike, de cette manière il y a une bonne interconnectivité entre les systèmes.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Comme nous l'avons dit à la *CF* lors de sa séance du 5 octobre, le montant de CHF 110'000, figurant dans la rubrique 650.364.20 « Navette automatique *TPF* au *MIC* » de Marly,

n'est pas totalement à la charge de l'*Agglomération*. En fait, il est contrebalancé par d'autres participations financières, dont celle du *canton* noyée au sein de la rubrique 350.461.10 « Subventions cantonales ». La *CF* a remarqué avec justesse qu'il aurait fallu mieux indiquer quelle est la participation exacte de l'*Agglomération* à ce projet de navette automatique *TPF* au *MIC* et quelle est la participation des autres intervenants aux frais de fonctionnement.

**Le Président.** Y a-t-il des interventions ?

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Ich habe eine Frage in Bezug auf das *VLS*. Es ist ja schon richtig, dass man analysiert hat. Die Ausleihzahlen sind ja ständig zurückgegangen und man hat auch analysiert, aus welchen Gründen. Man ist nun sicher daran, das Angebot zu erhöhen und auch den Kundenwünschen zu entsprechen. Ich möchte nun aber gerne wissen, mit wie viel Zeit der Vorstand, die Gemeinden oder die *Agglomération* rechnen, falls das Ausleihsystem weiterhin defizitär sein sollte, d.h. wie viel Zeit man sich gibt, bis man sagt nein, es ist ja gar kein Bedürfnis da. Ist dies schon einmal überlegt worden?

**M. Thierry Steiert.** Da wurde natürlich schon überlegt, das ist ganz klar. Für uns war klar, dass dieses System während einem ganzen Jahr geprüft werden muss. Zusätzlich muss man PubliBike auch die Gelegenheit lassen, die geplante Verdichtung mindestens in den ersten Ansätzen zu realisieren, um zu sehen, ob sich der gewünschte Effekt auch wirklich einstellt. Wenn sie auf einem Territorium von 10 Km<sup>2</sup> heute zehn Stationen haben und man das Ziel auf 30 Stationen ausdehnen will, dann wird man z. B. nach der 10. oder 17. weiteren Station eine Zwischenanalyse machen, um abzuklären, ob sich der gewünschte Effekt jetzt einstellt und ob es sich lohnt weiterzumachen. Stellt man dann fest, dass der gewünschte Effekt nicht erreicht werden kann, dann muss man die ganze Sache neu überlegen. Man kann ja den Vertrag mit PubliBike jährlich kündigen.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Laurent Bächler.** Ich habe eine kleine Rückfrage zum Punkt 650.364.05 « Leistungsvertrag mit Konzessionär Moonliner » Bern. Sie schreiben hier in der Botschaft, dass eine zweite Linie eingeführt werden soll. Die Budgetierung jedoch mehr doppelt so hoch. Und Sie schreiben auch, dass die Betriebskosten zulasten der Benutzer gehen. Das überrascht mich nicht, weil diese Linie nicht sehr hoch frequentiert wird und mit CHF 17 relativ teuer ist. Darum möchte ich nachfragen, warum es doppelt so viel kostet, eine zweite Buslinie einzuführen und ob man nicht eine Preissenkung mit der Moonliner-Gesellschaft aushandeln könnte?

**M. Thierry Steiert.** Ich muss hier das Wort an Frau Dévaud-Sciboz weitergeben, aber ich werde vielleicht die Frage übersetzen.

- *M. Steiert a traduit la question à Mme Dévaud-Sciboz. Mme Dévaud-Sciboz ne peut pas répondre à cette question.*-

Können wir einen kurzen Sitzungsunterbruch einschalten, damit die zuständigen Personen des *Aufgabenbereichs für die Raumplanung, den Umweltschutz und die Mobilität (ARUM)* auf die Frage antworten können. Ich kann Ihnen leider im Moment darauf keine Antwort geben.

**M. Laurent Bächler.** Das macht nichts. Sie können die Frage auch nachher bilateral beantworten.

**M. Thierry Steiert.** Wenn Ihnen das so geht, dann kommen wir später darauf zurück. Nous pouvons continuer. Nous répondrons séparément.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Marc Lüthi.** M. Steiert aurait pu faire part de la traduction de l'allemand au français, qu'il vient de communiquer à Mme Dévaud-Sciboz, à tous les membres du *Conseil*, car certains membres du *Conseil* ne comprennent pas l'allemand. Je propose que ce soit le cas lors de sa prochaine intervention.

**M. Thierry Steiert.** Je peux tout à fait le faire mais je vous rappelle que la règle est que chacun peut parler dans sa langue maternelle au sein du *Conseil*. M. Lüthi, souhaitez-vous que je traduise la question de M. Bächler ?

**M. Marc Lüthi.** Non merci.

**Le Président.** M. Grangier, pourriez-vous préciser votre position par rapport aux réponses du *Comité* relatives aux *VLS* et à la navette *MIC* ? Maintenez-vous votre proposition de suppression ?

**M. François Grangier.** Les infrastructures existantes ont été payées par les trois communes à des montants relativement élevés d'environ une centaine de milliers de francs par station et subventionnées

par l'Agglomération. La CF aimerait savoir, étant donné que PubliBike va reprendre ces stations existantes, si ce dernier va les rembourser aux communes et à l'Agglomération, car il va les utiliser pour son propre réseau.

**M. Thierry Steiert.** A ma connaissance, PubliBike ne va pas reprendre ces infrastructures puisque le système, qui n'aura ni les mêmes bornes ni les mêmes vélos, sera complètement nouveau. Les infrastructures actuelles ne seront pas utilisées par PubliBike. Elles seront démantelées aux frais des communes.

**M. François Grangier.** Les communes ont investi de tels montants dans les stations actuelles, qui vont en plus être démontées à leur charge pour l'exploitation PubliBike ? C'est tout de même un peu fort !

**M. Thierry Steiert.** Les communes ne les démonteront pas pour l'exploitation PubliBike. Ces stations vont être démontées, car elles ne seront plus utilisées. PubliBike va installer de nouveaux vélos et de nouvelles stations, qui seront différentes et équipées d'un autre type de bornes. La structure des stations sera plus légère. Ces stations ont déjà été amorties à raison de 15% par an. Les plus anciennes de ces stations ont été construites en 2010. L'amortissement est relativement bien avancé. Comme les vélos doivent être échangés de manière régulière, c'est clairement une charge financière pour les communes.

**M. François Grangier.** L'investissement dans les stations actuelles est donc un flop. La CF a décidé dans cette rubrique relative aux VLS de faire confiance au Comité en conservant le montant de CHF 100'000 au vu des explications qu'il a fournies. La CF est tout de même très déçue de la façon dont la présentation de ce dossier a été faite.

La CF n'a pas de demande particulière relative au MIC. La CF s'est simplement demandé si c'est vraiment à l'Agglomération de payer, même partiellement, les frais de la phase-pilote de ce projet alors qu'elle devra intervenir dans la phase d'exploitation au même titre que le subventionnement aux TPF ou à d'autres contrats. Quelles avaient été les discussions du Comité à ce sujet ? Pourquoi l'Agglomération se retrouve-t-elle à payer des projets-pilotes ? Est-ce vraiment son rôle ?

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Cela reste des frais d'exploitation même s'ils ne le sont pas au titre du traditionnel contrat de prestations avec les TPF. Le Comité a choisi une solution novatrice. Il a constaté que quelques postulats, qui ont été déposés, demandaient d'aller vers des solutions novatrices. Pour ces raisons, le Comité est allé dans ce sens. Ce projet est soutenu par plusieurs partenaires, qui sont parties prenantes. L'Agglomération ne supporte pas les frais d'investissement de ce projet.

**Le Président.** Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Je constate qu'il n'y a plus de divergences formelles dans ce chapitre entre le Comité et le Conseil.

#### Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 6 est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

### **Chapitre/Kapitel 7. Aménagement/Raumplanung**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 7 est adopté par le Conseil tel que proposé par le Comité.

### **Chapitre/Kapitel 8. Economie/Wirtschaft**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. François Grangier.** La CF a questionné le Comité concernant la rubrique 840.318.20 « actions de promotion économique » afin d'en savoir plus sur le projet de Prix à l'innovation de l'Agglomération (ci-après Prix Agglo) mentionné dans son message. La CF estime que ce prix est redondant avec le Prix à l'innovation cantonal (ci-après Prix Cant). Malgré les informations supplémentaires qui ont été apportées par le Comité, la CF reste très sceptique quant à l'utilisation des deniers de l'Agglomération, environ CHF 40'000, pour ce projet non abouti, qui est un simple copié-collé du projet cantonal. Pour ces raisons, la CF demande la réduction du budget dédié à la rubrique 840.318.20.

**Le Président.** Nous prenons note de cette demande de modification. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**M. Thierry Steiert.** Je n'étais pas présent à la séance de la *CF* mais des explications détaillées ont été données. Le Prix Agglo n'est évidemment pas un projet abouti jusque dans les derniers détails, mais il est souhaité par le *Comité* avec le budget proposé. Le *Comité* a fait un choix politique en décidant d'investir CHF 40'000 pour telle action. Le *Comité* estime que ce serait positif de donner une meilleure visibilité à l'*Agglomération* en organisant ce *Prix Agglo*, même si cela pourrait être perçu comme une redondance avec le *Prix Cant*. Il est souvent reproché à l'*Agglomération* de ne pas assez bien se vendre et de ne pas être suffisamment visible. Pour une fois que l'*Agglomération* souhaite mettre en place un instrument qui lui permettrait de se donner une meilleure visibilité, nous estimons qu'il est justifié d'engager ce montant qui reste tout de même raisonnable par rapport au budget total qui dépasse les CHF 27 millions.

**Le Président.** M. Grangier, pouvez-vous préciser de combien la *CF* souhaite réduire le budget de la rubrique 840.318.20 ?

**M. François Grangier.** La rubrique 840.318.20 est actuellement budgétée à CHF 50'000. La *CF* propose de le réduire de CHF 30'000, afin qu'il soit identique au budget de l'année précédente qui était à CHF 20'000, au vu du manque de cohérence constaté par la *CF* dans ce dossier.

**Pierre-Olivier Nobs.** Je souhaite ajouter que la collaboratrice scientifique de la Promotion économique a déjà préparé un cahier des charges pour ce concours. Le *DP* l'a analysé et a demandé certaines adaptations, comme le fait que le prix ne vise pas seulement les entreprises créatives, mais aussi les entreprises sociales, qui maîtrisent leur mobilité. De ce fait, le *Prix Agglo* pourrait se distinguer par rapport au *Prix Cant*. Sachez que l'*Agglomération* possède presque la moitié des emplois du *canton* sur 5 km<sup>2</sup> de surface cantonale et qu'elle est un des moteurs économiques du *canton*. Nous avons, à ce titre, une transversalité entre les enjeux d'aménagement, de mobilité et d'économie. Il est tout à fait pertinent de mettre l'accent sur les entreprises exemplaires et créatives. C'est aussi une manière de mettre en lumière l'*agglomération* et d'encourager les entreprises à s'y installer : C'est le but de la Promotion économique. Je vous encourage à maintenir la proposition faite par le *Comité*.

**M. Félicien Frossard.** Le *Prix Agglo*, prix de l'entrepreneuriat que l'*Agglomération* mettrait sur pied, n'est pas redondant avec le *Prix Cant*. Le *Prix Cant* s'adresse particulièrement aux entreprises actives dans le domaine technologique et aux start-up. Le *Prix Agglo* est, quant à lui, destiné à d'autres entreprises de tailles plus réduites, actives dans d'autres domaines d'activités et se distinguant par des facteurs différents, notamment sociaux et écologiques, ou par une forme d'entrepreneuriat innovante. Le *Prix Cant* et le *Prix Agglo* auront lieu une année sur deux, alternativement, afin de ne pas se parasiter.

**Le Président.** M. Grangier, la *CF* maintient-elle son amendement ?

**M. François Grangier.** La *CF* maintient son amendement.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous avons donc un amendement de la *CF*. Tout d'abord, je soumetts au vote, selon notre *Règlement*, la proposition initiale du *Comité*.

#### **Vote / Abstimmung**

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition du *Comité*, qui consiste à pourvoir la rubrique 840.318.20 du budget 2017 à CHF 50'000, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 28 voix.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement de la *CF*, qui consiste à réduire la rubrique 840.318.20 du budget 2017 de CHF 30'000, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 16 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 2 voix.

#### **Résultat / Ergebnis**

Ce chapitre 8 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

### **Chapitre/Kapitel 9. Finances/Finanzen**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Résultat / Ergebnis**

Ce chapitre 9 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

#### **Adoption du budget de fonctionnement / Annahme des Voranschlags der laufenden Rechnung**

**Le Président.** Lors du vote d'ensemble, nous allons devoir compter les votes en vertu de l'article 62 de notre *Règlement*.

### Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget de fonctionnement 2017 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 51 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.  
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

### Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2017.

### • **Budget d'investissement / Voranschlag der Investitionsrechnung**

**Le Président.** Je vous rappelle que le budget d'investissement est un budget d'intentions. Chaque montant devra être soumis à l'autorité du *Conseil* afin de pouvoir être dépensé. Ich möchte anmerken, dass es bei diesem Budget nur um ein Budget im Sinne einer Absichtserklärung handelt und, dass jede darin enthaltene Ausgabe dem *Rat* einzeln unterbreitet werden muss.

### **Chapitre/Kapitel 6. Mobilité/Mobilität**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis:

Ce chapitre 6 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

### **Chapitre/Kapitel 7. Aménagement/Raumplanung**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 7 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

### • **Adoption du budget d'investissement / Annahme des Voranschlags der Investitionsrechnung**

### Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget d'investissement 2017 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 51 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.  
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

### Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, le budget d'investissement 2017.

## **7.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse**

### • **Arrêté du budget de fonctionnement / Beschluss zum Voranschlag der laufenden Rechnung**

### Titres et considérants / Titel und Erwägungen

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil* tels que proposés par le *Comité*.

### Article premier / Erster Artikel

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

### Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 50 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.  
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

### Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le *Comité*.

## • Arrêtés du budget d'investissement / Beschlüsse zum Voranschlag der Investitionsrechnung

### **Chapitre/Kapitel 6. Mobilité/Mobilität**

#### Titres et considérants / Titel und Erwägungen

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil* tels que proposés par le *Comité*.

#### Article premier / Erster Artikel

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis:

L'article premier est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

#### Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 50 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

#### Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le *Comité*.

### **Chapitre/Kapitel 7. Aménagement/Raumplanung**

#### Titres et considérants / Titel und Erwägungen

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil* tels que proposés par le *Comité*.

#### Article premier / Erster Artikel

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

#### Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 50 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

#### Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le *Comité*.

Ce septième point de l'ordre du jour est absent.

## **8. Information sur le plan financier / Information über den Finanzplan**

### **8.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes**

**M. Thierry Steiert.** Le Plan financier fait objet d'une information et non pas d'un vote. Conformément à la législation cantonale ainsi qu'aux *Statuts*, l'*Agglomération* établit un Plan financier pour une durée de 5 ans. Ce plan est mis à jour au moins une fois par année. Il est adopté par le *Comité* sur le préavis de la *CF* et le *Conseil* en prend acte. Nous tenons à rappeler qu'il s'agit ici d'un instrument évolutif, qui n'a pas

pour but de représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets de fonctionnement. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'Agglomération à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir, ainsi que ses modalités de financement. C'est avec une approche méthodologique, affinée au fil des années et ayant fait ses preuves, que nous arrivons aujourd'hui à donner une projection plus ou moins fiable des paramètres financiers de l'Agglomération sur les cinq années à venir. Cette approche est explicitée dans le Plan financier. A titre d'exemple, afin de vous montrer aussi que la démarche est extrêmement prudente, vous trouverez en page 4 le chapitre dédié aux intérêts des dettes. Vous pouvez remarquer que nous travaillons, pour les emprunts qui seraient réalisés en 2017, avec un taux d'intérêt de 2%, ce qui est déjà relativement élevé vu la situation du marché actuel. Pour tous les intérêts relatifs aux emprunts réalisés dès 2018, nous avons effectué nos calculs avec un taux d'intérêt de 4%, taux peu probable et peu crédible aujourd'hui. Ces estimations extrêmement prudentes démontrent que cet exercice se fait de manière précautionneuse. S'agissant du Plan financier 2017-2021, nous notons une augmentation des coûts d'exploitation des TP dès 2018. Cette hausse est en lien avec des modifications majeures dont, notamment, l'introduction d'une nouvelle ligne interne à Düdingen et d'une nouvelle ligne tangentielle à Fribourg, des modifications de cadences, des tracés et des terminus sur les lignes n°3, n°5, n°7, n°9 et n°11 ainsi que finalement, le renouvellement partiel du matériel roulant. Du côté des recettes, la planification se base sur un taux de subventionnement de 60% dès 2017, conformément à ce qui a déjà été explicité lors de la présentation du budget 2017. Der Finanzplan erhebt nicht den Anspruch auf Vollständigkeit oder absolute Genauigkeit, sondern bietet vielmehr eine mittelfristige Perspektive der finanziellen Auswirkungen unserer Investitionspolitik. Der Finanzplan ist somit ein Steuerungsinstrument und kein Voranschlag. Seit vergangenem Jahr erstreckt er sich nicht mehr nur in statischer Weise auf die Periode der laufenden Legislatur, sondern stets auf einen Zeitraum von 5 Jahren, d. h. er wird anlässlich der jährlichen Aktualisierung jeweils um ein Jahr verlängert.

## **8.2. Remarques de la Commission financière / Bemerkungen der Finanzkommission**

**M. François Grangier.** La CF a pris connaissance du Plan financier. Les éléments permettant d'effectuer les calculs sont clairement expliqués dans le document à disposition. La CF n'a pas de remarque à formuler et remercie le Comité.

Préavis envoyé par courriel le 5 octobre 2016 :

Conformément à l'article 23 alinéa 1 b) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie, les 28 et 30 septembre ainsi que le 5 octobre 2016, pour prendre connaissance et discuter du Plan financier 2017-2021 de l'Agglomération de Fribourg, transmis le 22 septembre 2016. A l'occasion de la séance du 5 octobre 2016, le Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH) et le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) ont répondu aux questions de la commission. Cette délégation du Comité était représentée, pour le DF&RH, par Mme Nobs, et, pour le DAEM, par Mme Dévaud-Sciboz. La Commission financière prend acte du Plan financier 2017-2021 de l'Agglomération (mise à jour 2016).

**Le Président.** Formellement, je n'ai pas à ouvrir la discussion concernant le Plan financier mais j'aimerais néanmoins vous donner l'occasion de vous exprimer éventuellement sous forme de question ou de remarque. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** En page 6 du document explicatif, il est écrit « Angesichts des verspäteten Abschlusses der Leistungsvereinbarung wird für das Jahr 2017 keine Mitfinanzierung des Bundes vorgesehen ». Pourquoi y a-t-il eu une conclusion tardive de cette convention sur les prestations du PA2 ?

**M. Thierry Steiert.** Aucun subventionnement de la Confédération ne va intervenir en 2017. Ces subventionnements, tous prévus mesure par mesure et fiche par fiche, interviendront ultérieurement puisque la Confédération les a toutes adoptées. En effet, la Confédération octroie les subventions une fois que la mesure est terminée et mise en fonction. Les subventions, qui seront accordées, s'étaleront sur plusieurs années et seront versées de manière décalée par rapport à leur réalisation. Les subventions de la Confédération pour les mesures du PA2 arriveront probablement bien après 2018.

**Le Président.** Mme Schneuwly-Aschwanden, êtes-vous satisfaite de cette réponse ?

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Oui.

**Le Président.** Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce huitième point de l'ordre du jour est absout.

## **9. Réponse à la question relative à l'état d'avancement de la réalisation des mesures du Plan d'agglomération et au financement de ces dernières / Antwort des Vorstandes auf die Anfrage zum Stand der Arbeiten an den Massnahmen des Agglomerationsplans und zur Finanzierung derselben (Quest Leg2016-2021 2016 001)**

### **9.1. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes**

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** M. Altermatt, vous avez évoqué, dans votre question, votre inquiétude par rapport à l'avancement de la réalisation des mesures du PA2 et le « risque non négligeable de dépassement des délais obligatoires ». Vous avez posé deux questions précises.

Vous demandiez un document synthétique faisant état de l'avancement des diverses mesures. Le *Comité* vous présente dans sa réponse un aperçu global et objectif de la situation. Je me réfère aux pages 2 à 4 ainsi qu'aux graphiques 1 et 2. On peut constater que la mise en œuvre progresse de manière relativement satisfaisante. C'est un résultat qui se situe au-dessus de la moyenne des projets d'agglomération au niveau national. Tous les détails sont présentés de manière détaillée en complément dans le compte rendu de mise en œuvre intégré dans le Rapport explicatif du PA3.

Ihre zweite Frage Herr Altermatt umfasst das Anliegen beim *Kanton Freiburg (nachstehend Kanton)* anzuklopfen, um ihn um die Schaffung eines Fonds zu bitten, mit welchem Massnahmen vorfinanziert werden könnten. Sie konnten in der Antwort des Vorstandes lesen, dass der Vorstand ihren Vorschlag eher als eine finanzadministrative Erschwerung betrachtet. Er wird sich hingegen weiterhin dafür einsetzen, dass die Abwicklung der Finanzflüsse schlanker und vereinfachter ausgeführt werden. Schliesslich wird ihrem Anliegen regelmässig ein synthetisches akkreditiertes Dokument vorgelegt, um ihrer Anfrage Rechnung zu tragen. Der *Vorstand* ist verpflichtet, jährlich über die geleisteten Massnahmen einen Ist-Zustand zu erstellen und muss alle vier Jahre dem Bund einen Bericht über die umgesetzten Massnahmen überweisen, ungeachtet davon, ob ein neues Programm eingereicht wird oder nicht. Die regelmässige Arbeit wird also gemacht. Der *Vorstand* wird jedoch prüfen, welche Form von Berichterstattung gefunden werden kann, die dann auch regelmässig vorgelegt wird.

### **9.2. Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors**

**M. Bernhard Altermatt.** J'aimerais vraiment remercier le *Comité* et les *collaborateurs* pour ce rapport très fouillé sur ces importantes questions et pour les heures qu'a nécessité sa rédaction.

Par contre, je ne peux malheureusement pas me déclarer satisfait de cette réponse car la situation, telle que décrite dans ce rapport, fait naître des craintes importantes. Ces dernières se fondent sur le constat du *Comité* qui voit que la marge de manœuvre de l'*Agglomération* pour assurer et soutenir la réalisation des nombreux projets, parfois très chers, est très limitée. En fin de compte, ce sont les communes qui doivent décider et pourvoir au financement des mesures. Il me paraît donc essentiel de donner, à l'*Agglomération*, les instruments nécessaires pour soutenir les communes dans ce processus.

L'information et la transparence des procédures existent effectivement. Les procédures ne sont peut-être pas aussi transparentes pour chaque membre du *Conseil* mais nous pouvons être satisfaits au vu des années écoulées.

En revanche, je ne partage pas l'avis satisfait du *Comité* quant à l'état effectif des projets retardés ou menacés d'un manque de financement. La situation est préoccupante, voire dramatique, puisqu'un retard de presque 4 années est prévu pour 30% des mesures. Cette situation s'avère encore pire lorsqu'on se rend compte que plus de la moitié de ces retards sont dus à un financement qui n'est pas garanti politiquement, au niveau communal. 52% est un signal d'alarme retentissant pour l'*Agglomération*. Cela devient d'autant plus sérieux, comme le relève ce rapport, que cet état d'avancement des travaux constitue un critère d'évaluation central utilisé par les autorités fédérales pour préaviser les projets d'agglomération successifs. En d'autres termes, chaque mesure en retard du PA2 a une influence défavorable sur les projets d'agglomérations de générations postérieures au PA3.

Je ne partage, donc, absolument pas l'avis du *Comité* qui ne voit pas l'utilité d'un instrument de soutien cantonal destiné à aider davantage les communes à faire avancer les divers projets. Notre *Agglomération* est déjà parmi les agglomérations qui ont obtenu les plus maigres subventions fédérales pour les deux premiers projets d'agglomération. N'oublions pas que sur un total de CHF 3,2 milliards mis à disposition des villes, agglomérations et cantons par la Confédération, notre *Agglomération* n'a obtenu que CHF 26 millions pour son PA2, après que son PA1 ait été le seul à avoir été recalé parmi 39 projets déposés à la Confédération.

Angesichts dieser Zahlen wird deutlich, dass wir schon jetzt eine Verspätung und eine Benachteiligung eingefahren haben, die wir nie mehr aufholen können. Die total CHF 3,2 Milliarden Bundeshilfen der ersten beiden Agglomerationsprogramme, von denen Freiburg gerade mal CHF 26 Millionen erhalten hat, dieses

Geld ist verloren, respektive es ging anderswo hin. Schauen wir darum umso mehr, dass wir uns die Instrumente geben, um die Realisierung der laufenden und künftigen Projekte effizient zu garantieren. Und scheuen wir uns nicht, den *Kanton* dafür stärker zu mobilisieren!

Le *canton* peut, et doit, être mobilisé. Il faut relever que le *canton* aide également les régions rurales et montagneuses, qui ont aussi leurs défis et difficultés spécifiques. L'*Agglomération* n'a pas à se cacher devant les autres et au sein de ce *canton*. Au contraire, il est temps de se mobiliser en se coordonnant avec d'autres communes et régions, comme le sud du *canton* et la région allant d'Estavayer-le-Lac à Morat, qui se trouvent dans la même situation.

J'ai posé ce problème sous la forme d'une question pour amorcer une réflexion. J'espère que le *Comité* prendra en main cette question et demandera de l'aide au *canton*. Dans le cas contraire, je doute que notre Agglomération soit suffisamment efficace pour le PA3 et, qui sait, peut-être pour d'autres projets d'agglomération.

**Le Président.** La question est ainsi liquidée.

## **10. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse**

Conformément au présent ordre du jour modifié en début de séance, ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil qui se tiendra le 23 février 2017.

## **11. Adoption de la Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg / Annahme der Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des Richtplans der Agglomeration Freiburg**

### **11.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. François Grangier.** Concernant le message n°6, la *CF* a pris connaissance de la *Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg qui est soumise à approbation ce soir (ci-après Directive du 12.10.16)*. Diverses questions se sont posées à la lecture des différents tableaux présentés dans ce message.

La *CFa*, tout d'abord, demandé au *Comité* comment étaient intégrées les mesures non exécutées du *PA2* dans les différents chiffres présentés. Le *Comité* a confirmé que les mesures A du *PA2* non réalisées ont été intégrées, après déduction des subventions fédérales et des parts communales, dans les CHF 17,42 millions indiqués à la page 6 du message. Les mesures B et C du *PA2* sont intégrées dans le *PA3*. L'évaluation des coûts des mesures *PA3* a été faite d'entente avec les communes membres de l'*Agglomération*. Le *Comité* a assuré que ces évaluations étaient bien plus précises que celles du *PA2*. Le responsable de la coordination entre l'*Agglomération* et les communes membres a eu un dialogue constant avec ces dernières au sujet des diverses mesures et leur coût.

Tous les calculs de la faisabilité du *PA3* reposent sur un subventionnement de la Confédération estimé à 35%. La *CF* a voulu savoir comment le *Comité* avait obtenu ce chiffre. Le *Comité* a confirmé qu'il s'agit uniquement d'une estimation par rapport au *PA2*, pour lequel la Confédération a octroyé une subvention de 40%. Il n'y a pas de certitudes quant à ce pourcentage qui est d'une importance capitale.

Le financement de la TransAgglo à 100% par l'*Agglomération* a également interpellé la *CF*. Elle s'est demandé si, légalement, cette subvention n'était pas contraire à la *loi cantonale sur les subventions (LSub)*. Le *Comité* a confirmé que c'était conforme. Etant donné que la subvention fédérale ne sera versée qu'après la réalisation complète de chaque mesure de la TransAgglo, la *CF* craint que certaines communes, qui auront réalisé leur tronçon, ne reçoivent pas de subvention tant que les autres communes n'auront pas effectué leur part.

La *CF* s'est assurée que l'endettement maximal de CHF 75 millions ne sera pas atteint. Le *Comité* a confirmé que cette limite va suffire d'après ses calculs, qui ne tiennent pas compte des subventions cantonales, ni des amortissements usuels. Le *Comité* a également indiqué que les valeurs attribuées aux différentes mesures sont des valeurs maximales. En cas de dépassement, les communes devront prendre à leur charge la différence. En cas de montant moindre, le subventionnement se basera sur la base du décompte définitif des travaux. Le versement de la subvention fédérale interviendra en un bloc, une fois par année. La subvention de l'*Agglomération* ne sera libérée qu'une fois le subventionnement fédéral reçu. C'est bien aux communes, et non à l'*Agglomération*, de faire « la banque ».

#### Préavis envoyé par courriel le 5 octobre 2016 :

« Conformément à l'article 7 alinéa 2 du Règlement de la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg, les 28 et 30 septembre ainsi que le 5 octobre 2016, la Commission financière s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°6 du *Comité* du 15 septembre 2016 concernant la Directive de subventionnement des mesures du Plan directeur d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg. Le document définitif y relatif a été transmis à la commission le 22 septembre 2016. A l'occasion de la séance du 5 octobre 2016, le Dicastère des finances et des ressources humaines (*DF&RH*) et le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (*DAEM*) ont répondu aux questions de la commission. Cette délégation du *Comité* était représentée, pour le *DF&RH*, par Mme Nobs, et, pour le *DAEM*, par Mme Dévaud-Sciboz. La Commission financière a posé un certain nombre de questions à la délégation du *Comité* et a obtenu les réponses y relatives. La Commission financière remercie le *Comité* pour sa collaboration. Après délibération, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le message ici soumis ».

#### **11.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** Comme il s'agit d'un message d'ordre purement financier, la *CAME* ne l'a pas examiné.

#### **11.3 Présentation du message n°6 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.6 des Vorstandes**

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** En vue du dépôt du *PA3*, le *Comité* a décidé de rédiger une nouvelle directive visant à régler les modalités du financement des mesures d'intérêt régional prévues par les différents projets d'agglomération. L'avantage de cette *Directive du 12.10.16* est d'offrir une vision globale des engagements financiers de l'*Agglomération* avec des règles clairement fixées.

L'alinéa 3 de l'article 40 des *Statuts* prévoit que « le Plan directeur de l'Agglomération fait office de projet d'agglomération pour la Confédération ». Les projets d'agglomération, conformes aux objectifs fixés par le Plan directeur régional ou projet d'*Agglomération*, font l'objet d'un subventionnement. C'est au *Comité* de fixer la directive ainsi que le taux du subventionnement des investissements.

Dans le cas de l'établissement du *PA3*, les mesures ont été chiffrées et priorisées dans un deuxième temps, ce qui a permis d'établir la *Directive du 12.10.16* tout en respectant le cadre financier statutaire. La limite d'endettement, qui est fixée à CHF 75 millions pour les investissements, est définie par la lettre a) alinéa 2 de l'article 33 des *Statuts*. La *Directive du 12.10.16* vise à régler la participation financière de l'*Agglomération*, ainsi que l'utilisation du cofinancement fédéral dont bénéficient les infrastructures qui servent au trafic d'agglomération.

Dans l'établissement de cette directive, deux aspects sont à soulever. Premièrement, étant donné que toutes les mesures proposées en catégorie 1 présentent un intérêt régional indépendamment de leur objet, elles peuvent théoriquement toutes bénéficier d'un subventionnement. La directive conserve, en outre, la répartition des tâches attribuées aux différents partenaires, à savoir le *canton*, l'*Agglomération*, les communes membres et les tiers. La grande nouveauté réside dans un soutien élargi de certains projets qui ont droit à un subventionnement intégral.

Bei der integralen Subvention rücken jene Vorhaben ins Zentrum, die einen strategischen Charakter haben. Es geht hier um die TransAgglo, die als starke Langsamverkehrsachse gilt, die verschiedene Gemeinden oder fast gar alle Gemeinden der *Agglomeration* miteinander verbindet. Wir finden dies unter Buchstaben a).

Le *Comité* propose de subventionner intégralement la mise en place des signaux lumineux destinés au contrôle d'accès placés sur les carrefours stratégiques situés à l'entrée de l'*Agglomération*, à la lettre b) alinéa 1 de l'article 4 du projet de directive annexé au message. Les lettres suivantes font partie des mesures intégralement subventionnées : c) « les frais liés aux études et à la mise en service de la centrale de régulation de trafic », d) « la réalisation des études de portée régionale en matière de stationnement », e) « la réalisation des études liées à la mise en œuvre du volet urbanisation » et f) « la réalisation des études et l'organisation des manifestations de portée régionale prévue dans le volet nature & paysage ».

Ces modifications comprennent également les projets correspondants au *PA2*.

Auch bei partiellen Subventionierung schlägt der Vorstand Änderungen vor. Der Subventionierungsbeitrag für die Projekte im Bereich Mobilität und Raumplanung des regionalen Richtplans bleibt bei einem Satz von 50 zu 50%. Das bringt Finanzierungssicherheit, wobei doch darauf hinzuweisen ist, dass allenfalls der Finanzierungsbeitrag des Bundes von 40 auf 35% reduziert werden könnte. Diese Berechnungen zeigen insgesamt, dass die Schuldengrenze von CHF 75 Millionen eingehalten werden kann. Neu und entsprechend der Botschaft, die wir Ihnen vorlegen, sollen auch Projekte aus dem Bereich Natur und

Landschaft zu 50% von der *Agglomération* financiert werden. Bis anhin lag eine finanzielle Beteiligung der *Agglomération* für Projekte aus diesen Bereichen im freien Ermessen. Diese Neuerung ist der Ausdruck des *Vorstandes*, diesen Bereichen Nachdruck zu verleihen und sie in Zukunft auch fördern zu wollen. Ich verweise noch daraufhin, dass sich in der deutschen Version in Artikel 1 dieser Richtlinie ein Fehler eingeschlichen hat. Dort sollte am Schluss von Artikel 1 stehen, « welche im Rahmen des 2. und 3. Agglomerationsprogramms entwickelt wurden ».

**M. Thierry Steiert.** Mme Burgener Woeffray a déjà évoqué, dans les grandes lignes, les éléments financiers principaux de cette directive. Pour rappel, la limite d'endettement est fixée à CHF 75 millions. La capacité financière résiduelle de l'*Agglomération* au 31 décembre 2016 est de CHF 67,6 millions en tenant compte d'un endettement de CHF 7,4 millions. Ce montant comprend notamment les investissements consentis dans le cadre de la réalisation du *PA2* sur la base de la *Directive du 28.11.12*. Cela étant, toutes les mesures prévues ne sont pas encore réalisées. L'investissement total pour les mesures du *PA2* classées en priorités A se montent à CHF 17,42 millions sans compter celles relatives à la TransAgglo, dont le montant est inclus dans les CHF 6,58 millions. Le cumul des investissements à consentir en priorité A en vue de la réalisation du *PA2* et du *PA3* se monte au total à CHF 74,442 millions sans même prendre en compte l'intégralité des participations de tiers. Cette somme reste inférieure à la limite d'endettement prévue par les *Statuts*, tenant compte de l'étalement des investissements dans le temps et de l'amortissement progressif des dépenses effectuées. Il n'y a pas lieu de craindre un dépassement de la limite d'endettement sur la base du projet présenté.

#### **11.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft**

**Le Président.** J'ouvre la discussion générale sur le message n°6 concernant la *Directive du 12.10.16*. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **11.5 Examen et adoption de la directive / Prüfung und Annahme der Richtlinie**

**Le Président.** La *Directive du 12.10.16* proposée induit notamment un changement substantiel au niveau du subventionnement des mesures. Je propose, dès lors, d'examiner le contenu de cette directive chapitre par chapitre. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc procéder à l'examen de la *Directive du 12.10.16*.

### **CHAPITRE PREMIER Dispositions générales / ERSTES KAPITEL Allgemeine Bestimmungen**

**Le Président.** Ce chapitre Premier comprend les articles 1, 2 et 3. Je donne lecture de la correction de l'article 1 « But », conformément aux indications transmises ce soir par le *Comité* : « La présente Directive vise à régler le subventionnement des mesures prévues par le Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg développées dans le cadre des projets d'agglomération de deuxième et de troisième génération ». J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Le chapitre Premier est adopté tel que proposé par le *Comité*.

### **CHAPITRE DEUXIEME Financement / ZWEITES KAPITEL Finanzierung**

**Le Président.** Ce chapitre Deuxième comprend les articles 4, 5 et 6. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Le chapitre Deuxième est adopté tel que proposé par le *Comité*.

### **CHAPITRE TROISIEME Modalités de subventionnement / DRITTES KAPITEL Subventionsmodalitäten**

**Le Président.** Ce chapitre Troisième comprend les articles 7, 8 et 9. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Le chapitre Troisième est adopté tel que proposé par le *Comité*.

## CHAPITRE QUATRIEME Dispositions finales/ VIERTES KAPITEL Schlussbestimmungen

**Le Président.** Ce chapitre Quatrième comprend les articles 7, 8 et 9. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

Le chapitre Quatrième est adopté tel que proposé par le *Comité*.

### Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la *Directive du 12.10.16* telle que proposée par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 49 voix.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 2 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

### Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a approuvé, à la majorité, la *Directive du 12.10.16* telle que proposée par le *Comité*. Cette directive entre en vigueur dès à présent, sous réserve de l'adoption du *PA3*.

**Le Président.** Nous sommes arrivés à traiter les points de l'ordre du jour prévus pour cette première soirée. Je vous remercie pour votre discipline. J'espère que demain, nous pourrons travailler dans un très bon état d'esprit également, car la tâche sera aussi compliquée et lourde. Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée à 22h10.

Fin de la séance du 12 octobre 2016 : 22h10

\*\*\*\*\*

Début de la séance du 13 octobre 2016 : 19h05

**Le Président.** Mesdames et Messieurs, il est 19h05, l'heure de reprendre nos débats au point 12 de l'ordre du jour. Je vous salue très cordialement et j'espère que cette soirée sera dense et constructive.

Les membres du *Conseil* suivants se sont excusés pour la séance de ce soir : Mme Chantal Angéloz ainsi que MM. Bernhard Altermatt, François Gendre, Dimitri Küttel, Yves Litandi et Christophe Maillard. Nous sommes 47 membres du *Conseil* présents. Formellement, je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons siéger valablement.

Je vous informe que nous prévoyons une à deux pauses de 15 minutes ce soir, aux environs de 20h30 et de 22h30.

Pour des questions d'enregistrement et de rédaction du procès-verbal, je vous demande instamment de citer votre nom lorsque vous prendrez la parole.

## **12. Adoption du Projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération (PA3) / Annahme des Agglomerationsprogramms der 3. Generation (AP3)**

Je me permets de vous fournir quelques informations pratiques en préalable à l'adoption du *PA3*. Les éléments généraux et importants concernant le Projet d'agglomération seront traités dans le cadre de la discussion sur le message. Il en va également ainsi d'un éventuel débat d'entrée en matière. Nous traiterons ensuite des questions plus détaillées dans le cadre de l'examen de détail des chapitres. C'est également dans ce cadre que nous évoquerons les amendements dont vous nous avez fait part à l'avance et par écrit, ainsi que ceux qui pourraient être éventuellement déposés ce soir.

Les amendements seront traités de manière thématique. Pour des raisons pratiques, les amendements déposés en cours de séance par les membres du *Conseil* seront en principe traités immédiatement après ceux reçus par courriel. Si un amendement concernant une partie liante est déposé, je donnerai la parole à son auteur/e, puis au Président de la *CAME* ainsi qu'au *Comité*, ensuite j'ouvrirai le débat. Si le *Comité* et la *CAME* se rallient à l'amendement et que les membres du *Conseil* ne manifestent pas d'opposition lors du débat, il n'y aura pas de vote. La partie liante sera alors considérée comme acceptée avec les modifications proposées. S'il y a divergence, je demanderai à l'auteur/e de l'amendement s'il souhaite maintenir ou modifier sa proposition. Si la modification proposée l'exige, je donnerai à nouveau la parole à la *CAME* et au *Comité*. Sinon, je procéderai immédiatement au vote. Si l'auteur de l'amendement le retire, ce sera évidemment la version du *Comité* qui sera maintenue et validée.

Si des amendements sont déposés en cours de séance, ils devront l'être sous forme écrite, par analogie à l'article 60 du *Règlement*. Pour ce faire, un formulaire reçu dans les documents de séance devra être rempli et remis à un membre de l'administration qui se chargera de le retranscrire et de le projeter sur

l'écran. Des formulaires vierges, ainsi que des stylos noirs et rouges, sont d'ailleurs à disposition auprès des membres du *Bureau*. Sur le formulaire, il s'agit d'une part de recopier en noir le texte officiel que vous souhaitez modifier et, d'autre part, d'inscrire en rouge le texte de votre proposition en mettant en évidence les éléments que vous souhaitez ajouter, modifier ou supprimer. S'il y a plusieurs amendements pour une même partie liante, je procéderai par élimination s'ils sont indépendants les uns des autres, ce qui semble être le cas pour la majorité des amendements dont nous avons connaissance jusqu'à présent. Si une partie liante n'a pas d'amendement annoncé, j'ouvrirai directement la discussion et si elle n'est pas demandée, la partie en question sera considérée comme acceptée dans sa version initiale, c'est-à-dire celle du *Comité*.

En cas de nécessité, j'interromprai la séance pour permettre à la *CAME*, au *Comité* ou au *Bureau* de se concerter en vue de préparer un préavis ou l'organisation d'un vote.

Est-ce que les informations, que je vous ai transmises, appellent des remarques de votre part ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc entamer notre travail.

## **12.1 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* a examiné le *PA3* lors de trois séances en septembre et octobre 2016.

Préalablement, la *CAME* a organisé des séances de conciliation pour discuter des divergences majeures entre l'*Agglomération* et quatre communes membres.

Je remercie mes collègues de la *CAME*, pour leur disponibilité pendant cette période chargée, et, au nom de la *CAME*, les *collaborateurs* de l'*Agglomération*, pour leur précieux travail fourni sous la pression des délais durant l'été et au début de l'automne, et enfin le *Comité*, notamment, le *DAEM*, pour le projet qui a été soumis aux membres du *Conseil*.

Le *PA3* doit trouver des réponses aux exigences de l'aménagement du territoire durable et, nouvellement, prendre en compte les modifications de la *LAT* acceptées lors de la votation fédérale de 2013.

La *CAME* peut aujourd'hui confirmer le préavis favorable qu'elle a exprimé lors de la séance du *Conseil* du 23 mars 2016, au point relatif à la mise en consultation publique du *PA3*. Le *PA3* prend en compte la critique de la Confédération concernant le *PA2* et corrige certaines faiblesses de l'*Agglomération* constatées aux pages 5 et 6, respectivement 13 à 16, du Rapport explicatif. Le *PA3* renforce et affine, également, les stratégies.

Les lignes directrices urbanistiques se concrétisent avec des axes et des boulevards s'étalant sur plusieurs communes et pas uniquement sur le centre cantonal. C'est un nouveau pas important pour l'urbanisation dans l'*agglomération*, qui prend en compte la nouvelle législation. Dans un premier temps, les études indiquées dans les mesures 3U devront être réalisées : pour la coordination du développement urbanistique par axe, pour le renouvellement urbain et la densification, ainsi que pour la planification et la consolidation des sites stratégiques. Ces études seront décisives par la suite, car l'*Agglomération* devra approfondir les stratégies dans ces domaines complexes. Il serait souhaitable, comme cela a été exprimé à plusieurs reprises, de prolonger certains des axes et/ou boulevards de l'*agglomération*. Nous devons être conscients que les démarches projetées, telles que présentées ce soir, ne seront réalisables qu'à long, voire très long, terme. A titre d'exemple, la réalisation du boulevard de Pérolles, qui n'est pas très étendu, a tout de même duré une centaine d'années. Des études urbanistiques devront nous renseigner plus clairement sur la méthodologie afin d'évaluer le potentiel pour la densification et la concrétisation de la requalification des axes, boulevards et sites stratégiques.

Aujourd'hui, les mesures de requalification du *PA2* et du *PA3* concernent notamment la mobilité. A l'avenir, ces mesures devront améliorer la qualité de vie. La stratégie mobilité est une continuité du *PA2*, en renforçant néanmoins la priorisation des *TP* et de la *mobilité douce (ci-après MD)*, ainsi qu'en introduisant plus fortement des contrôles d'accès pour tempérer l'afflux du *transport individuel motorisé (ci-après TIM)*. Ce contrôle d'accès nous semble nécessaire. A l'avenir, il doit cependant être élargi aux zones névralgiques des communes de la ceinture. Nous sommes obligés d'approuver les mesures malgré le constat de la *CAME* que la planification et l'estimation du coût des mesures de mobilité sont approximatives. A ce stade, nous devons faire confiance aux communes, qui sont responsables d'affiner et de réaliser les projets en collaboration avec l'*Agglomération*. C'est indispensable car c'est la procédure imposée par la Confédération pour les projets d'agglomération.

La stratégie nature et paysage propose finalement une nette amélioration dans les zones vertes, aujourd'hui souvent d'une qualité médiocre en ce qui concerne la biodiversité et la qualité de vie. Les projets nature et paysage ne sont certes pas cofinancés par la Confédération mais ils sont très importants vis-à-vis des autres stratégies. L'urbanisation cadre nos activités. Les nuisances devraient être réduites à

l'avenir. Une bonne qualité de la nature et des paysages a un effet positif sur la qualité de vie et la santé des habitantes et habitants de l'*agglomération*.

La *CAME* se réjouit d'avoir contribué à la qualité du *PA3* en menant les séances de conciliation afin de trouver des solutions aux divergences majeures qui soient satisfaisantes pour l'*Agglomération* et les communes concernées. Des précisions seront données lors du débat portant sur le Rapport stratégique et les mesures du *PA3*. Avec ces remarques, la *CAME* vous recommande l'entrée en matière.

## **12.2 Présentation du message n°3 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.3 des Vorstandes. Rapporteurs / Berichterstatterinnen: Mme/Frau Andrea Burgener Woeffray et/und Mme/Frau Eliane Dévaud-Sciboz**

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Je m'adresse à vous, au nom du *Comité*, pour vous présenter le message n°3 concernant l'adoption du *PA3*. Pour celles et ceux parmi nous qui sont, comme moi, nouvellement actifs/ves dans les structures de l'*Agglomération*, connaître les différentes étapes nécessaires pour arriver aux documents soumis ce soir se révèle très utile. Au nom du *Comité*, j'adresse mes sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ces documents. Pour le développement du *PA3*, le *Comité* a fait appel à des bureaux spécialisés pour traiter les trois thématiques spécifiques à savoir l'aménagement, la mobilité ainsi que la nature et le paysage. Im März 2016, beantragte der Vorstand dem Rat, das Agglomerationsprogramm der dritten Generation (nachstehend AP3) zur Vernehmlassung frei zu geben. Dieser Bericht setzt sich aus drei Teilen zusammen, nämlich aus dem strategischen Bericht, dem Erläuterungsbericht und den Massnahmenblättern.

Der strategische Bericht präsentiert die Optionen, die aus den verschiedenen Arbeiten in den drei Schwerpunkten hervorgegangen sind. Der strategische Bericht umfasst die Texte und Karten, die Zielsetzungen, die Umsetzung und die Aufgabenverteilung, die gleichzeitig als Bestandteil der regionalen Richtplanung gelten. Der erläuternde Bericht folgt den Eigenheiten der Freiburger Agglomerationsprogramme, die gleichzeitig auch die Funktion regionaler Richtpläne erfüllen und deshalb auch gegenüber den kantonalen Behörden verbindlich sind. In den Massnahmenblättern sind nur jene Teile verbindlich, die hellbraun untermalt sind und mit der Strategie einhergehen. Des Weiteren gelten die Abgrenzungen der Zuständigkeiten auf den Massnahmenblättern als verbindlich. Nicht verbindlich sind die Handlungsprioritäten und auch, wie wir gesehen haben, für die Kostenplanung.

Ce soir, le *Comité* vous soumet toutes les parties du *PA3*. Cependant, ce ne sont que les parties liantes que nous vous soumettons formellement pour approbation et décision, à savoir le Rapport stratégique et les parties « objectifs » et « compétences » des fiches de mesures sur fond de couleur chamois.

Le message n°3 vous informe sur le résultat de la consultation publique. Lors des séances des 6 et 7 juillet 2016, le *Comité* a pris connaissance des déterminations faites par les dix communes membres de l'*Agglomération*, par les 19 particuliers et les 32 acteurs provenant des milieux politique, associatif et économique. Le Rapport de consultation publique a été annexé à la convocation relative à la présente séance. Le *Comité* s'est réjoui que les remarques exprimées ont été globalement positives, notamment celles relatives à la démarche choisie et à la bonne qualité générale du dossier. Le document mis en consultation publique ne contenait ni les coûts ni la priorisation des mesures. Ces « lacunes », terme utilisé par certains, ont été rattrapées grâce à une étroite collaboration entre l'*Agglomération* et les communes. Nous avons ce soir une vision globale, dont vous avez aussi eu l'occasion de prendre connaissance lors des séances d'information avant et après la phase de consultation. Sur la base du Rapport de consultation, le *Comité* avait identifié cinq divergences majeures. On parle d'une divergence majeure quand il y a des opinions contradictoires entre l'*Agglomération* et une commune membre sur des éléments stratégiques importants de la planification directrice régionale. Les cinq divergences identifiées sont les suivantes : la définition des sites stratégiques d'*agglomération* (*MIC*, Marly / Avry Centre, Avry), la desserte en *TP* de la ligne n°1 (Marly), la définition de la limite d'urbanisation (commune de Düdingen), la priorité d'urbanisation concernant certaines parcelles figurant au Plan directeur communal (commune de Granges Paccot). Le *Comité* tient à remercier la *CAME* d'avoir traité ces divergences, qui ont conduit à des compromis satisfaisants et qui ont été intégrées dans les documents finaux.

**Mme Eliane Dévaud Sciboz.** Les domaines traités par le *PA3* ici soumis sont les suivants. Tout d'abord, le *PA3* comprend un concept territorial, soit l'inscription de ce Projet d'agglomération dans le contexte cantonal et dans le réseau des villes suisses. Ensuite, le *PA3* traite de la stratégie urbanisation, qui oriente son développement vers l'intérieur en exploitant les potentiels de densification et de transformation, tout en garantissant la qualité de l'habitat et des espaces extérieurs. Cette stratégie correspond à la nouvelle *LAT*. Le *PA3* traite aussi de la stratégie mobilité qui permet de coordonner les transports avec le développement urbain. Cela passe par une offre attractive en *TP*, un développement du réseau de *MD*

attractif et sûr, ainsi que la volonté d'une maîtrise du *TIM* au cœur de l'*agglomération*, qui nécessite des conditions-cadres en matière de stationnement, favorisant le transfert modal vers les *TP* et la *MD*. Le *PA3* a, enfin, un volet stratégie nature et paysage, qui fait l'objet d'un chapitre à part entière. En effet, la qualité du *PA3*, qui prévoit la densification de l'urbanisation, a besoin qu'un traitement particulier soit donné à la nature et au paysage pour garantir une bonne qualité de vie au sein de notre *agglomération*.

Pour atteindre tous ces objectifs, les éléments indispensables sont les mesures établies sur l'impulsion des communes qui, assemblées, rendent le *PA3* cohérent. Le *PA3* est équilibré de par les différentes particularités de chacune de ses mesures. Le coût des mesures a été défini d'un commun accord avec les communes. Pendant la période de consultation, ces mesures ont fait l'objet d'une analyse ainsi que d'une coordination avec les communes concernées. L'un des principaux objectifs des projets d'*agglomération* est l'obtention d'un cofinancement fédéral pour les mesures infrastructurelles destinées au trafic d'*agglomération* définies comme prioritaires (priorité 1). Le montant exact de cette participation fédérale est évalué en fonction de la cohérence du projet. Indépendamment d'un éventuel cofinancement fédéral, l'*Agglomération* s'engage à cofinancer l'entier des mesures prévues par le projet dès lors qu'elles sont toutes jugées d'intérêt régional. Des éléments de controlling sont intégrés au *PA3* et permettent à la Confédération de fonder l'évaluation des projets d'*agglomération* sur des bases comparables. Ce chapitre démontre l'adéquation par rapport aux exigences de la Confédération et met particulièrement en exergue le large consensus autour du *PA3*, en détaillant notamment la procédure de participation.

### **12.3 Information de la Commission financière / Information der Finanzkommission**

**M. François Grangier.** La *CF* s'est concentrée davantage sur le message n°6 relatif à la *Directive du 12.10.16*, traité hier soir, que sur le message n°3, qui est purement technique et qui est de la compétence de la *CAME*. Cependant, nous vous rendons attentifs que toute modification du *PA3* à la hausse en termes de coût par rapport à ce qui vous est présenté dans les documents de séance, aurait certainement une répercussion directe sur les chiffres présentés et pourrait mettre en péril l'endettement maximum de CHF 75 millions. La *CF* a bien noté que le *Comité* compte sur un subventionnement fédéral de 35%.

### **12.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft**

**Le Président.** J'ouvre la discussion générale, notamment sur une éventuelle entrée en matière sur l'adoption du *PA3*. Qui souhaite faire une remarque ? La parole n'est pas demandée. Vous adoptez par conséquent ce message n°3 et acceptez l'entrée en matière relative à l'adoption du *PA3*.

### **12.5 Examen des parties liantes du Projet d'agglomération / Prüfung der verbindlichen Teile des Agglomerationsprogramms**

**Le Président.** Conformément aux indications transmises dans la lettre du Bureau relative au dépôt des amendements, je vous rappelle encore une fois que seules les parties liantes du document seront discutées ce soir. Il s'agit donc du Rapport stratégique, textes et cartes, y compris la carte de synthèse, ainsi que des fiches de mesures, mais uniquement en ce qui concerne la partie objectifs et compétences (cf. art. 59 RC par analogie). Les parties liantes du document seront examinées dans l'ordre thématique en suivant le canevas de la table des matières du Rapport stratégique. Une fois l'intégralité de la thématique urbanisation discutée, nous passerons directement aux fiches de mesures correspondantes. Chaque thématique sera traitée de la même manière. La plupart du temps, vos demandes de modification entraînent des changements en cascade dans différents documents du *PA3*.

Sur la base des décisions prises ce soir, c'est l'administration de l'*Agglomération* qui se chargera d'uniformiser tous les documents, y compris ceux qui ne sont pas formellement discutés dans le cadre de notre séance, car ils sont non liants. La mise en conformité sera assurée.

Les demandes de modification des mesures, qui portent sur des parties non liantes des fiches de mesures, en particulier sur les priorités ou les coûts, ne devraient en principe pas faire l'objet de débats en plénum puisqu'elles ont été convenues d'un commun accord avec les communes concernées. Le *Comité* les a néanmoins pris en compte et a décidé de les soumettre au vote, soit en adaptant le projet de base, qui vous est soumis, soit en proposant leur refus au plénum. Le *Comité* entend, en effet, poursuivre l'esprit de concertation avec les communes et les organes de l'*Agglomération* qui a prévalu durant toute l'élaboration du *PA3*. Des explications supplémentaires vous seront fournies le moment venu.

Afin de faciliter le travail de l'administration de l'*Agglomération*, je vous prie de bien vouloir communiquer vos éventuels amendements lorsque nous abordons une des grandes thématiques en question : introduction, objectif, concept, urbanisation, mobilité ou paysage et carte de synthèse. Vous les remettrez au Bureau qui les examinera formellement et qui les transmettra ensuite aux *collaborateurs* pour traduction. Les amendements déposés par écrit et à l'avance ont déjà été enregistrés. Ils seront traités en

priorité dans les chapitres correspondants. Vous avez, d'ailleurs, reçu une liste de ces divers amendements, qui ont été numérotés. Leurs auteurs n'auront pas besoin de se manifester à l'avance pour rappeler leur existence. Je vous rappelle encore que les amendements déposés ce soir ne peuvent porter que sur les parties liantes du PA3. Est liant tout ce qui figure dans le Rapport stratégique, texte et cartes, ainsi que dans les parties objectifs et répartitions des tâches des fiches de mesures.

Nous procéderons de la manière suivante : nous allons, dans la mesure du possible et dans la mesure où il n'y a pas d'amendement prévu, ouvrir la discussion par chapitre : introduction, objectif, concept territorial. Nous traiterons ensuite le chapitre Urbanisation ainsi que ses mesures, puis le chapitre Mobilité ainsi que ses mesures, et enfin le chapitre Nature et paysage et ses mesures. J'ouvre formellement la discussion de détail.

## **Chapitre / Kapitel 1 - Introduction / Einleitung (Rapport stratégique (ci-après RS) / strategischer Bericht (nachstehend SB) p./S.3)**

**Le Président.** Nous n'avons reçu aucun amendement pour ce chapitre 1.

J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Résultat / Ergebnis**

Ce chapitre 1 est adopté.

## **Chapitre / Kapitel 2 - Objectifs principaux / Hauptziele**

**Le Président.** Nous n'avons reçu aucun amendement pour ce chapitre 2.

### **Introduction / Einleitung (RS/SB p./S.5)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Résultat / Ergebnis**

L'introduction du chapitre 2 est adoptée.

### **O1 - Rôle dans le contexte cantonal / Z1 – Rolle im kantonalen Kontext (RS/SB p./S.6)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Résultat / Ergebnis**

L'objectif O1 est adopté.

### **O2 Urbanisation / Z2 Siedlung (RS/SB p./S.7)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Résultat / Ergebnis**

L'objectif O2 est adopté.

### **O3 Mobilité / Z3 Mobilität (RS/SB p./S.8)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Résultat / Ergebnis**

L'objectif O3 est adopté.

### **O4 Nature et paysage / Z4 Natur und Landschaft (RS/SB p./S.9)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Résultat / Ergebnis**

L'objectif O4 est adopté.

## **Chapitre / Kapitel 3 - Concept territorial / Raumkonzept**

**Le Président.** Nous n'avons reçu aucun amendement pour ce chapitre 3.

### **Introduction / Einleitung (RS/SB p./S.11)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### *Résultat / Ergebnis*

L'introduction du chapitre 3 est adoptée.

### **C1 Urbanisation / K1 Siedlung (RS/SB p./S.12-14)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### *Résultat / Ergebnis*

Le concept C1 est adopté.

### **C2 Mobilité / K2 Mobilität (RS/SB p./S.15-16)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### *Résultat / Ergebnis*

Le concept C2 est adopté.

### **C3 Nature et paysage / K3 Natur und Landschaft (RS/SB p./S.17-18)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### *Résultat / Ergebnis*

Le concept C3 est adopté.

### **Carte Concept territorial / Karte Raumkonzept (RS/SB p./S.19)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### *Résultat / Ergebnis*

La carte du Concept territorial est adoptée.

## **Chapitre / Kapitel 4 - Stratégie urbanisation / Siedlungsstrategie**

**Le Président.** A l'ouverture de chaque partie, je vous indiquerai si un amendement a déjà été déposé. Nous avons reçu plusieurs amendements concernant le chapitre 4. Quelqu'un souhaite-t-il déposer un nouvel amendement ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous aurons donc à traiter uniquement les amendements déjà annoncés.

### **Introduction / Einleitung (RS/SB p./S.20)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### *Résultat / Ergebnis*

L'introduction du chapitre 4 est adoptée.

### **U1 Développement urbanistique par axe / S1 Siedlungsentwicklung pro Achse (RS/SB p./S.20-22)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**M. Christoph Allenspach.** J'aimerais juste rendre attentif, au nom de la *CAME*, que ce chapitre 4 est vraiment un élément clé du Rapport stratégique, car il présente un changement extrêmement important : le *PA3* prévoit 6 axes, donc 3 axes de plus que dans le *PA2*. Nous avons commencé à douter que 3 axes soient suffisants lors des ateliers participatifs ayant eu lieu en 2015. Je remercie les *collaborateurs* de

*l'Agglomération* et les mandataires pour avoir réagi rapidement et pour être entrés en matière sur cette question d'axes. Ils ont constaté qu'il faudrait effectivement un plus grand nombre d'axes, respectivement 6 axes afin de pouvoir les étudier de manière efficiente. Les boulevards sont extrêmement importants et sont étendus sur plusieurs communes. *L'Agglomération* demandera aux communes de lui transmettre les éventuels rapports afin de ne pas commander des études déjà réalisées partiellement. Il s'agit aussi d'exploiter et affiner leur résultat pour obtenir des stratégies plus élaborées et préciser les tâches de tous les partenaires.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

La Stratégie U1 est adoptée.

### **U2 Capacité d'accueil et densification / S2 Aufnahmekapazität und Verdichtung (RS/SB p./S.23-25)**

**Le Président.** Nous sommes en présence de l'amendement n°1 émanant de la *CAME* relatif à la partie U2.4 (S2.4) située en page 24 du Rapport stratégique. J'ouvre la discussion.

#### **Amendement n°1 / Änderungsantrag Nr.1**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

En cas d'emprise sur des surfaces d'assolement, l'intérêt cantonal de la nouvelle zone à bâtir devrait être reconnu. En effet, les surfaces d'assolement situées à l'intérieur de la limite d'urbanisation sont nécessaires au renforcement du rôle moteur de l'Agglomération à l'échelle du canton.

Bei Beanspruchung von Fruchtfolgeflächen sollte das kantonale Interesse der neuen Zone zum Tragen kommen. Die Fruchtfolgeflächen innerhalb der Siedlungsgrenze dienen nämlich der Stärkung der Agglomeration als treibende Kraft innerhalb des Kantons.

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : ~~tracé-et-vert~~) :

En cas d'emprise sur des surfaces d'assolement, l'intérêt cantonal de la nouvelle zone à bâtir devrait être reconnu. En effet, ~~l'affectation des~~ surfaces d'assolement situées à l'intérieur de la limite d'urbanisation ~~est~~ nécessaires ~~au~~ renforcement du rôle moteur de l'Agglomération à l'échelle du canton.

Bei Beanspruchung von Fruchtfolgeflächen sollte das kantonale Interesse der neuen Zone zum Tragen kommen. Die ~~Einzonung von~~ Fruchtfolgeflächen innerhalb der Siedlungsgrenze dient~~en~~ nämlich der Stärkung der Agglomeration als treibende Kraft innerhalb des Kantons.

**M. Christoph Allenspach.** Cet amendement concerne notamment une divergence majeure avec les communes de Granges-Paccot et de Düdingen à propos de la priorité d'urbanisation 2, respectivement 3. Ces communes ont souhaité mettre certaines parcelles en zone à bâtir de réserve. Hier geht es um erhebliche Meinungsverschiedenheiten, u. a. mit den Gemeinden Granges-Paccot und Düdingen. Wir haben mit Düdingen Lösungen finden können, wo ein Landaustausch stattgefunden hat und ein Teil des Landes in die Landwirtschaftszone zurückgenommen, dafür aber einen Teil des Landes in der Nähe des Bahnhofs in eine zukünftige Wohnzone eingegliedert wurde. La commune de Granges-Paccot devra encore trouver partiellement une compensation pour les terrains qui ont été définis en priorité d'urbanisation 2 dans le *PA3*.

Cet amendement est un amendement de compréhension. Dans la version envoyée aux membres du *Conseil*, le paragraphe « En effet, les surfaces d'assolement ... canton » n'est pas compréhensible. Nous proposons donc de le modifier en précisant que c'est l'affectation des surfaces d'assolement situées à l'intérieur de la limite d'urbanisation qui est nécessaire. Die Beanspruchung und die Einzonung der Fruchtfolgeflächen innerhalb der Siedlungsgrenzen dienen nämlich der Stärkung der *Agglomeration* innerhalb des *Kantons*.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'amendement n°1 ?

**Mme Anita Johner-Tschannen.** Je souhaite préciser que ce paragraphe apparaît au 2.3 et au 2.4.

**Le Président.** Le paragraphe cité précédemment figure, en effet, dans le 2.3 et 2.4. L'adoption éventuelle de l'amendement aura pour conséquence, le cas échéant, l'harmonisation de ces deux paragraphes. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée.

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Le *Comité* remercie la *CAME* pour son travail dans le cadre du traitement des divergences majeures et pour cette précision importante, que cette commission propose d'apporter au document. Le *Comité* est d'avis que cette adaptation clarifie les propos du *PA3*. Il la juge

donc nécessaire et se rallie à la reformulation de ce paragraphe situé en pages 23 et 24, proposée par la CAME.

**Le Président.** Le Comité se rallie, par conséquent, à la proposition de la CAME.

#### Résultat / Ergebnis

L'amendement n°1 est adopté.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres prises de parole sur la partie U2 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

La Stratégie U2 est adoptée avec les modifications apportées par l'amendement n°1.

### **U3 Aspect qualitatif de l'urbanisation / S3 Qualitative Siedlungsaspekte (RS/SB p./S.25-26)**

**Le Président.** Nous sommes en présence de l'amendement n°2 de Mme Schneuwly-Aschwanden, relatif à la partie U3.3 (S3.3) située en page 26 du Rapport stratégique. J'ouvre la discussion.

#### **Amendement n°2 / Änderungsantrag Nr.2**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

« L'Agglomération

- établit et met à disposition des communes une « boîte à outils » visant à assister les communes dans leurs démarches. Sur demande des communes, des propriétaires ou des promoteurs, elle fournit un soutien technique et politique pour assurer la bonne suite des projets. Elle organise des ateliers d'échanges d'informations ;
- soutient les communes pour les questions relatives à la qualité urbaine et met en place à ce titre une « commission qualité » à disposition des communes ;
- vérifie le respect des objectifs de densité (IBUS, habitants – emplois/ha) dans les révisions générales ou partielles des PAL ou des PAD, dans le cadre de la procédure d'examen pilotée par le canton. Vérifie également la qualité de l'espace public. »

« Die Agglomeration

- Stellt den Gemeinden eine von ihr entwickelte «Toolbox» zur Verfügung, die sie bei der Durchführung ihrer Vorhaben unterstützt. Leistet auf Antrag der Gemeinden, Eigentümer und Promotoren fachtechnische und politische Hilfestellung, um den reibungslosen Projektverlauf zu gewährleisten. Organisiert Workshops für den Informationsaustausch;
- Unterstützt die Gemeinden in allen Fragen zur Siedlungsqualität und richtet dazu eine Qualitätskommission» zuhanden der Gemeinden ein;
- Stellt im Rahmen des kantonalen Verfahrens sicher, dass bei den Teil- und Gesamtrevisionen der ZNP und DBP die Verdichtungsziele (GFZ, Einwohner/Arbeitsplätze pro Hektare) eingehalten werden. Prüft zudem die Qualität des öffentlichen Raums. »

Proposition d'amendement (texte à enlever : ~~tracé et vert~~) :

« L'Agglomération

- établit et met à disposition des communes une « boîte à outils » visant à assister les communes dans leurs démarches. ~~Sur demande des communes, des propriétaires ou des promoteurs, elle fournit un soutien technique et politique pour assurer la bonne suite des projets. Elle organise des ateliers d'échanges d'informations ;~~
- ~~soutient les communes pour les questions relatives à la qualité urbaine et met en place à ce titre une « commission qualité » à disposition des communes ;~~
- ~~vérifie le respect des objectifs de densité (IBUS, habitants – emplois/ha) dans les révisions générales ou partielles des PAL ou des PAD, dans le cadre de la procédure d'examen pilotée par le canton. Vérifie également la qualité de l'espace public...»~~

« Die Agglomeration

- stellt den Gemeinden eine von ihr entwickelte «Toolbox» zur Verfügung, die sie bei der Durchführung ihrer Vorhaben unterstützt. ~~Leistet auf Antrag der Gemeinden, Eigentümer und Promotoren fachtechnische und politische Hilfestellung, um den reibungslosen Projektverlauf zu gewährleisten. Organisiert Workshops für den Informationsaustausch;~~
- ~~Unterstützt die Gemeinden in allen Fragen zur Siedlungsqualität und richtet dazu eine Qualitätskommission» zuhanden der Gemeinden ein;~~
- ~~Stellt im Rahmen des kantonalen Verfahrens sicher, dass bei den Teil- und Gesamtrevisionen der ZNP und DBP die Verdichtungsziele (GFZ, Einwohner/Arbeitsplätze pro Hektare) eingehalten werden. Prüft zudem die Qualität des öffentlichen Raums.»~~

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Mein Änderungsantrag betrifft eigentlich die Verwaltung der *Agglomeration*. Ich möchte gerne dazu wie folgt Stellung nehmen. La garantie de la qualité des zones à bâtir est importante. Je m'oppose tout de même à une mise à disposition d'une « commission de qualité » par l'administration de l'*Agglomération*. Une telle offre de l'*Agglomération* créerait un doublon, car

certaines communes membres disposent déjà de services compétents et professionnels dans le domaine de l'aménagement, comme le Service d'urbanisme et d'architecture de la *Ville*. La commune de Corminboeuf utilise, d'ailleurs, ce service. De plus, le *canton* a la compétence d'examiner, avant l'adoption, la qualité des *Plans d'aménagement locaux (ci-après PAL)*. La mise en place de cette commission de qualité risque d'avoir pour conséquences une augmentation du nombre des collaborateurs de l'*Agglomération* et du budget y relatif. Je vous prie de soutenir cet amendement.

**M. Christoph Allenspach.** Die *Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt (nachstehend KRMU)* kann diesen Änderungsantrag nicht unterstützen. Ich denke, dass hier ein grosser Irrtum besteht, was dieses Thema betrifft. Es geht nämlich um einen qualitativen Aspekt der Planung und um völlig neue Planungsaspekte. In der Vergangenheit, gab es riesige grosse Flächen, die man einfach so einzonen konnte. Grünflächen, irgendwo, die konnte man überbauen und das waren meistens ganz simple Verfahren. Davon gibt es heute nicht mehr allzu viele. Hier geht es um die Qualität der Verdichtung. Es geht um Strategien, um eine Methode, um überhaupt evaluieren zu können, was die einzelnen Gemeinden noch tun können. Selbstverständlich gibt es hier Unterschiede zwischen den Gemeinden und was Ihre Dienststellen betrifft. Natürlich hat die *Stadt Freiburg (nachstehend Stadt)* etwas mehr Kapazität als eine kleinere Gemeinde. Das ändert aber nichts. Wir müssen in diesen Fall zusammenarbeiten, die *Agglomeration* mit den Gemeinden, sonst kann das nicht funktionieren. Es gibt aus Schweizer Sicht nur sehr wenig Erfahrung in diesem ganzen Zusammenhang. Es gibt da viele Fachleute mit wenig Erfahrung. Und auf der Basis der Studien, die hier durchgeführt werden, sind wir aufeinander angewiesen und zwar für eine sehr lange Zusammenarbeit. Die *Agglomeration* hat hier eine Rolle zu übernehmen. *L'Agglomération* doit assumer son rôle dans ce cas précis. La stratégie de planification et d'urbanisation a complètement changé en 30 ans. Auparavant, il était possible de mettre en zone et d'urbaniser des zones avec des méthodes plutôt simples. A présent, nous devons densifier et très peu de surface est disponible. Il faut chercher les bonnes méthodes pour arriver à de meilleures conditions qu'aujourd'hui, en se basant sur les études, qui seront menées en étroite collaboration entre *l'Agglomération* et les communes membres. Il y a très peu d'expérience dans toute la Suisse. Il faut densifier tout en gardant une bonne qualité de vie dans les zones densifiées, notamment, en apportant un aspect naturel et une biodiversité suffisante. Pour toutes ces raisons, la *CAME* ne peut pas soutenir cet amendement.

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Der *Vorstand* unterstützt diesen Änderungsantrag ebenfalls nicht, er schliesst sich der *KRMU* an. Er ist der Meinung, dass die *Agglomeration* gerade im Bereich der Siedlungsverdichtung, wo es heute noch wenig konkrete Umsetzungsbeispiele gibt, die Gemeinden unterstützen muss. Damit die Verdichtung auch als ein Mehrwert wahrgenommen wird, müssen zudem wichtige Qualitätsstandards berücksichtigt werden. Diese sollen von einer Kommission geprüft werden. Schliesslich ist es das Ziel des *AP3*, die Lebensqualität in der *Agglomeration* zu erhöhen, und dies kann nur geschehen, wenn gewisse Qualitätsstandards in der Planung berücksichtigt werden. Il y a encore un important aspect formel concernant la partie « établi ... d'échanges d'informations ». Mme Schneuwly-Aschwanden demande d'en supprimer la deuxième partie « Sur demande ... échanges d'informations ». En fait, *l'Agglomération* est obligée de prendre position sur les *PAL* ou les *Plans d'aménagement de détail (ci-après PAD)*. Dans ce contexte, *l'Agglomération* est légalement tenue de s'occuper de cette question.

**Le Président.** Nous sommes donc en présence d'une divergence entre l'auteure de l'amendement et la *CAME*, respectivement le *Comité*. Mme Schneuwly-Aschwanden, maintenez-vous votre amendement ?

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Oui. Je maintiens mon amendement. Zu den Ausführungen möchte ich noch gern Stellung nehmen, weil es ist etwas Falsches gesagt worden ist. Ich möchte sagen, dass ich volles Vertrauen habe, was die qualitative Arbeit der Gemeindebehörden in der Raumplanung angeht. Deshalb glaube ich, dass es jetzt nicht angebracht wäre, die professionelle Arbeit des Amts für Stadtplanung und Architektur in Frage zu stellen. Ich glaube, dass die Qualität gewährleistet ist. Und wenn das Argument zählen sollte und so wichtig ist, ich weiss, die innere Verdichtung ist nicht so einfach und es ist auch bekannt, dass man nur wenige Erfahrungswerte hat. Die Gemeindebehörden werden sich aber weiterbilden und auch Erfahrungen sammeln. So werden sie auf dem Stand der neusten Kenntnisse sein. Aber wenn es so wichtig ist, dann würde ich sagen, warum schafft man hier nicht eine Verpflichtung, anstelle der bisherigen einfachen Einholung? Ich bleibe dabei. Es ist eine Kommission, die neu geschaffen werden muss und das gehört zu meinem Hauptargument. Daran ändert sich eigentlich auch nichts.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'amendement n°2 ?

**M. Sébastien Dorthe.** Pourrions-nous avoir des informations sur la commission de qualité ? Je propose spontanément que ce soit uniquement le deuxième paragraphe qui soit supprimé et non la deuxième partie du premier paragraphe. Il faut conserver le troisième paragraphe, car *l'Agglomération* a

effectivement la compétence pour préavisier les *PAL* et les *PAD*. Je me rallie donc aussi à cette remarque du *Comité*.

**Le Président.** Vous faites donc un amendement intermédiaire qui consiste à ne supprimer que le deuxième paragraphe.

**M. Sébastien Dorthe.** Exactement.

**Le Président.** Cette proposition a formellement valeur d'amendement. Je pourrais la mettre en opposition avec l'amendement initial à moins qu'il y ait encore d'autres prises de paroles.

**M. Michel Moret.** Avant de pouvoir déterminer si nous devons soutenir un des amendements ou la position du *Comité*, je souhaite relever que les inquiétudes de Mme Schneuwly-Aschwanden sont basées surtout sur l'aspect quantitatif. Les phrases, telles que mentionnées initialement dans le *PA3*, pourraient donner l'impression que nous pourrions aboutir à un développement exagéré du nombre de *collaborateurs* de l'*Agglomération* afin de pouvoir conseiller les communes membres n'ayant pas de telles ressources en interne.

Ces phrases ont, selon moi, une autre signification : l'*Agglomération* a la volonté de donner un support ponctuel, de quelques heures, voire 2 jours maximum, et non pas de réaliser des projets de grande envergure, qui doivent être financés en partie par la commune elle-même. Le *Comité* pourrait-il nous donner son avis sur ce sujet ? En fonction de la réponse, je ferai peut-être un contre-amendement.

**Le Président.** Nous sommes donc en présence de divergences.

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* refuse également le contre-amendement proposé par M. Dorthe. Je suis étonné qu'en tant que membre de la *CAME*, il ait déposé ce contre-amendement. Lors des séances de la *CAME*, il n'a jamais été question de supprimer ce deuxième paragraphe « soutient les communes pour les questions relatives à la qualité urbaine et met en place à ce titre une « commission qualité » à disposition des communes ». Cette commission qualité serait une sorte de commission d'urbanisme, qui pourrait donner des renseignements aux communes. Une commission urbanistique est composée d'experts externes et non de *collaborateurs* de l'*Agglomération* ou de membres de la *CAME*.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Selon le *Comité*, cette commission qualité n'a pas pour objectif de remplacer les mandataires, que les communes membres pourraient engager et qui seraient légitimement payés par les communes pour des projets. Cette commission se veut un œil externe, qui serait le même au sein de toute l'*agglomération* et un soutien à chaque commune qui le demande.

**M. François Grangier.** Je m'intéresse au point de vue financier de cette discussion. Quelle serait la forme de cette commission qualité ? Nécessiterait-elle des engagements de *collaborateurs* supplémentaires au sein de l'*Agglomération* ? Quelles seraient les implications concrètes de cette commission ?

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Le but n'est pas d'engager de nouveaux *collaborateurs* pour cette commission qualité qui se réunirait de manière ponctuelle.

**M. Michel Moret.** Pour ma part, je n'ai pas obtenu de réponse à ma demande concernant l'aspect quantitatif des choses. Est-ce que le *Comité* parle de projets de plusieurs centaines de jours ou de support ponctuel de quelques heures, voire de 1 à 2 jours. Cela me paraît important de le savoir afin de se déterminer.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Dans l'ordre de grandeur, ce serait plutôt quelques heures, voire 1 à 2 jours, et non pas des centaines d'heures.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques relatives à ces amendements ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée.

### **Vote d'opposition des 2 amendements / Gegenüberstellende Abstimmung zu den 2 Änderungsanträgen**

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement déposé par Mme Schneuwly-Aschwanden, sont priés de lever leur carton.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement déposé par M. Dorthe, sont priés de lever leur carton.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton.

### **Résultat / Ergebnis**

Vous avez adopté, à la majorité relative, l'amendement de M. Dorthe.

### **Vote final / Schlussabstimmung**

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition initiale du *Comité* soutenue par la *CAME*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 28 voix.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement déposé par M. Dorthe, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 20 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs ne comptent aucune voix.

### **Résultat / Ergebnis**

Vous avez adopté, à la majorité, la proposition initiale du *Comité*.

**Le Président.** Y a-t-il encore des remarques sur la partie U3 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Résultat / Ergebnis**

La Stratégie U3 est adoptée.

### **U4 Sites stratégiques d'agglomération / S4 Strategische Agglomerationsstandorte (RS/SB p./S.27-30)**

**Le Président.** Nous sommes en présence de trois amendements (n°3, 4 et 5), préalablement annoncés, portant sur la partie U4.4 située en pages 28, 29 et 32 du Rapport stratégique. Les amendements n°3 et 5 émanent de la *CAME*. L'amendement n°4 est celui de Mme Thiémard et de M. Küttel. Je propose que ces trois amendements, qui concernent des textes différents, soient traités l'un après l'autre. J'ouvre la discussion.

### **Amendement n°3 / Änderungsantrag Nr.3**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

- Réserver le site pour une implantation exceptionnelle (grande opération).
- Prévoir l'implantation d'un projet ou plusieurs projets à très haute valeur ajoutée.
- Développer le site selon les étapes définies dans la stratégie d'urbanisation du PA3.
- Optimiser les investissements en infrastructures de transports en favorisant les transports publics et la mobilité douce sur le site.
- Reservieren des Standorts für eine aussergewöhnliche Ansiedlung (grosses Bauvorhaben).
- Planung oder mehrerer Überbauungen mit sehr grossem Mehrwert.
- Standortentwicklung gemäss den in der Siedlungsstrategie des AP3 definierten Etappen.
- Optimierung der Investitionen in Verkehrsinfrastrukturen, wobei der öffentliche Verkehr und der Langsamverkehr am Standort bevorzugt werden.

Proposition d'amendement (texte à enlever : ~~tracé et vert~~ ; texte déplacé : *violet*) :

- Développer le site selon les étapes définies dans la stratégie d'urbanisation du PA3.
- ~~Réserver le site pour une implantation exceptionnelle (grande opération).~~
- Prévoir l'implantation d'un projet ou plusieurs projets à très haute valeur ajoutée.
- ~~Développer le site selon les étapes définies dans la stratégie d'urbanisation du PA3.~~
- Optimiser les investissements en infrastructures de transports en favorisant les transports publics et la mobilité douce sur le site.
- Standortentwicklung gemäss den in der Siedlungsstrategie des AP3 definierten Etappen.
- ~~Reservieren des Standorts für eine aussergewöhnliche Ansiedlung (grosses Bauvorhaben).~~
- Planung oder mehrerer Überbauungen mit sehr grossem Mehrwert.
- ~~Standortentwicklung gemäss den in der Siedlungsstrategie des AP3 definierten Etappen.~~
- Optimierung der Investitionen in Verkehrsinfrastrukturen, wobei der öffentliche Verkehr und der Langsamverkehr am Standort bevorzugt werden.

**M. Christoph Allenspach.** Cette partie U4 a pour but de combler une grosse lacune du PA2. Le PA2 ne définit, en effet, ni la nature des sites stratégiques d'agglomération ni leurs critères. Le PA2 indique seulement un périmètre et ne prévoit aucune aide financière.

Dans ce contexte, il y a eu deux divergences majeures avec la commune de Marly ainsi que celles d'Avry et de Matran. La parcelle « Migros » du territoire d'Avry est, par exemple, destinée à un réaménagement conjuguant commerces et habitats dans les années qui viennent. La commune d'Avry a exprimé le souhait de prévoir à cet emplacement un site stratégique. La commune de Matran a, par la suite, fait part du souhait d'élargir ce périmètre et, même, d'y inclure ses propres zones industrielles. La commune de Marly a, quant à elle, souhaité que la liste des sites stratégiques inclue le terrain du MIC. Finalement, les sites évoqués par ces trois communes feront l'objet d'études menées l'année prochaine, qui permettront de

définir quels seront les sites stratégiques définitivement retenus. La *CAME* estime que le périmètre, déterminé dans le *PA2*, était trop restreint et qu'il doit par conséquent être redéfini.

L'amendement n°3 concerne, quant à lui, le site de Bertigny. La *CAME* propose de supprimer le paragraphe « réserver le site pour une implantation exceptionnelle (grande opération) », qui est inspiré du *PA2*. Le paragraphe « prévoit l'implantation d'un ou plusieurs projets à très haute valeur ajoutée. » est suffisant. Aujourd'hui, le principe de la densification de qualité vers l'intérieur doit être appliqué.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'amendement n°3 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée.

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Le *Comité* se rallie à cet amendement, car, notamment, le terme « implantation exceptionnelle » n'est pas très précis. Le *Comité* approuve, également, le changement de l'ordre des puces du texte proposé par la *CAME*.

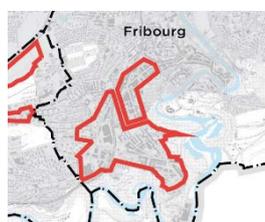
**Le Président.** Je constate que le *Comité* se rallie à l'amendement proposé par la *CAME*.

#### Résultat / Ergebnis

L'amendement n°3 est adopté.

#### Amendement n°4 / Änderungsantrag Nr.4

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :



Figure/Abbildung 3 :

- 2) Site du Plateau de Pérolles – Cardinal
- 2) Standort Pérolles – Cardinal-Areal

#### Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :



Figure / Abbildung 3 :

- 2) Site du Plateau de Pérolles - Cardinal - [Cliniques/Beausite](#)
- 2) Standort Pérolles – Cardinal-Areal – [Cliniques/Beausite](#)

**Mme Cécile Thiémar.** Le quartier Clinique-Beausite est un quartier situé dans le périmètre compact de l'agglomération. Ce quartier fait l'objet d'un développement immobilier et d'une densification. Ce quartier a un fort potentiel d'agrandissement qui tend vers une synergie entre l'école de santé, l'école de travail social et la faculté de médecine de l'Université de Pérolles. L'implantation sur le terrain art. n°7050 au registre foncier (RF), d'une surface de 6'000 m<sup>2</sup> pour de l'habitat en mixité, en tenant compte du nouveau programme de Senior+, complèterait cet objectif de prise en compte d'une stratégie globale vers des projets pratiques de santé publique. Ce volet reste un élément d'importance à côté du site de BlueFACTORY qui regroupe des start-up qui travaillent dans ce sens. Je demande, donc, d'intégrer le quartier Clinique-Beausite aux sites stratégiques d'agglomération.

Je signale d'emblée que cette argumentation ne sera pas répétée à l'amendement n°8.

**M. Christoph Allenspach.** Après avoir beaucoup discuté, la *CAME* a décidé de rejeter cet amendement n°4. La *CAME* ne voit pas pour quelles raisons ce site, dont la surface est déjà très grande, devrait être élargi. C'est un site de fonctionnalité mixte, où il est principalement prévu d'ajouter des habitations. La *CAME* estime que l'Agglomération peut laisser le soin à Fribourg de s'occuper de ce quartier, où tout est plus ou moins déjà défini. Wir lehnen diesen Änderungsantrag ab, um zu vermeiden, dass nicht irgendwelche Parzellen dann auch noch dazukommen, die eigentlich sowieso schon definiert sind. Da ist die Entwicklung nämlich abzusehen. Da sind Terrains, die im Grossen und Ganzen nicht überbaut sind. Es geht um Umnutzungen, die sehr viel wichtiger sind, wie im Falle BlueFACTORY oder im Falle der gesamten Branche entlang der Zeughausstrasse. Es ist deshalb nicht nötig, diesen Perimeter noch zu erweitern. Da kann die Stadt selber einschätzen und selber besorgen.

**Mme Andrea Burgener-Woeffray.** Le *Comité* avoue que les sites stratégiques ont été repris du *PA2* sans grande réflexion. Ce sont tout de même les sites qui ont émergé au fil des années. L'étude annoncée au

point U4.2, qui sera effectuée en 2017, a pour but de combler cette lacune et de définir un cadre général dans lequel s'inscriront les actions en termes de planification directrice et de développement des sites stratégiques. Cette étude devrait, notamment, se pencher sur la localisation et/ou la densification des zones d'activités, particulièrement lorsqu'il s'agit d'entreprises industrielles ou artisanales. Les résultats de cette étude permettront de déterminer s'il est pertinent de confirmer, d'abandonner ou d'ajouter des sites stratégiques. Pour toutes ces raisons, le *Comité* s'oppose, comme la *CAME*, à cet amendement n°4.

**Le Président.** Nous sommes en présence de l'amendement n°4, qui est combattu par la *CAME* et le *Comité*. Mme Thiémard, maintenez-vous votre amendement ?

**Mme Cécile Thiémard.** Oui, je le maintiens.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'amendement n°4 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. L'amendement n°4 étant maintenu, il va être opposé à la version initiale du *Comité*.

### **Vote final / Schlussabstimmung**

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition initiale du *Comité* soutenue par la *CAME*, sont priés de l'exprimer en levant leur carton.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement n°4, sont priés de lever leur carton.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton.

### **Résultat / Ergebnis**

Vous avez adopté, à la majorité évidente, la proposition initiale du *Comité*.

L'amendement n°4 est refusé.

### **Amendement n°5 / Änderungsantrag Nr.5**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

- Réaliser une étude concernant la desserte ferroviaire du site sur la voie Fribourg – Belfaux.
- Durchführung einer Studie zur Erschliessung des Standorts durch die Bahnlinie Freiburg–Belfaux

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : ~~tracé et vert~~) :

- ~~Réaliser une étude concernant la desserte~~ Créer une nouvelle halte ferroviaire du site à Agy sur la voie Fribourg – Belfaux.
- ~~Durchführung einer Studie zur Erschliessung des Standorts durch die~~ Realisierung der Haltestelle Agy auf der Bahnlinie Freiburg–Belfaux.

**M. Christoph Allenspach.** Il s'agit, dans ce chapitre, d'enjeux spécifiques pour chaque site. Le *PA2* indiquait qu'une halte ferroviaire dans cette zone est nécessaire mais cette halte n'a pas été inscrite dans la partie liante du *PA2*. Elle figure, à présent, dans la partie liante du *PA3*. La *CAME* estime que ce n'est pas suffisant de vouloir réaliser une étude concernant cette desserte. Selon elle, le *PA3* doit inscrire plutôt l'objectif suivant : « créer une nouvelle halte ferroviaire à Agy sur la voie Fribourg-Belfaux ». Das heisst wir wollen direkt ein Ziel anstreben, denn es kann keine Studie sein. Hier kann man nur ein Ziel anstreben.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'amendement n°5 ?

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Herr Allenspach, ich habe eine Frage ganz spontan. Wenn man keine Studie beantragt, dann möchte ich doch wissen, ob man das wirklich braucht und ob man hier eine Abklärung vorgenommen hat. Denn das Quartier Agy ist mit dem Bahnhof Poya und dem Bus durch den öffentlichen Verkehr sehr gut erschlossen. Braucht es das wirklich?

**M. Christoph Allenspach.** Dazu kann man eigentlich nur sagen, dass die Haltestelle, d.h. der Bau dieser Haltestelle ja eigentlich nicht in ein Agglomerationsprogramm gehört, da er aus einer anderen Quelle finanziert wird. Das ist das eine. Es geht hier aber darum, auch ein sehr klares Signal nach Bern zu senden, dass hier der Wille besteht und man auch aufgrund der Notwendigkeit diese Haltestelle bauen will. Vorstudien sind vorhanden, die zeigen, dass diese Haltestelle notwendig sein wird. Vielleicht will auch der Vorstand noch etwas dazu sagen.

**M. Pierre-Olivier Nobs.** J'aimerais ajouter quelques arguments supplémentaires à ceux de la *CAME*. Ce site est très dense, notamment dans le domaine sportif. Ce site comprend une patinoire, le stade St. Léonard ainsi qu'une urbanisation partielle potentielle future du quartier de Torry. De plus, la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya est sur une ligne de chemin de fer nationale, où des trains circulent à des cadences serrées et à vitesse relativement élevée. Cette halte est, par conséquent, peu praticable pour des manifestations sportives réunissant une grande densité de spectateurs. Une ligne régionale permettrait d'avoir une interface sécurisée pour un nombre croissant d'usagers, qui se rendent notamment

dans ce site afin d'aller voir le club de Gottéron, ayant une portée cantonale, et qui se rendent à la patinoire. Il faut donc clairement renforcer le dispositif *TP* du plateau d'Agy.

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Cette nouvelle halte est, en effet, une des mesures du *PA3*. C'est pertinent de penser à sa réalisation. Par contre, le *Comité* est de l'avis que ce point devrait être formulé comme un objectif stratégique et non comme une réalisation ou une création. Le *Comité* propose, par conséquent, de remplacer « créer » par « favoriser » et se joint aux autres modifications proposées par la *CAME*.

**Le Président.** L'amendement n°5 est combattu par le *Comité* qui propose une nouvelle variante. La *CAME* maintient-elle son amendement ?

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* peut se rallier à la proposition du *Comité* et l'amendement tel qu'il a été formulé par Mme Burgener Woeffray.

**Le Président.** Nous sommes en présence d'une unité de vue entre la *CAME* et le *Comité*.

#### Résultat / Ergebnis

L'amendement initial n°5, modifié comme suit : « Favoriser la création d'une nouvelle halte ferroviaire à Agy sur la voie Fribourg – Belfaux / Unterstützt die Realisierung der Haltestelle Agy auf der Bahnlinie Freiburg-Belfaux », est adopté.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur la partie U4 (S4) ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

La Stratégie U4 est adoptée selon les discussions précédentes (amendement n°3 adopté, amendement n°4 refusé, amendement n°5 adopté avec modification).

### **4 Carte stratégie d'urbanisation / Siedlungsstrategie (RS/SB p./S.32)**

**Le Président.** Nous sommes en présence d'un amendement n°7 préalablement déposé par M. Moret portant sur la carte stratégie d'urbanisation située en page 32 du Rapport stratégique. J'ouvre la discussion.

### **Amendement n°7 / Änderungsantrag Nr.7**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

#### **Description**

De plus le secteur du MIC à Marly et le secteur Avry-Matran sont à intégrer dans l'étude économique.

#### **Communes concernées**

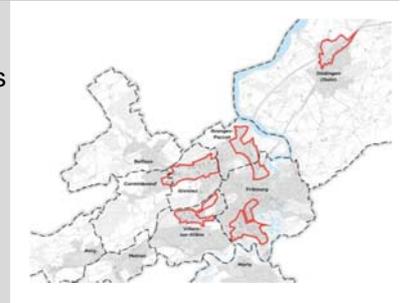
Düdingen, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne

#### **Beschreibung**

Der Sektor MIC in Marly und der Sektor Avry-Matran sind in die geplante Wirtschaftsstudie einzubinden.

#### **Betroffene Gemeinden**

Düdingen, Freiburg, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne



#### **Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :**

Ajouter en rouge traitillé les sites à étudier dans le cadre de l'étude économique (MIC à Marly et Avry-Matran)

#### **Description**

De plus le secteur du MIC à Marly et le secteur Avry-Matran sont à intégrer dans l'étude économique (en traitillé rouge sur la carte de la mesure).

#### **Communes concernées**

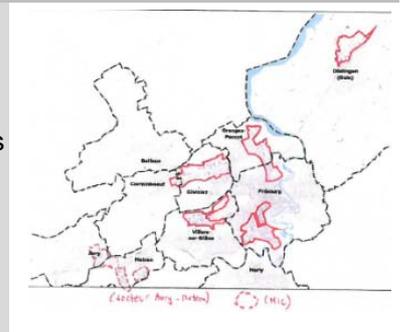
Düdingen, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne, **Marly, Avry, Matran**

#### **Beschreibung**

Der Sektor MIC in Marly und der Sektor Avry-Matran sind in die geplante Wirtschaftsstudie einzubinden (gestrichelte Linie auf der Karte).

#### **Betroffene Gemeinden**

Düdingen, Freiburg, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne, **Marly, Avry, Matran**



**M. Michel Moret.** Cet amendement a été déposé par les communes d'Avry, de Marly et de Matran. Il est soutenu par les membres du *Conseil* qui représentent ces trois communes. Cet amendement repose sur

les conclusions des discussions relatives au traitement des divergences majeures. Ces communes, sur la base des trois critères définis en page 14, étaient d'avis que leurs sites devaient être considérés comme des sites stratégiques. Le *Comité* a expliqué que la liste des sites stratégiques avait été simplement reprise du *PA2* et qu'il ne souhaitait pas l'augmenter. Le *Comité* a indiqué que les critères, qui permettent de définir un site stratégique, n'ont pas été complètement fixés et qu'il manquait, dans le *PA3*, une étude économique qui devra être réalisée ultérieurement. Les discussions basées principalement sur le texte, qui ont été menées entre la *CAME* et le *Comité*, ont été un succès. Lire le texte proposé initialement permet de se rendre compte que les sites d'Avry et de Matran sont considérés comme des sites stratégiques potentiels. Il s'avère simplement que toutes les cartes n'ont pas encore été adaptées en conséquence. Pour ces raisons, cet amendement n°7 propose d'adapter la carte située en page 32 et, par corollaire, les autres pages concernées, en mentionnant le site du *MIC* de Marly ainsi que celui appartenant aux communes d'Avry et de Matran.

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* se rallie, bien évidemment, à l'amendement n°7 qui est le résultat de discussions tenues lors des séances de conciliation, qui a en effet abouti à une solution satisfaisante.

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Le *Comité* se rallie à l'amendement n°7 de M. Moret.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'amendement n°7 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. Nous sommes en présence d'une concordance entre l'auteur de l'amendement n°7, le *Comité* et la *CAME*.

#### Résultats / Ergebnis

L'amendement n°7 est adopté.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur la carte stratégie urbanisation 4 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### Résultats / Ergebnis

La carte stratégie urbanisation 4 est adoptée avec les modifications proposées par l'amendement n°7.

**Le Président.** Nous allons passer aux différentes fiches relatives à ce chapitre 4, qui se trouvent sous la partie Catalogue des mesures. Nous les traiterons paquet par paquet.

#### Paquet de mesures 3U.01 Coordination du développement urbanistique par axe / Massnahmenpaket 3S.01 Koordination der Siedlungsentwicklung pro Achse (RS/SB p./S.2-5)

- 3U.01.01 / 3S.01.01: axe/Achse Schönberg – Basse-ville/Unterstadt
- 3U.01.02 / 3S.01.02: axe/Achse Marly – Pérolles
- 3U.01.03 / 3S.01.03: axe/Achse Avry – Villars-sur-Glâne
- 3U.01.04 / 3S.01.04: axe/Achse Belfaux – Givisiez
- 3U.01.05 / 3S.01.05: axe/Achse Granges-Paccot – Agy
- 3U.01.06 / 3S.01.06: axe/Achse Düdingen

**Le Président.** Je sou mets d'abord à votre discussion le paquet 3U.01 et les mesures correspondantes. Nous ne sommes en présence d'aucun amendement. J'ouvre la discussion. Y a-t-il une demande de modification de ces fiches 3U.01 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Le paquet 3U.01 (3S.01) est adopté.

#### Paquet de mesures 3U.02 Renouvellement urbain et densification de la zone à bâtir / Massnahmenpaket 3S.02 Siedlungserneuerung und Verdichtung der Bauzone (RS/SB p./S.6-8)

- 3U02.00 / 3S02.00: Renouvellement urbain et densification de la zone à bâtir / Siedlungserneuerung und Verdichtung der Bauzone

#### Amendement n°6 / Änderungsantrag Nr.6

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Nous étions en présence de l'amendement n°6, complémentaire à l'amendement n°2 refusé précédemment. Mme Schneuwly-Aschwanden, maintenez-vous votre amendement n°6 ?

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Non.

**Le Président.** Cet amendement n°6 est retiré. Y a-t-il d'autres prises de position sur ce paquet 3U.02 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3U.02 (3S.02) est adopté.

**Paquet de mesures 3U.03 Planification et consolidation des sites stratégiques (RS/SB p.10-12) / Massnahmenpaket 3S.03 Planung und konsolidierung der strategischen Agglomerationsstandorte (S.10-13)**

- **3U.03.01 / 3S.03.01: Gare de Fribourg / Bahnhof Freiburg**
- **3U.03.02 / 3S.03.02: Plateau de Pérolles/Pérolles-Ebene – Cardinal/Cardinal-Areal**
- **3U.03.03 / 3S.03.03: Moncor – Belle-Croix**
- **3U.03.04 / 3S.03.04: Bertigny**
- **3U.03.05 / 3S.03.05: Givisiez**
- **3U.03.06 / 3S.03.06: Plateau d'Agy/Agy-Ebene – Portes de Fribourg**
- **3U.03.07 / 3S.03.07: Bahnhof Nord Düringen - Birch**

**Le Président.** Ce paquet de mesures fait l'objet des amendements n°7 et 8. J'ouvre la discussion.

**Amendement n°7 / Änderungsantrag Nr.7**

**Le Président.** L'amendement n°7, qui a été adopté précédemment sous l'angle du RS, ne doit pas être traité à nouveau sous l'angle des mesures. La carte de la fiche de mesure est, d'ailleurs, dans un paragraphe non liant. Comme indiqué précédemment, la description de la mesure et la liste des instances seront adaptées conformément à l'amendement n°7. Il s'agit d'une adaptation, somme toute, parfaitement logique.

**M. Michel Moret.** Pour mémoire, l'amendement n°7 demande simplement l'ajout des noms des communes d'Avry, de Marly et de Matran dans la partie liante.

**Le Président.** La modification, adoptée précédemment, implique de facto l'ajout du nom de ces trois communes dans la partie liante « Compétences / Communes concernées » au bas de la page 11.

**M. Christoph Allenspach.** Die KRMU unterstützt selbstverständlich diesen Änderungsantrag.

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Ces trois éléments, dont celui relatif à la liste liante des communes concernées, ont bien été détaillés. Le Comité se rallie à cet amendement n°7.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée.

Résultat / Ergebnis

L'amendement n°7 est adopté.

**Amendement n°8 / Änderungsantrag Nr.8**

**Le Président.** Nous sommes en présence d'un amendement subsidiaire n°8, correspondant à l'amendement n°4 qui a été refusé. L'amendement n°8 aurait été la conséquence de l'amendement n°4. Mme Thiémond, maintenez-vous l'amendement n°8 ?

**Mme Cécile Thiémond.** Non.

**Le Président.** L'amendement n°8 est donc retiré. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer le paquet 3U.03 ?

**M. Urs Hauswirth.** Wenn wir diese Karte schon neu zeichnen oder ergänzen, wünsche ich mir, dass diese strategischen Sektoren auch mit dem Namen beschrieben werden. Wir wissen, wovon wir sprechen, wenn aber Aussenstehende diese Kataloge anschauen, dann möchten diese doch auch wissen, welchen Namen die roten Sektoren tragen.

**Le Président.** L'administration procèdera aux adaptations relatives à votre remarque. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3U.03 (3S.03) est adopté selon les discussions précédentes (amendement n°7 adopté).

## Chapitre / Kapitel 5 - Stratégie mobilité / Mobilitätstrategie

### Introduction / Einleitung (RS/SB p./S.33)

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

L'introduction du chapitre 5 est adoptée.

### M1 Transports publics / M1 Öffentlicher Verkehr (RS/SB p./S.33-35)

**Le Président.** Nous sommes en présence de trois amendements (n°9, 10 et 15) préalablement annoncés portant sur la partie M1 située en page 34 du Rapport stratégique. Les amendements n°9 et 10 émanent de la CAME. L'amendement n°15 est celui de Mme Thiémard et M. Küttel. Je propose que ces amendements, concernant des textes différents, soient traités l'un après l'autre. J'ouvre la discussion.

### Amendement n°9 / Änderungsantrag Nr.9

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

#### **L'Agglomération :**

- concrétise, en collaboration avec les communes, le concept des lignes de bus urbaines en cohérence avec le réseau TP régional, et mène les études concernant les adaptations à étudier (voir l'« image directrice du développement du réseau de transports publics à l'horizon 2030 » annexé au rapport explicatif du PA3) ;

#### **Die Agglomeration**

- konkretisiert im Einklang mit dem regionalen öV-Busnetz das Konzept der städtischen Buslinien zusammen mit den Gemeinden; führt Studien zur Anpassung von Linien durch (vgl. «Konzept öffentlicher Verkehr» im Anhang des erläuternden Berichts AP3).

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : ~~tracé et vert~~) :

#### **L'Agglomération :**

- concrétise, en collaboration avec les communes, **d'ici 2022** le concept des lignes de bus urbaines en cohérence avec le réseau TP régional, et mène les études concernant les adaptations **à étudier à l'horizon 2030** (voir l'« image directrice du développement du réseau de transports publics à l'horizon 2030 » annexé au rapport explicatif du PA3) ;

#### **Die Agglomeration**

- konkretisiert **bis im Jahre 2022** im Einklang mit dem regionalen öV-Busnetz das Konzept der städtischen Buslinien zusammen mit den Gemeinden; ~~führt Studien zur Anpassung von Linien durch~~ **führt Studien durch zur Anpassung von Linien mit Planungshorizont 2030** (vgl. «Konzept öffentlicher Verkehr» im Anhang des erläuternden Berichts AP3).

**M. Christoph Allenspach.** La CAME souhaitait simplement préciser les dates pour concrétiser le concept et adapter le réseau à l'horizon 2030. Les délais prévus sont, ainsi, clairement connus.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Le Comité soutient cet amendement, car il clarifie la signification des deux horizons temporels. Le Comité se rallie donc à l'amendement n°9.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée.

#### Résultat / Ergebnis

L'amendement n°9 est adopté.

### Amendement n°10 / Änderungsantrag Nr.10

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

#### **L'Agglomération :**

- commande les prestations aux entreprises TP exploitant les lignes de bus urbaines ;

#### **Die Agglomeration**

- bestellt die Leistungen bei den Betreibern des städtischen Busnetzes.

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :

#### **L'Agglomération :**

- Commande les prestations aux entreprises TP exploitant les lignes de bus urbaines, **en privilégiant les modes de propulsion non fossiles** ;

#### **Die Agglomeration**

- Bestellt die Leistungen bei den Betreibern des städtischen Busnetzes **und bevorzugt dabei nicht fossile Antriebstechniken**

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* souhaite simplement ajouter « en privilégiant les modes de propulsion non fossiles », ce qui correspond au but de l'*Agglomération*.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Le *Comité* se rallie à l'amendement n°10 de la *CAME*.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée.

#### Résultat / Ergebnis

L'amendement n°10 est adopté.

#### Amendement n°15 / Änderungsantrag Nr.15

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

##### **L'Agglomération :**

- Planifie l'emplacement des arrêts en coordination avec les communes ;

##### **Die Agglomeration**

- Plant die Platzierung der Haltestellen in Absprache mit den Gemeinden.

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :

##### **L'Agglomération :**

- Planifie l'emplacement des arrêts en coordination avec les communes.
- Dans sa tâche, elle porte une attention particulière aux besoins de personnes âgées et à mobilité réduite, et veille à une desserte de proximité des centres de soins et des établissements spécialisés (établissements médicaux-sociaux, foyer du jour, etc.) ;

##### **Die Agglomeration**

- Plant die Platzierung der Haltestellen in Absprache mit den Gemeinden.
- In Ihrer Aufgabe achtet sie insbesondere auf die Bedürfnisse älterer Menschen und Menschen mit Mobilitätseinschränkungen, und sie achtet auf eine gute Erschliessung von Pflegeinstitutionen und Heimen (Pflegeheime, Seniorenresidenzen, etc).

**Mme Cécile Thiémar.** Qui accepterait de supprimer les arrêts de bus à proximité de la Maison de la Providence, de la Résidence des Chênes ou de la Résidence Les Bonnesfontaines ? Personne ! Tous les établissements médico-sociaux (*ci-après EMS*) de la *Fribourg* bénéficient, actuellement, d'une desserte de proximité.

La révision du *PAL* de la *Fribourg* prévoit, dans un document intitulé « Visions et objectifs 2014-2030 », de supprimer la ligne n°7 ayant une desserte sur la Villa Beausite et de faire circuler les bus sur la route de la Fonderie. Cette ligne n'emprunterait plus la route St. Nicolas de Flue, ni la route des Cliniques. La Villa Beausite ne bénéficierait, par conséquent, plus d'une desserte de proximité, car elle est à plus de 300 mètres de la route de la Fonderie.

Ledit *PA3* a pour objectifs, notamment, de compléter les lignes diamétrales du réseau principal de bus pour favoriser les déplacements directs dans l'*agglomération* ainsi que de renforcer le maillage des lignes de bus pour améliorer les liaisons entre les quartiers d'habitation, les pôles d'emplois et les haltes du Réseau express régional (*ci-après RER*). C'est louable mais la Villa Beausite étant composée de 130 employés, 80 résidents ainsi que de visiteurs, il est impératif de maintenir cette desserte *TP*. Il convient également de prendre en compte un développement immobilier. Ce quartier comprend une zone artisanale, des bureaux et des habitations à loyers modérés. La variante retenue rendrait, donc, difficile l'établissement d'un plan de mobilité du personnel.

Ces arguments nous poussent à réagir et à déposer cet amendement n°15 afin de porter une attention particulière aux besoins des personnes âgées et celles à mobilité réduite par un réseau de bus à proximité des *EMS* et une desserte également à proximité des centres de soins, hôpitaux et cliniques.

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* n'entre pas en matière sur les cas particuliers mais elle se rallie à l'amendement n°15.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Le *Comité* trouve qu'il est difficile de faire un inventaire de manière exhaustive des usagers des *TP* auxquels il convient de prêter une attention particulière. Le *Comité* propose l'ajout du texte suivant : « Dans sa tâche, elle porte une attention particulière aux besoins de personnes à mobilité réduite ».

**Le Président.** Nous sommes en présence de l'amendement n°15, soutenu par la *CAME*, et respectivement d'une contre-proposition du *Comité*.

## Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition initiale du *Comité* modifiée par l'ajout du texte suivant : « Dans sa tâche, elle porte une attention particulière aux besoins de personnes à mobilité réduite », sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 27 voix.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement n°15, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 20 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs ne comptent aucune voix.

## Résultat / Ergebnis

Vous avez adopté, à la majorité, la proposition initiale du *Comité* modifiée par l'ajout du texte suivant : « Dans sa tâche, elle porte une attention particulière aux besoins de personnes à mobilité réduite / In Ihrer Aufgabe achtet sie insbesondere auf die Bedürfnisse von Menschen mit Mobilitätseinschränkungen. ».

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur la partie M1 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## Résultat / Ergebnis

La Stratégie U4 est adoptée selon les discussions précédentes (amendement n°9 accordé, amendement n°10 adopté, amendement n°15 adopté avec modification).

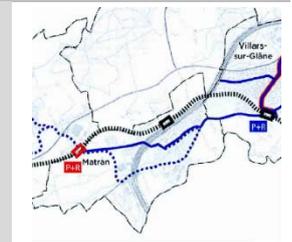
## Carte Stratégie mobilité–M1 TP / Karte Mobilitätsstrategie–M1 öV (RS/SB p./S.37)

**Le Président.** Nous sommes en présence d'un amendement n°11 préalablement déposé par MM. Dorthe, Rérat et Dumoulin. J'ouvre la discussion.

## Amendement n°11 / Änderungsantrag Nr.11

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

Carte stratégie de mobilité  
Karte Mobilitätsstrategie



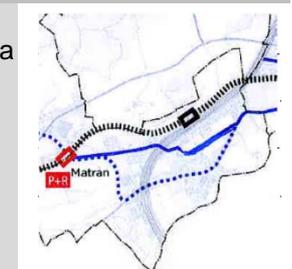
Proposition d'amendement :

Carte stratégie de mobilité

Stopper le trafic d'agglomération – bus régional (tracé indicatif) à la route cantonale à la hauteur du rond-point :

Karte Mobilitätsstrategie

Der Regionalbus (Die Punklinie soll beim Kreisel beendet werden).



**M. Nicolas Rérat.** Pour le développement de la mobilité et, en particulier, des *TP*, nous devons tenir compte de la situation actuelle mais, surtout, du développement planifié au sein de l'*agglomération*. La fréquentation de la ligne de bus urbaine n°11 Fribourg-Rosé, ligne desservant le village de Matran et figurant sur le schéma en ligne continue bleue, est très bonne. Nous saluons l'amélioration prévoyant de desservir Matran également avec une ligne de bus régionale provenant d'Avry, qui figure sur le schéma en traitillé bleu. Cette ligne permettra notamment de desservir les centres commerciaux, mais aussi d'étoffer l'offre *TP* à la population.

L'objet de l'amendement n°11 est de limiter l'accès de cette nouvelle ligne de bus sur la route cantonale à hauteur du rond-point prévu dans le *PAD* Champ-Riond. Pour information, ce *PAD* prévoit la construction de 280 logements et d'un rond-point permettant le rebroussement des bus. Le prolongement de cette ligne de bus régionale jusqu'à hauteur de l'administration communale, tel qu'il figure dans le *PA3* à la carte 5 de la stratégie mobilité, n'est aujourd'hui pas possible, car l'infrastructure routière ne permet pas le rebroussement. Un tel rebroussement nécessiterait des aménagements supplémentaires, c'est-à-dire l'acquisition de terrains et la construction d'un rond-point adapté. De plus, le risque d'engorgement du

village est à contrôler. L'amendement n°11 doit permettre de coordonner, au mieux, le développement du village, notamment la zone Champ-Riond et les *TP*.

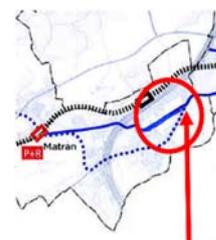
**M. Christoph Allenspach.** Je prends connaissance de cet amendement n°11 seulement maintenant. Il est, en principe, irrecevable, car la carte actuelle n'indique pas les arrêts de bus. Cette carte mentionne, par contre, les gares et les *P+R*. Ce soir, nous avons adopté, entre autres, les compétences de l'*Agglomération*, la collaboration des communes membres ainsi que les concepts de ligne de bus à l'horizon de 2021. Dans ce contexte, il me semble difficile d'appliquer ce que demande l'amendement n°11 sur cette carte.

**Le Président.** La recevabilité de cet amendement n°11 ne peut pas être formellement contestée puisqu'il s'agit d'une carte, située dans une partie liante. Y a-t-il des remarques ?

**M. Jean-Marc Boéchat.** J'insiste sur le fait que les tracés sur cette carte sont indicatifs et peuvent être modifiés. Cette discussion, qui a déjà eu lieu lors de la séance du *Conseil* concernant l'approbation du *PA2* durant laquelle chacun souhaitait mettre l'arrêt de bus devant sa maison, est totalement inutile. La réalisation des lignes de bus doit, effectivement, être adaptée à l'infrastructure routière. Marly a d'ailleurs évoqué un problème similaire : une des divergences majeures, qu'elle a évoquée, concernait le déplacement éventuel de la ligne n°1. Avant la réalisation, il y aura une discussion avec la commune concernée afin de pouvoir définir le tracé définitif qui sera réalisé.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Comme l'a relevé M. Boéchat, le Président de la *Commission d'aménagement régional et de mobilité (ci-après CARM)*, cet élément relatif à la commune de Marly a bien été évoqué lors d'une séance relative au traitement des divergences majeures. Les tracés sont, effectivement, de nature indicative. Par contre, les objectifs doivent être atteints. Au moment de la réalisation, il est vérifié que les objectifs ont bien été atteints et que les tracés exacts sont définis.

**M. Sébastien Dorthe.** Je ne comprends pas pourquoi ce traitillé s'arrête à cette sorte de cul-de-sac ? C'est incohérent. Cette carte est, certes, indicative mais ce traitillé pourrait se terminer à l'endroit indiqué par la flèche sur le schéma. Actuellement, il y a un problème d'infrastructure manifeste au milieu du village. Des traits d'union ont été tracés jusqu'au bord ouest de la carte vers le *P+R*. Puisque ce traitillé n'existait pas lors de la consultation publique du *PA3* et qu'il y avait un tracé bleu foncé à la place, nous avons estimé qu'il fallait intervenir.



**Le Président.** Y a-t-il encore des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Le traitillé de cette carte peut être modifié sur demande. Aucun vote n'est nécessaire.

**Le Président.** J'en conclus que le *Comité* n'est pas formellement opposé à ce que ce traitillé disparaisse. Je dois tout de même opposer cet amendement n°11 à la position initiale du *Comité*, qui ne s'est pas formellement rallié préalablement.

### Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition initiale du *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 21 voix.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement n°11, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 23 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 6 voix.

### Résultat / Ergebnis

Vous avez adopté, à la majorité, l'amendement n°11.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette carte ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

La carte Stratégie mobilité – M1 *TP* est adoptée avec la modification apportée par l'amendement n°11.

### M2 Mobilité douce / Langsamverkehr (RS/SB p./S.38-39)

**Le Président.** Il n'y a pas d'amendement annoncé. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

La stratégie M2 est adoptée.

### **Carte Stratégie mobilité – M2, MD / Karte Mobilitätsstrategie – M2, LV (RS/SB p./S.40)**

**Le Président.** Il n'y a pas d'amendement. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

La carte Stratégie mobilité – M2, MD est adoptée.

### **M3 Trafic individuel motorisé / Motorisierter Individualverkehr (RS/SB p./S.41-44)**

**Le Président.** Nous sommes en présence de quatre propositions d'amendement (n°12, 13, 14 et 16) préalablement annoncées portant sur la partie M3 située en page 41 du Rapport stratégique. Les amendements n°12 et 13 ont été déposés par M. Moret, l'amendement n°14 par MM. Hayoz et Walter ainsi que l'amendement n°16 par la CAME. J'ouvre la discussion.

### **Amendement n°12 / Änderungsantrag Nr.12**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

- Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;
- Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkplätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : tracé et vert) :

- Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement ~~privé~~ **privé du personnel** pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;
- Für die Definition des Bedarfs an ~~privaten~~ **privaten** Parkplätzen ~~für das Personal~~ **für das Personal** am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.

**M. Michel Moret.** J'ai déposé cet amendement conjointement avec Mme Schneuwly-Aschwanden et M. Dorthe.

L'ensemble du PA3 repose, dicit le chapitre d'introduction, sur la vision partagée par tous les acteurs concernés que l'Agglomération devrait compter à l'horizon 2030 entre 16'000 et 28'000 nouveaux habitants et 24'000 nouveaux emplois. L'entier du PA3 fait la part belle aux habitants et à leur qualité de vie. C'est très bien mais le volet économique, c'est-à-dire les emplois, en est le parent pauvre. Suite à la consultation publique, le Comité l'a reconnu de facto puisqu'il a, entre autres, décidé d'introduire une mesure spécifique pour faire une étude économique. Néanmoins, le PA3 continue à pénaliser le stationnement pour les activités, autant pour le personnel que pour les clients, par rapport au stationnement pour le logement. En effet, le Comité propose d'être encore plus restrictif que les normes VSS pour le stationnement relatif aux activités. A contrario, il se satisfait des normes VSS pour le stationnement lié aux logements ! Une telle restriction est une entrave à l'économie et un frein à la création des 24'000 nouveaux emplois dont il est fait mention dans la vision 2030.

Sachant que les entreprises se plaignent, aujourd'hui déjà, de ne pas disposer de conditions-cadres adéquates dans l'agglomération et qu'il y a déjà de nombreux exemples d'entreprises, qui l'ont quittée pour des lieux plus accueillants, quelle agglomération voulons-nous à l'horizon 2030 ? Souhaitons-nous une agglomération-dortoir, avec des pendulaires tous azimuts comme c'est déjà un peu le cas aujourd'hui, une agglomération vidée de toute activité, comme de nombreuses villes américaines de taille comparable à notre agglomération, ou une agglomération où il fait bon vivre et travailler ?

Il est correct de prendre des mesures pour encourager les employés à venir habiter dans l'agglomération ou, au moins, à utiliser les TP plutôt que leur voiture, pour s'y rendre. Mais il ne faut pas faire fuir les clients ! Il est impératif de modifier ce point spécifique en limitant la restriction supplémentaire par rapport aux normes VSS seulement au stationnement du personnel, d'où l'amendement proposé.

Le Comité, dans sa prise de position, vous dira sûrement que Berne a déjà critiqué ce point dans le PA2, qui se contentait effectivement de respecter les normes VSS, et risque dès lors de juger négativement

l'ensemble du *PA3*, mais c'est un risque à courir. L'amendement proposé est déjà une amélioration par rapport au *PA2*. Aller plus loin est un autogoal. Attendons les résultats de l'étude économique avant de nous tirer préventivement une balle dans le pied ! Il sera toujours temps dans le *PA4* d'être encore plus restrictif, surtout que le *PA3* prévoit la possibilité d'être plus restrictif de cas en cas par rapport aux *normes VSS*, ce qui est une très bonne chose, comme pour les éco quartiers. Il faut, par contre, absolument éviter d'en faire une obligation que nous pourrions payer très cher ces prochaines années. C'est sûr et certain que la Confédération ne va pas nous amener les 24'000 emplois sur un plateau ! Dès lors, elle comprendra certainement nos raisons de nous contenter dans le *PA3* d'agir uniquement sur le stationnement du personnel en étant plus restrictifs que les *normes VSS*. Je vous recommande ardemment de soutenir l'amendement proposé.

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* se rallie à cet amendement par une petite majorité, car en séance, il y a eu des discussions assez animées. Déterminer jusqu'où nous souhaitons aller avec ces règlements de stationnement est une question politique. M. Moret a bien défendu la position de la majorité de la *CAME*.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Le *Comité* propose au *Conseil* de rejeter cet amendement. En effet, la décision n'est jamais facile mais le *Comité* a évalué qu'il était nécessaire de fixer des conditions-cadres en matière de stationnement, pour garantir les capacités d'accueil fixées par le *PA3*, et de réaliser un report modal, pour garantir au réseau routier un bon fonctionnement. C'était, en effet, une demande de la Confédération d'avoir une stratégie plus ambitieuse de stationnement. Il est vrai que nous avons la crainte que l'évaluation soit moins bonne si nous procédions autrement.

**Le Président.** Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. Comme le *Comité* maintient sa position initiale, je vais opposer sa proposition à l'amendement n°12.

#### **Vote / Abstimmung**

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition initiale du *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 18 voix.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement n°12, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 29 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 1 voix.

#### **Résultat / Ergebnis**

Vous avez adopté, à la majorité, l'amendement n°12.

## Amendement n°13 / Änderungsantrag Nr.13

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

- Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;
- Fixer une fourchette pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les logements. Elle est identique à la norme VSS en vigueur. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;
- Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkplätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.
- Festlegung einer Bandbreite für die Definition des privaten Parkplatzbedarfs (Wohnen). Sie ist mit der geltenden VSS-Norm identisch. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern

Offre en cas de stationnement en % des valeurs indicatives

Type de localisation	Min. possible PA3	Minimum (selon VSS)	Max. contrainte PA3	Maximum (selon VSS)
A	10 %	20 %	30 %	40 %
B	20 %	40 %	50 %	60 %
C	25 %	50 %	65 %	80 %
D	35 %	70 %	80 %	90 %
E	45 %	90 %	95 %	100 %

Figure 4: Extrait normes VSS - 640281 et fourchette PA3

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : tracé et vert) :

- ~~• Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;~~
- Fixer une fourchette pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour **les activités et** les logements. Elle est identique à la norme VSS en vigueur. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;
- ~~• Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkplätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.~~
- Festlegung einer Bandbreite für die Definition des privaten Parkplatzbedarfs **für das Arbeiten** und Wohnen. Sie ist mit der geltenden VSS-Norm identisch. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.

Offre en cas de stationnement en % des valeurs indicatives

Type de localisation	Min. possible PA3	Minimum (selon VSS)	Max. contrainte PA3	Maximum (selon VSS)
A	10 %	20 %	30 %	40 %
B	20 %	40 %	50 %	60 %
C	25 %	50 %	65 %	80 %
D	35 %	70 %	80 %	90 %
E	45 %	90 %	95 %	100 %

Figure 4: Extrait normes VSS - 640281 et fourchette PA3

**M. Michel Moret.** Je retire cet amendement n°13 étant donné que l'amendement n°12 a été adopté.

**Le Président.** L'amendement n°13 étant retiré, il est donc sans objet.

## Amendement n°14 / Änderungsantrag Nr.14

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

- Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;
- Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkplätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :

Ajouter une puce après la puce 2 concernant les normes VSS :

- Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;

- **Dans le cas d'éco-quartiers ou des zones avec une excellente desserte MD et TP, il est possible de déroger aux valeurs minimales des normes VSS**

Einen Punkt nach dem Punkt 2 bzgl. Einhaltung der VSS-Normen beifügen

- Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkplätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.
- **Der Mindestwert der geltenden VSS-Norm muss in nachhaltigen Quartieren oder in Zonen mit ausgezeichneter ÖV- und LV-Versorgung nicht eingehalten werden.**

**M. Jérôme Hayoz.** Comme il y aura des constructions d'éco-quartiers ou de quartiers durables à Fribourg, nous demandons dans cet amendement n°14 qu'il ne soit pas obligatoire de respecter le minimum de places de parc et, par conséquent, qu'on puisse déroger aux valeurs minimales des *normes VSS*.

**Le Président.** Y a-t-il des remarques ?

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Ich habe eine Frage an Herrn Hayoz und Herrn Walter. Da gibt es noch den zweiten Satz, in dem heisst es noch „oder in Zonen mit ausgezeichnetem *öffentlicher Verkehr (nachstehend ÖV)* - und *Langsamverkehr (nachstehend LV)*“. Also es sind nicht nur Ökoquartiere sondern in der *Stadt* ist es quasi ja überall. Mit den Ökoquartieren kann man sich ja noch einverstanden erklären, aber will man da wirklich diesen Beisatz noch beibehalten?

**Mme Christa Mutter.** Vous avez accepté un amendement qui élargit les possibilités de stationnement pour les clients. Je vous prie également de donner la possibilité inverse en acceptant d'aller en dessous du minimum requis de places de stationnement, dans les zones où la desserte en *TP* et *MD* est suffisante, et en n'obligeant pas les propriétaires à inclure des places de parc dans leur projet de construction dans ce type de zones. D'autres villes de Suisse ne forcent, d'ailleurs, pas les propriétaires à créer des places de parc. Donnez également la possibilité de créer moins de places de parc quand ce n'est pas nécessaire.

**M. Lionel Walter.** Ne faudrait-il pas remplacer „muss“ par „kann“ dans la phrase « Der Mindestwert der geltenden *VSS-Norm* muss in nachhaltigen Quartieren oder in Zonen mit ausgezeichnetem *ÖV-* und *LV-* Versorgung nicht eingehalten werden » étant que la version française est « Dans le cas d'éco-quartiers ou des zones avec une excellente desserte *MD* et *TP*, il est possible de déroger aux valeurs minimales des *normes VSS* » ?

**Le Président.** Selon les *collaborateurs de l'Agglomération*, l'utilisation de „muss“ est correcte.

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* pense également qu'il faut spécifier ou élargir un peu cette exception afin qu'il soit possible de demander l'abaissement du nombre de places de parc. Par contre, la *CAME* relève que les exceptions doivent être mesurées. La *CAME* propose la modification suivante : « Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les *normes VSS*, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier, notamment les éco-quartiers, le nécessite ; » / « Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkklätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach *VSS-Norm* anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände, wie bspw. Eco-Quartiere, dies erfordern. ». Cela n'exclut pas qu'il ait d'autres cas dans des zones comme celle de la gare de Fribourg bénéficiant d'une excellente desserte en *TP*. Cela dépend aussi de la formulation du règlement que nous n'avons pas encore défini.

**Mme Eliane Dévaud Sciboz.** Le *Comité* se rallie à la proposition de la *CAME*.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. Nous sommes en présence d'un amendement s'opposant à une contre-proposition de la *CAME* soutenue par le *Comité*.

### **Vote / Abstimmung**

Celles et ceux, qui soutiennent la contre-proposition de la *CAME* soutenue par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 32 voix.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement n°14, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 15 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs ne comptent aucune voix.

### **Résultat / Ergebnis**

Vous avez adopté, à la majorité, la contre-proposition de la *CAME* soutenue par le *Comité*.

L'amendement n°14 est refusé.

### **Amendement n°16 / Änderungsantrag Nr.16**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

- 3M.01.06 Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour des Grives
- 3M.01.06 Einrichtung einer Zufahrtsskontrolle an der Grives-Kreuzung

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :

- 3M.01.06 Aménagement d'un contrôle d'accès ~~au carrefour des Grives~~ dans le secteur d'Agy
- 3M.01.06 Einrichtung einer Zufahrtsskontrolle ~~an der Grives-Kreuzung~~ im Agy-Gebiet

**M. Christoph Allenspach.** Il s'agit tout simplement d'une modification du titre, qui n'était pas assez clair. De plus, le lieu exact du contrôle d'accès n'est pas encore fixé définitivement, il pourrait être plus près de l'autoroute.

**Le Président.** Y a-t-il des remarques ?

**M. Moritz Werro.** Ich habe eine Frage zum Verständnis. Die Axe Grives-Agy, das heisst die Murtenstrasse vom Hauptbahnhof bis zum St. Leonhard. Das heisst, die Strasse wäre dann kontrolliert, hat die Funktion einer Zufahrtskontrolle, hat die Funktion eines Kernsektors, einer Kernstrasse und hat die Position einer Umfahrungsstrasse für den Peripherieverkehr. Wir finden das ein bisschen, viel hier noch eine Zufahrtskontrolle vorzusehen.

**M. Christoph Allenspach.** Es ist einfach so, dass bei sämtlichen Stellen, wo Zufahrtskontrollen gemacht werden, es sich um Hauptstrassen handelt. Die Fälle sind eigentlich überall genau gleich. Es geht ja genau darum, dass auf diesen grossen Strassen den Verkehr eben dosiert wird, das wäre dann eigentlich noch am *Vorstand*, das zu erklären. Wir bestehen eigentlich nur darauf, dass es möglich ist, auch früher den Verkehr abzubremesen. Das ist unser einziger Vorschlag. Es gibt nämlich ganz in der Nähe der Autobahnüberführung bereits einen weiteren Kreislauf, es könnte genauso Sinn machen den Verkehr einfach schon bereits an dieser Stelle abzubremesen, wenn man will, denn um die Stadien St. Leonhard herum besteht bereits ein Verkehrschaos und da ist möglicherweise bereits zu spät. Im Übrigen gebe ich das Wort dem *Vorstand*, wegen Überlastung einer Massnahme sowie Kriterien, darüber haben wir nicht diskutiert.

**Mme Eliane Dévaud Sciboz.** L'amendement de la *CAME* est seulement la modification du titre de la fiche de mesure. Afin de clarifier le débat, je relève que la *CAME* ne conteste pas le bienfait d'un contrôle d'accès à cet endroit. Le lieu où se situera ce contrôle d'accès n'a, toutefois, pas encore pu être déterminé. Les contrôles d'accès, qui seront ensuite énumérés, auront collectivement une action de régulation de la circulation en direction du centre de l'*agglomération*. Le *Comité* se rallie pour le reste à l'amendement déposé par la *CAME*.

**M. Moritz Werro.** Wenn wir dort diese Zufahrtskontrolle durchführen und den Verkehr blockieren von der Autobahn her, kann das für Düdingen heissen, dass es mehr Verkehr bedeutet. Es würde dann heissen, dass es für Düdingen schwieriger ist, nach Freiburg zu kommen.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. Le *Comité* se rallie à l'amendement de la *CAME*.

#### Résultat / Ergebnis

L'amendement n°16 est adopté.

#### Carte Stratégie mobilité – M3, TIM / Karte Mobilitätsstrategie – M3, Motorisierter Individualverkehr (MIV) (RS/SB p./S.45)

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

La carte Stratégie mobilité – M3, TIM est adoptée.

#### Paquet de mesures / Massnahmenpaket 3M.01 Contrôle d'accès / Zufahrtskontrollen (RS/SB p./S.16-27)

- 3M.01.01 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de la Gérine / Einrichtung einer Zufahrtskontrolle an der Gérine-Kreuzung
- 3M.01.02 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour des routes de la Glâne/Condoz / Einrichtung einer Zufahrtskontrolle an der Kreuzung Glâne/Condoz
- 3M.01.03 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix / Einrichtung einer Zufahrtskontrolle an der Kreuzung Belle-Croix
- 3M.01.04 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de l'Escale / Einrichtung einer Zufahrtskontrolle an der Escale-Kreuzung
- 3M.01.05 : Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour du pont du Tiquelet / Einrichtung einer Zufahrtskontrolle an der Tiquelet-Brücke
- 3M.01.06 : Aménagement d'un contrôle d'accès dans le secteur d'Agy / Einrichtung einer Zufahrtskontrolle im Agy-Gebiet

**Le Président.** Nous avons un amendement de la part de la *CAME* mais il se trouve que cet amendement découle immédiatement de la proposition que nous venons d'accepter (amendement n°16). Cet amendement devient, de facto, inutile puisque c'est l'administration de l'*Agglomération* qui se chargera d'établir la correspondance entre ce qui vient d'être adopté sous l'angle du *RS* et la fiche de mesure correspondante pour que la terminologie soit adaptée. Nous ne sommes pas en présence d'autre amendement. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des remarques ?

**M. Christoph Allenspach.** Je souhaite indiquer la difficulté que la *CAME* a affrontée face à ces projets. Je peux vous citer l'exemple de la mesure 3M.01.03, qui est extrêmement importante. Nous avons très peu d'informations sur ce projet : juste un dessin et le vœu de le réaliser. Ce projet figurait déjà dans les mesures B du *PA2*. A présent, c'est une mesure A du *PA3*. Trois ans se sont écoulés et, visiblement, le *canton* a élaboré un avant-projet, qui est difficile à comprendre étant donné que le *canton* n'entend pas divulguer ces détails au *Conseil*. Bien que le réaménagement du carrefour et l'aménagement d'un contrôle d'accès coûtent CHF 26 millions, nous devons tout de même l'accepter ce soir. La *CAME* ne dépose pas un amendement. Elle vous rend simplement attentifs qu'il sera probablement assez difficile de faire passer toute ou partie de ces mesures à la Confédération.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Le paquet 3M.01 est adopté.

#### Paquet de mesures / Massnahmenpaket 3M.02 Axes d'entrée / Einfallsachsen (RS/SB p./S.28-49)

- 3M.02.01 : Requalification de l'axe de Marly – secteur Marly / Umqualifizierung der Achse Marly – Sektor Marly
- 3M.02.02 : Requalification de l'axe de Marly – secteur Fribourg / Umqualifizierung der Achse Marly – Sektor Freiburg
- 3M.02.03 : Requalification de l'axe de la Glâne / Carrefours Planafaye-Daillettes – secteur Villars-sur-Glâne / Umqualifizierung der Achse Glâne – Kreuzungen Planafaye-Daillettes – Sektor Villars-sur-Glâne
- 3M.02.04 : Requalification de l'axe de la Glâne / Carrefours Beaumont-Bluefactory – secteur Fribourg / Umqualifizierung der Achse Glâne / Kreuzungen Beaumont-Bluefactory – Sektor Freiburg
- 3M.02.05 : Requalification de l'axe de la Glâne / Carrefour Beaumont-Daillettes – secteur Fribourg / Umqualifizierung der Achse Glâne / Kreuzung Beaumont-Daillettes – Sektor Freiburg
- 3M.02.06 : Requalification de la route de Villars / Carrefours Belle-Croix-Hôpital cantonal – secteur Villars-sur-Glâne / Umqualifizierung der Route de Villars – Kreuzungen Belle-Croix-Kantonsspital – Sektor Villars-sur-Glâne
- 3M.02.07 : Requalification de la route de Villars / Carrefours Hôpital cantonal-Bertigny – secteur Fribourg / Umqualifizierung der Route de Villars / Kreuzungen Kantonsspital-Bertigny – Sektor Freiburg
- 3M.02.08 : Requalification de la route de la Chassotte / Carrefour de la Chassotte – secteur Givisiez / Umqualifizierung der Route de la Chassotte / Kreuzung Chassotte – Sektor Givisiez
- 3M.02.09 : Requalification de la route du Jura / Carrefour Broye-Sainte-Agnès – secteur Fribourg / Umqualifizierung der Route du Jura / Kreuzung Broye-Sainte-Agnès – Sektor Freiburg
- 3M.02.10 : Requalification de la route de Morat / Carrefour Vieux-Moulins – cimetière / Umqualifizierung der Murtenstrasse / Kreuzungen Vieux-Moulins – Friedhof
- 3M.02.11 : Requalification de la rue de Morat / Place de Notre-Dame – halte Poya / Umqualifizierung der Murtenstrasse / Place de Notre-Dame – Haltestelle Poya

**Le Président.** Nous ne sommes pas en présence d'amendement. J'ouvre la discussion. Y a-t-il une remarque ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Le paquet 3M.02 est adopté.

## Paquet de mesures / Massnahmenpaket 3M.03 Compartimentage / Kammerung (RS/SB p./S.50-67)

- 3M.03.01 : Regualification et compartimentage du carrefour de Richemond (y.c. connexion MD vers la gare / Umqualifizierung und Kammerung der Richemond-Kreuzung (inklusive LV-Verbindung zum Bahnhof)
- 3M.03.02 : Compartimentage du quartier de Gambach / Kammerung des Gambach-Quartiers
- 3M.03.03 : Réaménagement du passage du cardinal pour les TP / Neugestaltung der Cardinal-Passage für den ÖV
- 3M.03.04 : Compartimentage de la Basse-Ville / Kammerung der Unterstadt
- 3M.03.05 : Regualification de l'avenue du Général-Guisan / Umqualifizierung der Avenue du Général Guisan
- 3M.03.06 : Regualification du Varis (partie basse) / Umqualifizierung des Walriss (unterer Teil)
- 3M.03.07 : Regualification de la route des Arsenaux / Umqualifizierung der Route des Arsenaux
- 3M.03.08 : Compartimentage de la route de la Vignettaz et Fort Saint-Jacques / Kammerung der Route de la Vignettaz und der Route du Fort Saint-Jacques
- 3M.03.09 : Regualification des secteurs Ancienne gare et Avenue du Tivoli / Umqualifizierung der Sektoren Alter Bahnhof und Avenue du Tivoli

**Le Président.** Nous sommes en présence de l'amendement n°17 de Mme Schneuwly-Aschwanden. J'ouvre la discussion.

### Amendement n°17 / Änderungsantrag Nr.17

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :

Demande de supprimer toutes les mesures en lien avec le compartimentage dans la Ville de Fribourg.  
Antrag, die Massnahmen für die Kammerung des Stadtzentrums von Freiburg für den MIV zu streichen.

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Die Idee der Kammerung der *Stadt* ist verkehrstechnisch effizient: d.h. relativ schnell umgesetzt, wirkungsvoll und ja, es gibt sicher teurere Mobilitätsmassnahmen im AP3. Und es ist nicht zu leugnen: mit dem Kammerungssystem wird es keinen Durchgangsverkehr durch das Stadtzentrum mehr geben. Das ist nur logisch! Ich bezweifle auch nicht, dass die Kammerungsmassnahmen einen gewissen Umsteigeeffekt zugunsten des öV forcieren werden. Nein. Was mich skeptisch macht, sind die zahlreichen unerwünschten Nebeneffekte, die Kammerungsmassnahmen konsequenterweise mit sich bringen.

1. Der Zugangsverkehr ins Stadtzentrum wird auf die wenigen noch durchgängigen Strassen umgelagert werden, was zu einer schnellen Überlastung dieser Strassen führen wird;
2. Eine Verlagerung auf Nebenstrassen/Quartierstrassen kann nicht ausgeschlossen werden. Die Kammerung der Quartiere Vignettaz/Rue Fort-St-Jacques und Gambach wird für die Anwohner zwar Ruhe, aber auch Umwege bedeuten, wenn sie selbst einmal ins Auto steigen;
3. Verkehrsorientierte Strassen, wie die Rue d'Affry und Rue de Tivoli können mit der Kammerung nicht mehr ihre eigentliche Funktion wahrnehmen. Sie wurde gebaut um der Verkehr aufzunehmen und hindurchzuführen;
4. Das Risiko, dass es durch die Kammerung zu weiträumigen Umfahrungen kommt, ist durchaus real. Das mit den zusätzlichen Fahrkilometern auch die CO2 – Emissionen ansteigen werden, ist ebenso real.
5. Aber insbesondere ist eine Verschlechterung der Standortattraktivität für die im Stadtzentrum angesiedelten Handels- und Gewerbebetriebe in Kauf zu nehmen. Wenn die Kundschaft wegbleibt, bleiben auch die Kassen leer.

Aber solche Überlegungen scheint das vorliegende Agglomerationsprogramm gar nicht in Betracht gezogen zu haben! Es ist bekannt, dass die Überlastung der Strassen in der *Stadt* (wie auch in anderen Agglomerationsgemeinden) hauptsächlich vom Pendlerverkehr verursacht wird. Hier ist anzusetzen und das macht die *Agglomeration* mehr und mehr (Stichwort: *P+R(Park und Ride)-Anlagen* als Schnittstellen zwischen individual Verkehr und öV). Hingegen ist eine Kammerung des Stadtzentrums dafür nicht das geeignete Mittel. Ich bedaure, dass auch im AP3 die Lösungsansätze für die Verkehrsplanung immer noch viel zu ideologisch gefärbt sind. Dirigistische und unausgewogene Massnahmen werden immer auch das Unverständnis und damit den Unmut in breiten Teilen der Bevölkerung provozieren. Ich bitte Sie meinen, Änderungsantrag zu unterstützen und die erwähnten Massnahmen betreffend Kammerungspaket M3.03 soweit sie oben genannt sind, nicht zu akzeptieren.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques ?

**Mme Christa Mutter.** Je vous propose de refuser cet amendement, car je vous rappelle que la Confédération avait précisé dans sa dernière prise de position relative au PA2 que « le système de poche, le compartimentage permet de gérer le trafic automobile dans l'agglomération compacte en accord avec la hiérarchie définie ». La Confédération demande des mesures plus fortes, c'est ce que nous voulons faire avec le PA3. Wenn Sie jetzt hier aus diesem abgestuften Konzept, das die Agglomeration in den letzten zwei Jahren erarbeitet hat, die Zugangskontrollen mit der Aufwertung von Achsen, mit der Verstärkung des öV und des LV, das zentrale Element im Stadtzentrum herausbrechen, das den Transitverkehr wegnimmt, was ermöglicht, die anderen Massnahmen überhaupt in Kraft zu setzen, dann vernichten Sie mehrere Jahre Arbeit und es hat eigentlich keinen Sinn mehr, dieses ganze Paket an den Bund zu schicken, weil wir damit die Förderung der Basiskriterien, die jedes Agglomerationsprojekt erfüllen muss, nicht mehr erfüllen können. En acceptant cet amendement n°17, nous détruirions le cœur du travail effectué par l'Agglomération dans le PA3, dont une partie des mesures ont déjà été approuvées jusqu'à présent. Ces paquets de mesures ont une cohérence d'ensemble. Enlever les mesures relatives au compartimentage ôte le sens à de nombreuses autres mesures.

**M. Georges Rhally.** J'aimerais intervenir sur la fiche 3M.03.01. En ce qui concerne le compartimentage sur l'axe de la route de Beaumont, j'ai plusieurs questions : comment est-il possible de défendre le passage d'une rive à l'autre sur cet axe d'entrée et de sortie de la *Fribourg* ? Comment, à la fois, entrer dans la *Fribourg* et gérer le compartimentage à cet endroit. C'est représenté sur la carte Stratégie mobilité, en page 45, par un traitillé noir axé sur la route de Beaumont. Je ne mets pas en doute la volonté de compartimenter. Simplement, je ne comprends pas comment faire, d'un point de vue technique, pour que des voitures rentrent à cet endroit et ne puissent pas aller d'un côté à l'autre.

**Le Président.** Je propose de terminer la discussion sur l'amendement n°17, qui est de tout rejeter en bloc, avant de prendre en compte, le cas échéant, votre intervention portant spécifiquement sur une mesure.

**M. Jean-Marc Boéchat.** Je souhaite réagir à propos de l'intervention de Mme Schneuwly-Aschwanden, qui parle d'idéologie. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'idéologie. En discutant avec le Service de la mobilité de Fribourg, il apparaît clair que beaucoup moins de 10% du trafic qui est en ville se rend en ville : en réalité, une grosse partie du trafic traverse *Fribourg* alors que ce n'est pas l'endroit pour le faire. Le compartimentage doit régler ce problème afin que *Fribourg* soit de nouveau plus agréable pour ceux désirant s'y rendre pour faire des achats, aller au cinéma ou autre. Je vous signale tout de même qu'à vélo, il n'y aura pas de compartimentage : circulez donc en vélo, ce sera plus simple.

**M. Jérôme Hayoz.** Ich möchte auch kurz noch Stellung beziehen dazu. Wenn wir nicht in die gleiche Richtung gehen und wenn wir diese Kammerung im AP3 nicht annehmen, dann brechen wir eigentlich das Herzstück des AP3 heraus, weil dies ein essentieller Punkt für die Stadt ist. Ce compartimentage est essentiel pour *Fribourg* : c'est le cœur du PA3. La plus grande partie du transit en ville est composée de véhicules qui traversent *Fribourg* et qui ne s'y arrêtent pas. Les arguments évoqués par Mme Schneuwly-Aschwanden ne tiennent pas, car s'ils étaient valables, de nombreuses villes n'existeraient plus depuis qu'elles ont mis en place le compartimentage, qui en réalité ne les a pas vidées, notamment, de leurs clients et visiteurs. Si nous parlons von Ideologie und von rein ideologisch mit dieser Forderung, dann muss ich sagen, dass ich diese Forderung eigentlich nicht mehr wirklich ideologisch finde. Sie ist einfach nur noch logisch, wenn man sieht, wo sie angewendet wird und wo sie zum Erfolg führt. Wenn wir das herausnehmen, dann brauchen wir eigentlich auch kein AP3 mehr.

**M. Moritz Werro.** Ich hätte auch zwei Bemerkungen dazu. Einmal, wenn wir diese Kammerung nicht durchführen, so heisst das, dass wir den doppelten Verkehr stadteinwärts haben, für Leute, die irgendetwas konsumieren und wieder rausfahren. Auf jeden Fall den doppelten Verkehr. Und das zweite, es ist für die Agglomerationsmitglieder ausserhalb der *Stadt* wirklich kein Vorteil, überhaupt noch in die *Stadt* zu kommen. Da komme ich zurück auf die Forderung von damals, «wir wollen eine Wohn- und Schlafstadt Freiburg», wenn wir die Kammerung einführen.

**M. Christoph Allenspach.** La CAME rejette cet amendement n°17. Les objectifs ne sont pas toujours les mêmes en ce qui concerne le centre-ville. Dans la fiche 3M.03.01, il est indiqué clairement « suppression totale du trafic de transit par le centre-ville » ; cela a été repris du PA2. Cela figure également au PAL de la *Ville*, que vous ne pouvez pas changer.

Il est important de relever que le PA3 ne prévoit pas un compartimentage 24h/24. J'ai déjà expliqué ce soir que des détails doivent encore être définis ultérieurement mais que nous sommes, malheureusement, obligés d'accepter certaines mesures en l'état. Elles seront élaborées par la suite et présentées au *Conseil* dans un message du *Comité*.

Le *Conseil* a accepté le compartimentage du centre-ville de Fribourg dans le Rapport stratégique environ un quart d'heure auparavant et vous voudriez tracer les mesures y relatives ! Ce n'est ni possible ni logique. Pourquoi le contester maintenant ? Le compartimentage fait partie intégrante de la politique de la mobilité de l'*Agglomération*. Il a la forme d'un paquet de mesures. Sans compartimentage, certaines mesures comme celles relatives aux contrôles d'accès, que nous avons déjà acceptées ce soir, n'auront plus l'effet escompté. Pourquoi aucune voix ne s'est levée, lors de l'entrée en matière, pour rendre attentif au fait que la politique de la mobilité de l'*Agglomération* ne serait pas correcte ? La CAME rejette cet amendement n°17 qui demande de supprimer la partie relative au compartimentage.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Le *Comité* se rallie à la CAME et rejette cet amendement. Ces mesures de compartimentage sont très importantes pour atteindre les objectifs du PA3. C'est une volonté de Fribourg et elle est soutenue par les autres communes membres de l'*Agglomération*. Cette mesure limite le trafic de transit au cœur de l'*agglomération*. Cette approche accompagne le principe de la ceinture de distribution du trafic et de ses pénétrantes. Elle permet d'augmenter la capacité des TP, d'augmenter la qualité de vie et la qualité de desserte du centre-ville, qui sera moins encombré par le trafic de transit. Ce n'est pas une idéologie. Le compartimentage est déjà pratiqué par de nombreuses autres villes suisses.

**Le Président.** L'amendement n°17 s'oppose à la version initiale du *Comité*, soutenu par la CAME.

#### Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui soutiennent la position initiale du *Comité*, sont priés de lever leur carton.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement n°17, sont priés de lever leur carton.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton.

#### Résultat / Ergebnis

Vous avez refusé, à la majorité évidente, l'amendement n°17.

**Le Président.** Nous continuons la discussion concernant le paquet 3M.03. L'intervention de M. Rhally doit encore être prise en compte.

**M. François Grangier.** J'aimerais intervenir sur la fiche de mesure 3M03.05. Ces derniers temps, de nombreux travaux ont déjà été réalisés sur l'avenue du Général Guisan. Sont-ils en lien avec cette mesure, qui est en priorité C dans le PA3, ou ces travaux seront-ils démolis lorsque la mesure sera réalisée ?

**M. Thierry Steiert.** M. Grangier, comme cette mesure est en priorité C, elle est prévue bien au-delà de 2023. Les mesures appliquées actuellement sont en lien avec le *plan directeur partiel des transports (ci-après PDPT)* et le projet Poya, qui prévoyait le plafonnement du trafic avant et après l'ouverture du pont de la Poya sur un certain nombre de secteurs. Des mesures relatives à ce projet ont été réalisées avant l'ouverture du pont. Après l'ouverture du pont, on a constaté sans surprise des reports de trafic à cet emplacement. Le PDPT prévoyait qu'il faudrait alors prendre des mesures supplémentaires en cas de reports de trafic. Ces mesures supplémentaires, notamment à la rue St. Agnès et à l'avenue du Général Guisan, ont été proposées par Fribourg au *canton* et ont été adoptées pour la plupart. Toutes ces mesures, liées au PDPT, devaient impérativement être terminées en octobre 2016, c'est-à-dire deux ans après l'ouverture du pont de la Poya. C'est dans ce contexte que ces mesures ont été réalisées.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** M. Rhally, cette mesure a pour but d'améliorer les conditions de circulation et d'empêcher les embouteillages constants reliant la *Ville*, d'un côté à l'autre, via le carrefour Richemont. Des mesures seront prises afin de modifier le sens de la circulation pour accéder à Beauregard depuis l'avenue du Midi et depuis la rue d'Affry ainsi que pour descendre en ville. L'axe rue d'Affry - avenue du Midi ne sera plus en revanche perméable, au moins durant les principales heures de la journée. Nous pourrions imaginer qu'il y ait du trafic de transit de minuit à 6h. Cela devra être évalué lors de la mise en œuvre de cette mesure. M. Rhally, ma réponse vous convient ?

**M. Georges Rhally.** Oui.

**Le Président.** Je constate qu'il n'y a pas d'amendement sur la partie liante de cette fiche, respectivement sur les objectifs y relatifs. Y a-t-il des remarques sur les autres fiches de ce paquet 3M.03 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

Le paquet 3M.03, tel que proposé par le *Comité*, est adopté.

**Paquet de mesures / Massnahmenpaket 3M.04 Axes structurants TP/MD / Strukturierende öV/LV-Achse (RS/SB p./S.68-75)**

- **3M.04.01 : Regualification du boulevard de Pérolles / Umqualifizierung des Boulevard de Pérolles**
- **3M.04.02 : Regualification du secteur de la rue de l'Hôpital et des rues adjacentes / Umqualifizierung des Sektors der Rue de l'Hôpital und der angrenzenden Strassen**
- **3M.04.03 : Regualification du quartier du Bourg – secteur Ormeaux / Umqualifizierung des Bourg-Quartiers – Sektor Ormeaux**
- **3M.04.04 : Regualification du quartier du Bourg – secteur Grand-Rue/ Umqualifizierung des Bourg-Quartiers – Sektor Grand-Rue**

**Le Président.** Ce paquet de mesures n'a pas fait l'objet d'amendement. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Résultat / Ergebnis :**

Le paquet 3M.04 est adopté.

**Paquet de mesures / Massnahmenpaket 3M.05 Autres mesures TP / Weitere öV-Massnahmen (RS/SB p./S.76-91)**

- **3M.05.01 : Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°1 à Marly – secteur Est / Umgestaltung des Strassennetzes für die neue öV-Linie 1, Marly – Sektor Ost**
- **3M.05.02 : Réaménagement du réseau routier pour une nouvelle ligne TP n°3 à Marly – secteur Ouest / Umgestaltung des Strassennetzes für die neue öV-Linie 3, Marly – Sektor West**
- **3M.05.03 : Réaménagement de la route de Cormanon pour la ligne TP n°5 / Neugestaltung der Querung Route de Cormanon für die öV-Linie 5**
- **3M.05.04 : Réaménagement du réseau routier entre Corminboeuf et Belfaux pour les lignes TP régionales / Neugestaltung des Strassennetzes zwischen Corminboeuf und Belfaux für regionale öV-Linien**
- **3M.05.05 : Création des infrastructures « Moncor-Hôpital » pour la future ligne TP n°6 / Bau der Infrastruktur « Spital-Moncor » für die zukünftige öV-Linie 6**
- **3M.05.06 : Création des infrastructures « Hôpital-Jura » pour la future ligne TP n°6 / Bau der Infrastruktur « Spital-Jura » für die zukünftige öV-Linie 6**
- **3M.05.07 : Création des infrastructures pour un nouveau terminus à Windig pour la ligne TP n°6 / Bau der Infrastruktur für eine neue Endstation der öV-Linie 6 in Windig**
- **3M.05.08 : Création d'un funiculaire entre l'HEIA et le quartier de la Pisciculture / Bau einer Standseilbahn zwischen der Hochschule (HEIA) und dem Fischzucht-Quartier**

**Le Président.** Nous sommes en présence de l'amendement n°18, relatif à la fiche de mesure 3M.05.05, émanant de la CAME. J'ouvre la discussion.

**Amendement n°18 / Änderungsantrag Nr.18**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

**Instances concernées**

Communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne

**Betroffene Instanzen**

Gemeinden Freiburg und Villars-sur-Glâne

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :

**Instances concernées**

Communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, la Bourgeoisie de Fribourg

**Betroffene Instanzen**

Gemeinden Freiburg und Villars-sur-Glâne, die Bürgergemeinde Freiburg

**M. Christoph Allenspach.** L'amendement concerne la modification de la partie liante des instances concernées de la fiche 3M.05.05. Le futur secteur d'activité de Bertigny, qui est très spécial, n'est pas un projet récent. Les travaux consisteront à y réaliser des infrastructures routières et, ensuite, à y aménager tout un quartier. L'avis du *canton* et l'avis de l'*Agglomération* sont différents. Le *canton* projette de seulement réaliser une route cantonale tandis que l'*Agglomération* juge nécessaire de mettre en place une desserte en TP. Une amélioration du confort et de la sécurité des usagers de MD est également prévue. Il faut inclure la Bourgeoisie de Fribourg dans la liste des instances concernées sous compétences, car c'est un des propriétaires concernés par cette mesure, qui est libre de vendre son terrain ou pas.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Le *Comité* se rallie à l'amendement n°28 de la *CAME*.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée.

Résultat / Ergebnis

L'amendement n°18 est adopté.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques sur le paquet de mesures 3M.05 ?

**M. Jean-Marc Boéchat.** J'aimerais intervenir sur les fiches 3M.05.01 et 3M.05.02 qui concernent les réaménagements du réseau routier pour une nouvelle ligne *TP* dans le secteur Est et Ouest de Marly. Pour mémoire, ces tracés sont indicatifs !

Je doute que la circulation des bus puisse être améliorée par le tracé indiqué sur ces fiches. Des essais avec un bus articulé sur ce tracé ont permis de montrer qu'il n'est pas très facile de circuler avec un bus articulé dans des contours à angles droits et des routes larges d'environ 5 m. L'objectif est louable mais le tracé du parcours doit encore être modifié avant la réalisation de la mesure. Comme disait mon collègue Eric Romanens : « Boéchat échaudé craint l'eau froide », car nous avons eu le même problème avec les mesures du *PA2*. Concernant la desserte du *MIC*, ce n'est pas non plus figé. Nous n'avons pas les détails complets et toutes les cartes du *PAD* de l'Ancienne Papeterie.

**Le Président.** Vous rappelez très justement que seuls les objectifs des fiches de mesures sont liants. Vous ne combattez donc pas les objectifs des fiches de mesures que vous avez mentionnées. Y a-t-il une demande de parole ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3M.05 est adopté avec la modification apportée par l'amendement n°18.

**Paquet de mesures/ Massnahmenpaket 3M.06 TransAgglo (RS/SB p./S.92-97)**

- **3M.06.01 : Aménagement d'une liaison MD sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle – secteur Pérolles-Gare de Fribourg / Einrichtung einer LV-Verbindung auf dem industriell genutzten Bahnkörper – Sektor Pérolles-Bahnhof Freiburg**
- **3M.06.02 : Aménagement de la TransAgglo – secteur Avry-Gare de Villars-sur-Glâne / Einrichtung der TransAgglo – Sektor Avry – Bahnhof Villars-sur-Glâne**
- **3M.06.03 : Aménagement de la TransAgglo – secteur Grandfey-Düdingen / Einrichtung der TransAgglo – Sektor Grandfey-Düdingen**

**Le Président.** L'ensemble de ces fiches n'a pas fait l'objet d'amendement. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3M.06 est adopté.

**Paquet de mesures / Massnahmenpaket 3M.07 Mesures complémentaires MD / LV-Ergänzungsmassnahmen (RS/SB p./S.98-129)**

- **3M.07.01 : Réaménagement des routes du Tir-Fédéral et des Taconnets / Umgestaltung der Route du Tir-Fédéral et der Route des Taconnets**
- **3M.07.02 : Franchissement MD de l'autoroute à la hauteur du site de Bertigny / LV-Autobahnquerung auf der Höhe des Standorts Bertigny**
- **3M.07.03 : Aménagement d'une liaison MD sur l'actuelle Promenade des Tilleuls / Neugestaltung einer LV-Verbindung auf der jetzigen Promenade des Tilleuls**
- **3M.07.04 : Réaménagement de la route de Bourquillon – secteur Marly / Neugestaltung der Achse Bourquillon – Sektor Marly**
- **3M.07.05 : Aménagement d'une liaison MD entre AZ Birch, Fussballfelder et Luggiwil / Neugestaltung einer LV-Verbindung zwischen der AZ Birch, den Fussballfeldern und Luggiwil**
- **3M.07.06 : Franchissement MD de la voie ferrée pour accéder au Petit Torry depuis la route de Chantemerle – secteur Granges-Paccot / LV-Schienenquerung für die Zufahrt von der Route de Chantemerle zum Quartier Petit Torry – Sektor Granges-Paccot**
- **3M.07.07 : Franchissement MD de la voie ferrée pour accéder au Petit Torry depuis la route de Morat – secteur Fribourg / LV-Schienenquerung für die Strecke Murtenstrasse-Petit Torry – Sektor Freiburg**
- **3M.07.08 : Franchissement MD des voies CFF – secteur Bluefactory/Arsenaux / LV-Schienenquerung (SBB) – Bluefactory/Arsenale**

- **3M.07.09 : Aménagement d'une liaison MD entre l'HEIA et le quartier de la Pisciculture / Einrichtung einer LV-Verbindung HEIA-Fischzucht-Quartier**
- **3M.07.10 : Aménagement d'une liaison piétonne entre le boulevard de Pérolles et la Sarine / Bau einer Fussgänger-Verbindung zwischen dem Boulevard de Pérolles und der Saane**
- **3M.07.11 : Aménagement d'une passerelle MD entre la Tour-Henri et la Poste du Criblet / Einrichtung einer LV-Fussgänger-Velo-Passerelle zwischen Tour Henri und Poste du Criblet**
- **3M.07.12 : Aménagement complémentaire MD de la Dorte-Verte – secteur Beaumont / Einrichtung einer zusätzlichen LV-Verbindung von Dorte-Verte – Sektor Beaumont**
- **3M.07.13 : Création de 3'000 places de parcs pour vélos / Schaffung von 3'000 Velo-Abstellplätzen**
- **3M.07.14 : Mise en place d'un système de VLS performant / Einrichtung eines effizienten Veloverleih-Systems (Bikessharing)**
- **3M.07.15 : Mise en place d'une stratégie de jalonnement vélos au niveau de l'agglomération / Erarbeitung einer Strategie für ein Wegweisungssystem für Fahrräder innerhalb der Agglomération**
- **3M.07.16 : Connexion entre le quartier du Windig et la centralité du Schönberg avec une passerelle / Verbindung des Windig Quartiers mit dem Zentrum des Schönbergs durch eine Passerelle**

**Le Président.** Nous avons reçu un amendement n°19 émanant de la *CAME* concernant la fiche 3M.07.15. J'ouvre la discussion.

#### **Amendement n°19 / Änderungsantrag Nr.19**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

Priorité : C

Priorität: C

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :

Priorité : B

Priorität: B

**M. Christoph Allenspach.** L'amendement n°19 est relatif à une demande exprimée depuis longtemps déjà d'un jalonnement pour vélos au niveau de l'*agglomération*. Nous souhaitons vraiment promouvoir la *MD*, notamment pour le tourisme. Il est très difficile de passer au travers de l'*agglomération* et de trouver son chemin. La *CAME* est d'avis que cette mesure est urgente et qu'elle doit devenir par conséquent une priorité B afin qu'elle fasse partie du projet d'agglomération suivant.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Les priorités ne font pas partie de la partie liante. Toutefois étant donné que nous espérons que la TransAgglo subira un coup d'accélérateur, le Comité trouve opportun de la mettre en priorité B, notamment au vu de son coût relativement modique de CHF 100'000. Le *Comité* se rallie donc à l'amendement n°19.

**Le Président.** Le *Comité* se rallie donc à l'amendement de la *CAME*. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée.

#### **Résultat / Ergebnis**

L'amendement n°19 est adopté.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres questions sur le paquet de mesures 3M.07. Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Résultat / Ergebnis**

Le paquet 3M.07 est adopté avec la modification apportée par l'amendement n°19.

**Paquet de mesures / Massnahmenpaket 3M.08 Interfaces TP / öV-Schnittstellen (RS/SB p./S.130-141)**

- **3M.08.01 : Aménagement de l'interface TP – halte RER de Düdingen / Einrichtung einer öV-Schnittstelle am S-Bahnhof Düdingen**
- **3M.08.02 : Aménagement de l'interface TP – nouvelle halte RER d'Avry Centre / Einrichtung einer öV-Schnittstelle am neuen Haltepunkt Avry-Centre**
- **3M.08.03 : Aménagement de l'interface TP – nouvelle halte RER du plateau d'Agy / Einrichtung einer öV-Schnittstelle am neuen Haltepunkt Agy-Ebene**
- **3M.08.04 : Agrandissement en ouvrage du P+R de Marly-Gérine / Erweiterung des P+R Marly-Gérine**
- **3M.08.05 : Création d'un P+R à la jonction autoroutière de Fribourg Sud / Neubau eines P+R an der Autobahnausfahrt Freiburg Sud**
- **3M.08.06 : Création d'un P+R à la jonction autoroutière de Düdingen / Neubau eines P+R an der Autobahnausfahrt Düdingen**

**Le Président.** Nous avons reçu un amendement n°20 concernant la fiche 3M.08.03 émanant de la *CAME*. J'ouvre la discussion.

**Amendement n°20 / Änderungsantrag Nr.20**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

Priorité : C

Priorität: C

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :

Priorité : B

Priorität: B

**M. Christoph Allenspach.** Tout en sachant que la priorité n'est pas liante, la *CAME* émet tout de même le vœu de mettre la mesure SM.08.03 en priorité B. Toute à l'heure, j'ai expliqué que la *CAME* jugeait insuffisant le fait de seulement projeter la réalisation d'une étude concernant cette desserte et qu'il faudrait plutôt créer une nouvelle halte ferroviaire à Agy sur la voie Fribourg-Belfaux le plus rapidement possible. Ce site est actuellement en cours de planification. De nombreuses constructions futures attireront encore plus de monde. Pour donner un signal positif, je vous prie d'accepter le transfert de priorité C en priorité B de cette fiche de mesure 3M.08.03. La *CAME* adresse ce vœu au *Comité* étant donné qu'en principe, le *Conseil* ne peut pas voter cette modification.

**Mme Eliane Dévaud-Sciboz.** Le *Comité* ne soutient pas cette proposition. Cette idée, qui est bonne, augmenterait le coût du *PA3* pris en compte par la Confédération pour l'évaluation du projet. La Confédération prend, en effet, en compte les coûts des mesures A et B. Contrairement à la mesure précédente dont la priorité a été changée, cette mesure-là coûte environ CHF 10 millions. J'aimerais vous rassurer : il existe des exemples de mesures qui sont passées directement de C en A entre deux générations de projets. Le processus de changement de priorité d'une mesure ne doit pas nécessairement passer par tous les paliers. Pour preuve, la halte d'Avry, qui était en C dans le *PA2*, a pu passer en A directement dans le *PA3*.

**Le Président.** Je constate que le *Comité* ne suit pas la proposition d'amendement n°20 de la *CAME*. Même s'il s'agit d'une partie non liante, c'est tout de même une décision qui a une importance significative sur la répartition des projets en priorités A et B, et, notamment une influence sur l'évaluation du document. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée.

**Résultat / Ergebnis**

L'amendement n°20 est refusé.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres questions sur le paquet de mesures 3M.08 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Résultat / Ergebnis**

Le paquet 3M.08 est adopté sans modification.

**Paquet de mesures / Massnahmenpaket 3M.09 Aménagement des centralités/traversées / Einrichtung der Zentren/Durchgangsstrassen (RS/SB p./S.142-157)**

- **3M.09.01 : Aménagement du centre de Düdingen – secteur Hauptstrasse-Duenstrasse / Gestaltung des Ortszentrums Düdingen – Sektor Hauptstrasse-Duenstrasse**
- **3M.09.02 : Requalification de la place des sports – secteur Saint Léonard / Umqualifizierung des Sportszentrums-platzes – Sektor St. Leonhard**
- **3M.09.03 : Requalification de la place des Anciens Abattoirs – secteur Saint Léonard / Umqualifizierung des ehemaligen Schlachthofareals – Sektor St. Leonhard**
- **3M.09.04 : Réaménagement de la traversée de Belfaux / Neugestaltung der Durchgangstrasse Belfaux**
- **3M.09.05 : Requalification de la centralité du quartier du Schoenberg / Umqualifizierung des Quartierzentrums Schönberg**
- **3M.09.06 : Requalification de la route de Berne / Umqualifizierung der Route de Berne**
- **3M.09.07 : Requalification de la route de Tavel / Umqualifizierung der Route de Tavel**
- **3M.09.08 : Requalification de la traversée de Bourquillon / Umqualifizierung der Durchgangsstrasse Bourquillon**

**Le Président.** Nous avons reçu un amendement n°21 relatif à la création d'une nouvelle mesure, fiche 3M.09.09, émanant de M. Dietrich. J'ouvre la discussion.

**Amendement n°21 / Änderungsantrag Nr.21**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

- Paquet 3NP.01 Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité avec une mesure 3NP.01.04 Grand-Places
- Massnahmenpaket 3NL.01 – Einladende, leicht zugängliche und artenreiche Stadtparks 3NL01.04 Grand-Places

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge) :

- **Supprimer la mesure 3NP01.04 Grand-Places et créer une nouvelle mesure 3M.09.09 « Couverture de parking de liaison du centre-ville »** avec le montant prévu pour la mesure 3NP.01.04 (CHF 5'800'000.-) et en priorité A.
- Adapter le coût de la mesure 3NP.01 de CHF 20'500'000 à CHF 14'700'000
- **Massnahme 3NL01.04 Grand-Places löschen und neue Massnahme 3M.09.09 „Deckung des Verbindungsparkings des Stadtzentrums“** mit dem für die Massnahme 3NL.01.04 vorgesehenen Betrag (CHF 5'800'000) und mit Priorität A
- Anpassung der Kosten der Massnahme 3NL.01 von ursprünglich CHF 20'500'000 auf CHF 14'700'000

**M. Laurent Dietrich.** Je retire cet amendement n°21. Je tiens, tout de même, à vous communiquer quelques informations y relatives. Cet amendement est consécutif à l'ensemble du projet des Grand-Places, qui a été dernièrement scindé en deux phases lors de la planification des investissements de la Ville. J'ai proposé cette nouvelle fiche de mesure à titre informatif. Elle concerne la première phase de la mesure de mobilité concernant la réalisation du parking de liaison des Grand-Places, élément absolument central de la réalisation des mesures de mobilité au centre-ville, accompagnées évidemment de mesures paysagères en surface. Nous ne voterons donc pas sur cet amendement.

**Le Président.** L'amendement n°21 est donc retiré.

**Résultat / Ergebnis**

L'amendement n°21 est retiré.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres questions sur ce paquet de fiches 3M.09 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Résultat / Ergebnis**

Le paquet 3M.09 est adopté sans modification.

**Paquet de mesures / Massnahmenpaket 3M.10 Stationnement / Parkieren (RS/SB p./S.158-163)**

- **3M.10.01 : Adaptation des règlements des constructions pour le stationnement privé / Anpassung der Baureglemente für private Parkplätze**
- **3M.10.02 : Gestion coordonnée du stationnement public / Koordinierte Bewirtschaftung der öffentlichen Parkplätze**
- **3M.10.03 : Généralisation des plans de mobilité pour les grands générateurs de trafic dans les collectivités/entreprises publiques / Generalisierung der Mobilitätspläne für grosse Verkehrserzeuger der Verwaltung und öffentlich-rechtlichen Betriebe**

**Le Président.** Nous avons reçu un amendement émanant de Mme Schneuwly-Aschwanden ainsi que MM. Dorthe et Moret, qui a déjà été traité précédemment. L'amendement n°22 sera donc traité en fonction de l'amendement n°12, adopté précédemment. C'est l'administration de l'Agglomération qui s'occupera de rendre la terminologie cohérente pour la fiche 3M.10.01 concernée par cette modification. J'ouvre la discussion.

### **Amendement n°22 / Änderungsantrag Nr.22**

**Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :**

- Les coefficients de réduction liés à la qualité de l'offre en transports publics et à la possibilité de se déplacer en mobilité douce seront cependant réduits par rapport aux coefficients proposés par les normes.
- Pour le stationnement lié aux activités: La valeur inférieure de la fourchette sera fixée à la moitié de la valeur inférieure de la norme, la valeur supérieure de la fourchette sera fixée à la valeur moyenne de la norme.
- Im Vergleich zu den in den Normen angegebenen Koeffizienten werden die Reduktionskoeffizienten mit Bezug zur Qualität des öffentlichen Verkehrsangebotes und der Möglichkeit der Nutzung von Langsamverkehrsmittel jedoch eingeschränkt.
- Für das gewerbebezogene Parkieren: Der niedrigste Wert der Bandbreite wird festgelegt auf die Hälfte des in der Norm festgelegten Wertes. Als höchster Wert der Bandbreite wird der in der Norm angegebene Mittelwert definiert.

**Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge ; texte déplacé : violet) :**

- Les coefficients de réduction liés à la qualité de l'offre en transports publics et à la possibilité de se déplacer en mobilité douce seront cependant réduits par rapport aux coefficients proposés par les normes. ~~pour le stationnement~~ **du personnel** lié aux activités: La valeur inférieure de la fourchette sera fixée à la moitié de la valeur inférieure de la norme, la valeur supérieure de la fourchette sera fixée à la valeur moyenne de la norme.
- ~~Pour le stationnement lié aux activités: La valeur inférieure de la fourchette sera fixée à la moitié de la valeur inférieure de la norme, la valeur supérieure de la fourchette sera fixée à la valeur moyenne de la norme.~~
- Im Vergleich zu den in den Normen angegebenen Koeffizienten werden die Reduktionskoeffizienten mit Bezug zur Qualität des öffentlichen Verkehrsangebotes und der Möglichkeit der Nutzung von Langsamverkehrsmittel jedoch eingeschränkt für das gewerbebezogene Parkieren des **Personals**: Der niedrigste Wert der Bandbreite wird festgelegt auf die Hälfte des in der Norm festgelegten Wertes. Als höchster Wert der Bandbreite wird der in der Norm angegebene Mittelwert definiert.
- ~~Für das gewerbebezogene Parkieren: Der niedrigste Wert der Bandbreite wird festgelegt auf die Hälfte des in der Norm festgelegten Wertes. Als höchster Wert der Bandbreite wird der in der Norm angegebene Mittelwert definiert.~~

**Le Président.** M. Moret, souhaitez-vous maintenir votre amendement dans ces circonstances ?

**M. Michel Moret.** Non

*Résultat / Ergebnis*

L'amendement n°22 est retiré.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques sur ce paquet de fiches 3M.10 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Résultat / Ergebnis*

Le paquet 3M.10 est adopté.

### **Paquet de mesures / Massnahmenpaket 3M.11 Hors Infra / Nicht Infra-Massnahmen (RS/SB p./S.164-169)**

- **3M.11.01 : Mise à niveau des infrastructures en vue d'une desserte RER cadencée au quart d'heure (y.c. halte Agy et Avry) / Erneuerung der Bahninfrastrukturen im Hinblick auf den Viertelstrudentakt der S-Bahn**
- **3M.11.02 : Mise en place d'une démarche qualité des services TP harmonisée au niveau de l'agglomération / Umsetzung eines in der Agglomeration harmonisierten Qualitätsmanagementsystems für den öV**
- **3M.11.03 : Couverture de l'A12 / Überdachung der A12**

**Le Président.** Ce paquet de mesures n'a pas fait l'objet d'amendement. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

*Résultat / Ergebnis*

Le paquet 3M.11 est adopté.

## Chapitre / Kapitel 6 Stratégie Nature et paysage / Strategie Natur und Landschaft

### Introduction / Einleitung (RS/SB p./S.46)

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

L'introduction du chapitre 6 est adoptée.

### NP1 Parcs urbains / NL1 Städtische Parks (RS/SB p./S.46-47)

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

La stratégie NP1 est adoptée.

### NP2 Espaces ouverts publics / NL2 Offene Flächen (RS/SB p./S.47-48)

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

La stratégie NP2 est adoptée.

### NP3 Espace de rencontre agro-urbaine / NL3 Stadt-Land-Begegnungsraum (RS/SB p./S.48)

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

La stratégie NP3 est adoptée.

### NP4 Forêts urbaines et périurbaines / NL4 Städtischer und stadtnaher Wald (RS/SB p./S.49)

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Résultat / Ergebnis

La stratégie NP4 est adoptée.

### NP5 Espace nature - loisirs / NL5 Natur-Freizeit-Räume (RS/SB p./S.50)

**Le Président.** Nous avons reçu l'amendement n°24, émanant de Mme Thiémard et M. Küttel, concernant la partie NP5.1 Stratégie. J'ouvre la discussion.

#### Amendement n°24 / Änderungsantrag Nr.24

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

Créant des mesures favorables aux reptiles dans les zones prioritaires selon les données du Service cantonal de la nature et du paysage.

Erarbeitung reptilienfreundlicher Massnahmen in den prioritären Zonen auf der Grundlage der Daten des kantonalen Amts für Natur und Landschaft.

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : tracé et vert) :

Créant des mesures favorables ~~aux reptiles dans les zones prioritaires selon les données du Service cantonal de la nature et du paysage.~~ à la mise en œuvre d'une politique nature et paysage

Erarbeitung von Massnahmen, die ~~reptilienfreundlicher in den prioritären Zonen auf der Grundlage der Daten des kantonalen Amts für Natur und Landschaft.~~ die Umsetzung einer Strategie Natur und Landschaft begünstigen

**Mme Cécile Thiémard.** Je respecte la nature, la flore et la faune mais je ne trouve pas nécessaire de spécifier qu'il faut créer « des mesures favorables aux reptiles dans les zones prioritaires selon les données du Service cantonal de la nature et du paysage ». Ces animaux ne me plaisent pas tellement. Pour cette raison, je propose de créer « des mesures favorables à la mise en œuvre d'une politique nature et paysage ». Tout est indiqué dans la mise en œuvre d'une politique nature et paysage, y compris les batraciens, les reptiles etc.

**M. Christoph Allenspach.** Je ne peux rien dire à ce sujet, car la CAME n'a pas traité cet amendement.

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Le *Comité* a eu l'occasion de traiter cet amendement. L'objectif initial ne serait pas rempli si nous acceptons cet amendement n°24. Cela ferait peu de sens de mettre cette généralité face à un paragraphe qui décrit la volonté « de créer des mesures favorables aux reptiles dans des zones prioritaires ». Pour cette raison, le *Comité* rejette cet amendement.

**Le Président.** L'amendement n°24 s'oppose donc à la position initiale du *Comité*. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Mme Thiémond, maintenez-vous votre amendement ?

**Mme Cécile Thiémond.** Oui.

#### **Vote / Abstimmung**

Celles et ceux, qui soutiennent la position initiale du *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 29 voix.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement n°24, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 13 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 5 voix.

#### **Résultat / Ergebnis**

Vous avez adopté, à la majorité, la position du *Comité*.

L'amendement n°24 est rejeté.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer sur la stratégie NP5 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Résultat / Ergebnis**

La stratégie NP5 est adoptée sans modification.

#### **NP6 cours d'eau / NL6 Fließgewässer (RS/SB p./S.51)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Résultat / Ergebnis**

La stratégie NP6 est adoptée.

#### **NP7 Synergie nature & paysage - mobilité / NL7 Synergie zwischen Natur & Landschaft und Mobilität (RS/SB p./S.52)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Résultat / Ergebnis**

La stratégie NP7 est adoptée.

#### **Carte Stratégie Nature et paysage (p.54) / Karte Strategie Natur und Landschaft (RS/SB p./S.54)**

**Le Président.** Nous sommes en présence de l'amendement n°27, émanant de MM. Dumoulin, Dorthe et Rérat, concernant le point 3NP.07.06 Matran. J'ouvre la discussion.

## Amendement n°27 / Änderungsantrag Nr.27

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

Projet de création et de remise en valeur des sentiers pédestres

Projekt zur Einrichtung und Aufwertung von Fussgängerwegen



Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : ~~tracé et vert~~) :

~~Projet de création et de remise en valeur des sentiers pédestres~~

Maintien et développement des sentiers pédestres

Adapter la carte à la page 170

Massnahme 3NL07.06 : Matran

Erhalt und Erweiterung der Fusswege

~~Projekt zur einrichtung und Aufwertung von Fussgängerwegen~~

Karte auf Seite 170 entsprechend korrigieren



**M. Sébastien Dorthe.** J'aimerais apporter deux éléments concernant cet amendement n°27 relatif à la fiche de mesure 3NP.07.06 ainsi qu'aux plans des pages 54 et 170. La commune de Matran a eu la chance de réaliser plus rapidement son projet de sentiers pédestres au bord de la Glâne. La phrase « Projet de création et de remise en valeur des sentiers pédestres » doit donc être modifiée comme suit : « Maintien et développement des sentiers pédestres ». Dans le même état d'esprit, il n'y a aucune volonté de développer le secteur dont il est question sur les plans sous vos yeux. Il s'agit très certainement d'une mauvaise compréhension entre la commune de Matran et l'Agglomération au moment des discussions bilatérales qui ont été menées, ce d'autant plus que ce secteur est situé à proximité directe de la jonction autoroutière et du Bauhaus.

**Le Président.** Je constate que cet amendement porte uniquement sur la carte, soit une partie non liante du projet en ce qui concerne les fiches de mesures.

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Le Comité observe que cet amendement ne concerne pas uniquement les fiches mais également la carte de synthèse qui est liante. Sous cet angle, le Comité accepte cet amendement et propose d'adapter la carte de synthèse du RS. Les fiches correspondantes seront adaptées par l'administration.

**Le Président.** Le Comité se rallie à l'amendement n°27, qui propose la modification de cette carte.

### Résultat / Ergebnis

L'amendement n°27 est adopté.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques sur cette carte ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

La carte Stratégie Nature et paysage est adoptée.

**Paquet de mesures 3NP.01 Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité / Massnahmenpaket 3NL.01 Einladende, leicht zugängliche und artenreiche Stadtparks (RS/SB p./S.171-174)**

- **3NP.01.01 / 3NL.01.01 : Poya-Palatinat**
- **3NP.01.02 / 3NL.01.02 : Ste Agnès – Porte de Morat**
- **3NP.01.03 / 3NL.01.03 : Université/Universität Miséricorde**
- **3NP.01.04 / 3NL.01.04 : Grand-Places**
- **3NP.01.05 / 3NL.01.05: Université/Universität Pérolles – Sainte-Croix / Arboretum**
- **3NP.01.06 / 3NL.01.06 : Domino**
- **3NP.01.07 / 3NL.01.07 : Cormanon**
- **3NP.01.08 / 3NL.01.08 : Platy**
- **3NP.01.09 / 3NL.01.09 : Bertigny**
- **3NP.01.10 / 3NL.01.10 : Guintzet**
- **3NP.01.11 / 3NL.01.11 : Etang du Jura**
- **3NP.01.12 / 3NL.01.12 : Torry**
- **3NP.01.13 / 3NL.01.13 : Bluefactory**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Résultat / Ergebnis**

Le paquet 3NP.01 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.02 Aménagement naturel et entretien extensif des espaces publics / Massnahmenpaket 3NL.02 Natürliche Gestaltung und extensiver Unterhalt der öffentlichen Räume (RS/SB p./S.175-176)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Résultat / Ergebnis**

Le paquet 3NP.02 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.03 Aménagement « nature & paysage » en relation avec les mesures de mobilité / 3NL.03 Natur- und Landschaftsgestaltung im Zusammenhang mit den Mobilitätsmassnahmen (RS/SB p./S.177-178)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Résultat / Ergebnis**

Le paquet 3NP.03 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.04 Inciter les propriétaires fonciers à aménager les espaces ouverts / Massnahmenpaket 3NL.04 Schaffung von Anreizen für Grundeigentümer zur Neugestaltung der freien Flächen (RS/SB p./S.179-180)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Résultat / Ergebnis**

Le paquet 3NP.04 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.05 Promotion du label « Nature & Economie » / Massnahmenpaket 3NL.05 Förderung des Labels « Natur & Wirtschaft » (RS/SB p./S.181-182)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Résultat / Ergebnis**

Le paquet 3NP.05 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.06 Rencontre entre la population citadine et rurale / Massnahmenpaket 3NL.06 Begegnung von Stadt- und Landbevölkerung (RS/SB p./S.183-185)**

- **3NP.06.01 / 3NL.06.01 : Avry**
- **3NP.06.02 / 3NL.06.02 : Corminboeuf – Givisiez Sud**
- **3NP.06.03 / 3NL.06.03 : Corminboeuf Nord**
- **3NP.06.04 / 3NL.06.04 : Vallon de la Sonnaz**
- **3NP.06.05 / 3NL.06.05: Givisiez Nord**
- **3NP.06.06 / 3NL.06.06 : Torry**
- **3NP.06.07 / 3NL.06.07 : Uebewil**
- **3NP.06.08 / 3NL.06.08 : Horiatal - Brugera**
- **3NP.06.09 / 3NL.06.09 : Birch**
- **3NP.06.10 / 3NL.06.10 : Givisiez - Corberayes**
- **3NP.06.11 / 3NL.06.11 : Marly – Chésalles**

**Le Président.** Nous avons reçu l'amendement n°25 concernant la fiche 3NP.06 émanant de Mme Schneuwly-Aschwanden. J'ouvre la discussion.

**Amendement n°25 / Änderungsantrag Nr. 25**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

Proposition d'amendement :

Eliminer ce paquet de mesures

Streichung dieses Massnahmenpaketes

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Je ne veux pas supprimer tout ce paquet de mesures mais je trouve qu'il porte un peu trop d'attention à certains. Ce paquet est très ambitieux et peu réaliste. Est-il vraiment nécessaire d'institutionnaliser des rencontres entre la population urbaine et rurale ? Pour votre information, cela fonctionne déjà. Des rencontres entre les écoliers et les agriculteurs ont déjà lieu et ces derniers expliquent gratuitement en quoi consiste leur travail. Si l'*Agglomération* institutionnalise ces rencontres, il faudra payer ces agriculteurs. Je propose donc dans l'amendement n°25 de ne pas institutionnaliser ces rencontres. Je n'en vois pas l'utilité.

**M. Christoph Allenspach.** La *CAME* rejette cet amendement n°25. Elle est d'avis qu'il n'y a pas tant d'occasions de rencontre entre les populations citadine et rurale. Bien que la *CAME* ne fasse pas du tout partie du lobby de l'agriculture, elle estime qu'il est assez important d'écouter tous ceux qui travaillent directement en lien avec le domaine nature et paysage afin qu'ils puissent expliquer leur activité dans des rencontres.

**Mme Andrea Burgener Woeffray.** Cette mesure vient du *PA2*. Elle accompagne la densification et améliore la qualité de vie et contribue au développement de l'agrotourisme. Ce paquet de mesures permet également aux agriculteurs de promouvoir leurs activités et leurs produits, qu'ils soient biologiques ou pas. Le *Comité* refuse cet amendement, car, notamment, de nombreuses communes se sont inscrites pour favoriser la rencontre entre les populations citadine et rurale. Le montant est faible par rapport aux surfaces concernées, comme c'est écrit sur la fiche 3NP06.

**Le Président.** L'amendement n°25 s'oppose donc à la position initiale du *Comité*, qui est soutenue par la *CAME*. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. Mme Schneuwly-Aschwanden, maintenez-vous cet amendement ?

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Oui.

**Vote / Abstimmung**

Celles et ceux, qui soutiennent la position initiale du *Comité*, soutenue par la *CAME*, sont priés de lever leur carton.

Celles et ceux, qui soutiennent l'amendement n°25, sont priés de lever leur carton.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton.

**Résultat / Ergebnis**

Vous avez adopté, à la majorité évidente, la position du *Comité*.

L'amendement n°25 est refusé.

**Le Président.** Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur la stratégie NP6 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis:

La stratégie NP6 est adoptée.

**Paquet de mesures 3NP.07 Conserver, entretenir, valoriser ainsi que découvrir la nature et le paysage / Massnahmenpaket 3NL.07 Erhalt, Pflege, Aufwertung und Erleben von Natur und Landschaft (RS/SB p./S.187-190)**

- **3NP.07.01 / 3NL.07.01 : Düdingen**
- **3NP.07.02 / 3NL.07.02 : Granges-Paccot**
- **3NP.07.03 / 3NL.07.03 : Fribourg / Freiburg**
- **3NP.07.04 / 3NL.07.04 : Marly**
- **3NP.07.05 / 3NL.07.05: Villars-sur-Glâne**
- **3NP.07.06 / 3NL.07.06 : Matran**

**Le Président.** Ce paquet fait l'objet de l'amendement n°27, émanant de MM. Dumoulin, Dorthe et Rérat, ainsi que l'amendement n°26, émanant de Mme Thiémarc et M. Küttel. L'amendement n°26 a déjà été traité et refusé dans la partie Stratégie. J'ouvre la discussion.

**Amendement n°26 / Änderungsantrag Nr.26**

Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre :

Créer des mesures favorables aux reptiles dans les zones prioritaires selon les données du Service cantonal de la nature et du paysage.

Erarbeitung reptilienfreundlicher Massnahmen in den prioritären Zonen auf der Grundlage der Daten des kantonalen Amtes für Natur und Landschaft.

Proposition d'amendement (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : tracé et vert) :

Créer des mesures favorables ~~aux reptiles dans les zones prioritaires selon les données du Service cantonal de la nature et du paysage.~~ à la mise en œuvre d'une politique nature et paysage

Erarbeitung von Massnahmen, die ~~reptilienfreundlicher in den prioritären Zonen auf der Grundlage der Daten des kantonalen Amtes für Natur und Landschaft.~~ die Umsetzung einer Strategie Natur und Landschaft begünstigen

**Le Président.** Mme Thiémarc, maintenez-vous cet amendement n°26 ?

**Mme Cécile Thiémarc.** Non.

**Le Président.** Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée.

Résultat / Ergebnis

L'amendement n°26 est retiré.

**Amendement n°27 / Änderungsantrag Nr.27**

**Le Président.** L'amendement n°27 concerne la fiche 3NP.07.06. Comme cet amendement est la conséquence logique de l'acceptation de la modification de la carte liante, il a déjà été traité. La fiche 3NP.07.06 sera évidemment mise à jour par l'administration de l'Agglomération. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. M. Dorthe, acceptez-vous de retirer votre amendement dans ces circonstances ?

**M. Sébastien Dorthe.** Oui.

Résultat / Ergebnis

L'amendement n°27 est retiré.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques sur ce paquet 3NP.07 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3NP.07 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.08 Mesures « nature & paysage » le long du tronçon de la TransAgglo / Massnahmenpaket 3NL.08 Natur- und Landschaftsmassnahmen entlang der TransAgglo-Strecke (RS/SB p./S.191-193)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3NP.08 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.09 Aménagement d'espaces de détente et loisirs en forêt / Massnahmenpaket 3NL.09 Einrichtung von Erholungs- und Freizeitzone im Wald (RS/SB p./S.195-197)**

- **3NP.09.01 / 3NL.09.01 : Belle-Croix (Villars-sur-Glâne)**
- **3NP.09.02 / 3NL.09.02 : Bois de Moncor (Corminboeuf, Givisiez, Villars-sur-Glâne)**
- **3NP.09.03 / 3NL.09.03 : Bois de la Faye (Givisiez)**
- **3NP.09.04 / 3NL.09.04 : Le Gretson / Verdilloud (Corminboeuf)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3NP.09 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.10 Promotion de la revitalisation de cours d'eau / Massnahmenpaket 3NL.10 Förderung der Revitalisierung von Fliessgewässern (RS/SB p./S.199-201)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3NP.10 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.11 Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération / Massnahmenpaket 3NL.11 Massnahmen zur Förderung der agglomerationspezifischen Zielarten (RS/SB p./S.203-206)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3NP.11 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.12 Aménagement des berges de la Sarine / Massnahmenpaket 3NL.12 Neugestaltung des Saane-Ufers (RS/SB p./S.207-208)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3NP.12 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.13 Diminution de la pollution lumineuse / Massnahmenpaket 3NL.13 Verringerung der Lichtverschmutzung (RS/SB p./S.209-210)**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3NP.13 est adopté.

**Paquet de mesures 3NP.14 Organisation d'une journée de la biodiversité / Massnahmenpaket 3NL.14 Organisation eines Tages der Biodiversität (RS/SB p./S.211-212)**

**Le Président.** Quelqu'un a suggéré d'apporter une correction au titre de ce paquet en remplaçant « d'une journée » par « de journées ». C'est juste une suggestion puisque le titre n'est pas vraiment liant. Nous pouvons partir du principe que cette question sera tranchée le moment venu. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Le paquet 3NP.14 est adopté.

## **Paquet de mesures 3NP.15 Action : un arbre – un enfant / Massnahmenpaket 3NL.15 Aktion: ein Baum – ein Kind (RS/SB p./S.213-215)**

- **3NP.15.01 / 3NL.15.01 : Belfaux**
- **3NP.15.02 / 3NL.15.02 : Matran**
- **3NP.15.03 / 3NL.15.03 : Avry**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

Le paquet 3NP.15 est adopté.

## **Carte de synthèse / Übersichtskarte**

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

La carte de synthèse est adoptée. Les adaptations consécutives aux changements apportés lors des débats seront reportées sur la carte par l'administration.

**Le Président.** Merci à tous pour cet examen de détail. Nous sommes arrivés au point crucial de notre séance.

## **12.6 Projet d'arrêté / Beschlussentwurf**

**Le Président.** Ce projet d'arrêté se trouve en annexe du message n°3 du *Comité*.

### Titres et considérants / Titel und Erwägungen

**Le Président.** Je vous informe d'une modification : dans la partie 'considérant' de la version finale de l'arrêté, la première ligne a été corrigée. Il s'agit du message n°36 du 4 février 2016 et non pas du message n°6 du 7 décembre 2011. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

**M. François Grangier.** Je relève que la *CF* n'a pas donné de préavis.

**Le Président.** Ce sera effacé de l'arrêté. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés avec cette modification.

### Article premier / Erster Artikel

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Y a-t-il des remarques ?

**M. Michel Moret.** Formellement, il faudrait ajouter « adopte le projet d'agglomération avec les modifications approuvées ce jour ».

**Le Président.** Ce distinguo n'est pas nécessaire. C'est une évidence. Le *PA3* transmis sera fidèle aux discussions et aux décisions que nous avons prises ce soir. M. Moret, demandez-vous un vote ?

**M. Michel Moret.** Non

**Le Président.** Y a-t-il d'autres remarques ? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

### Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté.

### Article second / Zweiter Artikel

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

### Résultat / Ergebnis

L'article second est adopté.

### Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le projet d'arrêté dans son ensemble avec la modification du considérant et qui acceptent par conséquent le PA3 de l'Agglomération, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 46 voix.

Celles et ceux, qui refusent l'arrêté proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 2 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 2 voix.

### Résultat / Ergebnis

Vous avez adopté, à une très grande majorité, l'arrêté avec la modification du considérant dans son ensemble et, par conséquent, la transmission du PA3 de l'Agglomération au Conseil d'Etat pour approbation et ensuite à l'ARE pour évaluation (applaudissements).

Le douzième point de l'ordre du jour est absout.

### **13. Divers / Verschiedenes**

**Le Président.** Je remercie encore une fois le Comité, l'administration de l'Agglomération ainsi que les membres du Conseil, pour tout le travail fourni. Je ne peux que souhaiter le meilleur des succès à notre PA3 auprès de nos instances fédérales. Nous en avons ainsi terminé avec l'ordre du jour. Il est 23h passé. Conformément à ce qui a été annoncé en début de session, hier, le Bureau et la présidence du Conseil sont d'avis qu'il faut repousser le point de l'ordre du jour n°10 à la prochaine séance du Conseil, qui aura lieu le 23 février 2016. J'ouvre la discussion.

**M. Jean-Marc Boéchat.** Je ne vais pas allonger cette séance, car « les divers ne sont pas de saison puisque nous sommes en automne ». Ce soir, nous avons beaucoup évoqué certains organes de l'Agglomération mais nous avons très peu entendu parler de la CARM. J'aimerais, tout de même, souligner que les membres de la CARM, que j'ai le plaisir de présider, ont tout de même contribué passablement à l'élaboration du PA3 en travaillant beaucoup. La CARM est même prête à recommencer tout de suite pour le PA4. Comme cela, nous éviterons d'être à la « bourre » comme d'habitude. Pour votre information, la directive sur les projets prioritaires était une idée émise par la CARM. J'aimerais donc remercier mes collègues pour leur travail, notamment durant les nombreuses séances avec les mandataires. C'est en partie grâce à la CARM que PA3 a passé ce soir la rampe avec les honneurs (applaudissements).

**Le Président.** Nous ne dirons jamais assez la somme de travail nécessaire à la préparation et à la réalisation d'un tel projet.

Pour rappel, vous devez déposer vos enveloppes transparentes sur les tables à la sortie de cette salle. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. Die Sitzung ist geschlossen. La séance est close.

Je vous souhaite un bel automne et un bel hiver ainsi que de joyeuses fêtes de fin d'année. Nous ne nous reverrons probablement pas, dans le cadre de ce Conseil, avant le 23 février 2017. J'espère surtout que nous aurons de très bonnes nouvelles de la part de nos instances fédérales en ce qui concerne le PA3. Je vous souhaite une bonne fin de soirée. Je vous remercie et vous transmets encore ma profonde gratitude pour la qualité des débats et, finalement, le fair-play qui a prévalu durant ces deux séances du Conseil intensives (applaudissements).

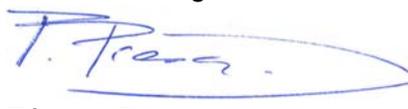
Fin de la séance du 13 octobre 2016 : 23h10

Le Président du Conseil :



Dominique Rhême

Le Secrétaire général :



Félicien Frossard

## **Glossaire / Glossar:**

***Toutes les abréviations sont en italique dans le document.***

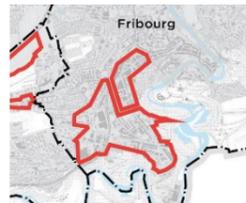
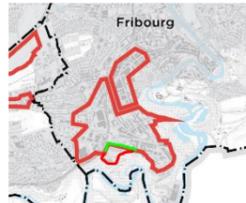
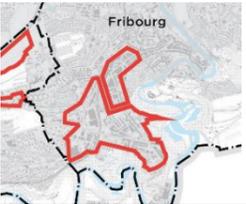
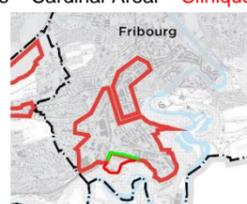
***Alle Abkürzungen im Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.***

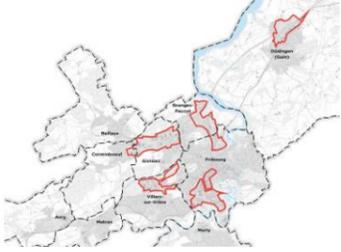
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution)
agglomération	agglomération fribourgeoise (territoire)
Agglomeration	Agglomeration Freiburg
amendement	modification, soumise au vote d'une assemblée, en vue de corriger, compléter ou annuler tout ou une partie d'un projet de loi en cours de délibération ou d'une loi préexistante.
AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation
ARE	Office fédéral du développement territorial
ARUM	Aufgabenbereich für die Raumplanung, den Umweltschutz und die Mobilität
Bureau	Bureau du Conseil de l'Agglomération de Fribourg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
canton	canton de Fribourg / Etat de Fribourg
CARM	Commission d'aménagement régional et de mobilité
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité
DF&RH	Dicastère des finances et des ressources humaines
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme)
Directive du 28.11.12	Directive portant subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg approuvée le 28.11.2012 par le <i>Conseil</i>
Directive du 12.10.16	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg approuvée le 12.10.2016 par le <i>Conseil</i>
EMS	Etablissements médico-sociaux
FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
Fribourg	la Ville de Fribourg
FTR	Fribourg tourisme et régions / Freiburg Tourismus und Region
Kanton	Staat Freiburg / Kanton Freiburg
KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
KultK	Kulturkommission der Agglomeration Freiburg
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700)
LV	Langsamverkehr
LSub	Loi cantonale sur les subventions (RSF 616.1)
LT	Loi cantonale sur le tourisme (RSF 951.1)
LTr	Loi cantonale sur les transports (RSF 780.1)
MIC	site « Marly Innovation Center »
MIV	Motorisierter Individualverkehr
PA2	Projet d'agglomération de 2 <sup>ème</sup> génération
PA3	Projet d'agglomération de 3 <sup>ème</sup> génération
PA4	Projet d'agglomération de 4 <sup>ème</sup> génération
PAD	Plan d'aménagement de détail
PAL	Plan d'aménagement local
Prix Agglo	Prix de l'entrepreneuriat de l'Agglomération
Prix Cant	Prix à l'innovation du canton de Fribourg
P+R	Parking d'échange P+R de l'Agglomération / Park und Ride-Anlagen
Rat	Agglomerationsrat
Règlement	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
RER	Réseau express régional
RF	Registre foncier
RS	Rapport stratégique
öv	öffentliche Verkehr
SB	strategischer Bericht
Scrutateurs	Les scrutatrices et scrutateurs sont membres du Bureau du Conseil d'agglomération qui concourent au bon déroulement et au dépouillement d'un scrutin.
Stadt	Stadt Freiburg
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
TIM	Transports individuels motorisés / Trafic individuel motorisé
TP	Transports publics
TPF	Transports publics fribourgeois
VLS	Vélos en libre-service / Velo-Verleihsystem
Vorstand	Agglomerationsvorstand
VSS	Normes en matière de route et de transports / Norm im Strassen- und Verkehrswesen

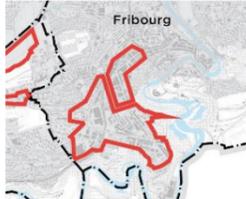
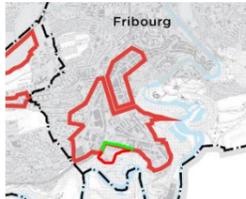
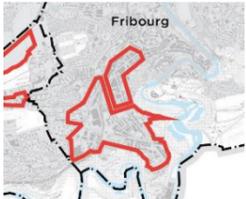
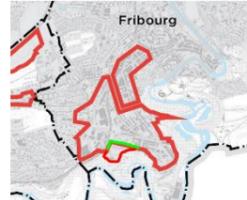
Séances du Conseil d'agglomération des 12 et 13 octobre 2016

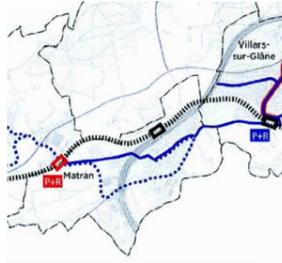
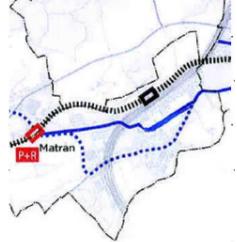
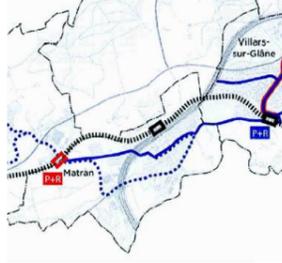
PA3 : Amendements

No.		CHAPITRE	Thème	Page	Auteur	Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre	Proposition d'amendements (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : <del>tracé-et-vert</del> ; texte déplacé : violet)
1	Rapport stratégique	U2.4 PRIORITÉ D'URBANISATION 3	Urbanisation : capacité d'accueil	24	CAME	En cas d'emprise sur des surfaces d'assolement, l'intérêt cantonal de la nouvelle zone à bâtir devrait être reconnu. En effet, les surfaces d'assolement situées à l'intérieur de la limite d'urbanisation sont nécessaires au renforcement du rôle moteur de l'Agglomération à l'échelle du canton	En cas d'emprise sur des surfaces d'assolement, l'intérêt cantonal de la nouvelle zone à bâtir devrait être reconnu. En effet, <del>l'affectation des</del> surfaces d'assolement situées à l'intérieur de la limite d'urbanisation <del>est</del> nécessaires au renforcement du rôle moteur de l'Agglomération à l'échelle du canton.
1	Stratégischer Bericht	S2.4 SIEDLUNGSPRIORITÄT 3	Siedlung : Aufnahmekapazität	24	KRMU	Bei Beanspruchung von Fruchtfolgeflächen sollte das kantonale Interesse der neuen Zone zum Tragen kommen. Die Fruchtfolgeflächen innerhalb der Siedlungsgrenze dienen nämlich der Stärkung der Agglomeration als treibende Kraft innerhalb des Kantons.	Bei Beanspruchung von Fruchtfolgeflächen sollte das kantonale Interesse der neuen Zone zum Tragen kommen. Die <del>Einzonung von</del> Fruchtfolgeflächen innerhalb der Siedlungsgrenze dienten nämlich der Stärkung der Agglomeration als treibende Kraft innerhalb des Kantons.
2	Rapport stratégique	U3.3 MISE EN ŒUVRE	Urbanisation	26	Eleonora Schneuwly-Aschwanden	<b>L'Agglomération</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablit et met à disposition des communes une « boîte à outils » visant à assister les communes dans leurs démarches. Sur demande des communes, des propriétaires ou des promoteurs, elle fournit un soutien technique et politique pour assurer la bonne suite des projets. Elle organise des ateliers d'échanges d'informations ;</li> <li>Soutient les communes pour les questions relatives à la qualité urbaine et met en place à ce titre une « commission qualité » à disposition des communes ;</li> <li>Vérifie le respect des objectifs de densité (IBUS, habitants – emplois/ha) dans les révisions générales ou partielles des PAL ou des PAD, dans le cadre de la procédure d'examen pilotée par le canton. Vérifie également la qualité de l'espace public.</li> </ul>	<b>L'Agglomération</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablit et met à disposition des communes une « boîte à outils » visant à assister les communes dans leurs démarches. <del>Sur demande des communes, des propriétaires ou des promoteurs, elle fournit un soutien technique et politique pour assurer la bonne suite des projets. Elle organise des ateliers d'échanges d'informations ;</del></li> <li><del>Soutient les communes pour les questions relatives à la qualité urbaine et met en place à ce titre une « commission qualité » à disposition des communes ;</del></li> <li><del>Vérifie le respect des objectifs de densité (IBUS, habitants – emplois/ha) dans les révisions générales ou partielles des PAL ou des PAD, dans le cadre de la procédure d'examen pilotée par le canton. Vérifie également la qualité de l'espace public.</del></li> </ul>
2	Stratégischer Bericht	S3.3 UMSETZUNG	Siedlung	26	Eleonora Schneuwly-Aschwanden	<b>Die Agglomeration</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stellt den Gemeinden eine von ihr entwickelte «Toolbox» zur Verfügung, die sie bei der Durchführung ihrer Vorhaben unterstützt. Leistet auf Antrag der Gemeinden, Eigentümer und Promotoren fachtechnische und politische Hilfestellung, um den reibungslosen Projektverlauf zu gewährleisten. Organisiert Workshops für den Informationsaustausch ;</li> <li>Unterstützt die Gemeinden in allen Fragen zur Siedlungsqualität und richtet dazu eine Qualitätskommission» zuhanden der Gemeinden ein;</li> <li>Stellt im Rahmen des kantonalen Verfahrens sicher, dass bei den Teil- und Gesamtrevisionen der ZNP und DBP die Verdichtungsziele (GFZ, Einwohner/Arbeitsplätze pro Hektare) eingehalten werden. Prüft zudem die Qualität des öffentlichen Raums.</li> </ul>	<b>Die Agglomeration</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stellt den Gemeinden eine von ihr entwickelte «Toolbox» zur Verfügung, die sie bei der Durchführung ihrer Vorhaben unterstützt. <del>Leistet auf Antrag der Gemeinden, Eigentümer und Promotoren fachtechnische und politische Hilfestellung, um den reibungslosen Projektverlauf zu gewährleisten. Organisiert Workshops für den Informationsaustausch ;</del></li> <li><del>Unterstützt die Gemeinden in allen Fragen zur Siedlungsqualität und richtet dazu eine Qualitätskommission» zuhanden der Gemeinden ein ;</del></li> <li><del>Stellt im Rahmen des kantonalen Verfahrens sicher, dass bei den Teil- und Gesamtrevisionen der ZNP und DBP die Verdichtungsziele (GFZ, Einwohner/Arbeitsplätze pro Hektare) eingehalten werden. Prüft zudem die Qualität des öffentlichen Raums.</del></li> </ul>
3	Rapport stratégique	U4.4 ENJEUX SPÉCIFIQUES POUR CHAQUE SITE : SITE DE BERTIGNY	Urbanisation : sites stratégiques	28	CAME	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserver le site pour une implantation exceptionnelle (grande opération).</li> <li>Prévoir l'implantation d'un projet ou plusieurs projets à très haute valeur ajoutée.</li> <li>Développer le site selon les étapes définies dans la stratégie d'urbanisation du PA3.</li> <li>Optimiser les investissements en infrastructures de transports en favorisant les transports publics et la mobilité douce sur le site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le site selon les étapes définies dans la stratégie d'urbanisation du PA3.</li> <li>Réserver le site pour une implantation exceptionnelle (<del>grande opération</del>).</li> <li>Prévoir l'implantation d'un projet ou plusieurs projets à très haute valeur ajoutée.</li> <li><del>Développer le site selon les étapes définies dans la stratégie d'urbanisation du PA3.</del></li> <li>Optimiser les investissements en infrastructures de transports en favorisant les transports publics et la mobilité douce sur le site.</li> </ul>

No.		CHAPITRE	Thème	Page	Auteur	Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre	Proposition d'amendements (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : <del>tracé et vert</del> ; texte déplacé : violet)
3	Strategischer Bericht	S4.4 STANDORTGEBUNDENE ZWÄNGE : STANDORT BERTIGNY	Siedlung : Strategische Agglomeration sstandorte	28	KRMU	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reservieren des Standorts für eine aussergewöhnliche Ansiedlung (grosses Bauvorhaben).</li> <li>Planung oder mehrerer Überbauungen mit sehr grossem Mehrwert.</li> <li>Standortentwicklung gemäss den in der Siedlungsstrategie des AP3 definierten Etappen.</li> <li>Optimierung der Investitionen in Verkehrsinfrastrukturen, wobei der öffentliche Verkehr und der Langsamverkehr am Standort bevorzugt werden.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Standortentwicklung gemäss den in der Siedlungsstrategie des AP3 definierten Etappen.</li> <li>Reservieren des Standorts für eine aussergewöhnliche Ansiedlung (<del>grosses Bauvorhaben</del>).</li> <li>Planung oder mehrerer Überbauungen mit sehr grossem Mehrwert.</li> <li><del>Standortentwicklung gemäss den in der Siedlungsstrategie des AP3 definierten Etappen.</del></li> <li>Optimierung der Investitionen in Verkehrsinfrastrukturen, wobei der öffentliche Verkehr und der Langsamverkehr am Standort bevorzugt werden.</li> </ul> <p>Erarbeitung eines überbetrieblichen oder betrieblichen Mobilitätsplans für den Standort.</p>
4	Rapport stratégique	U4.4 ENJEUX SPÉCIFIQUES POUR CHAQUE SITE : SITE DU PLATEAU DE PÉROLLES - CARDINAL	Urbanisation : sites stratégiques	28	Cécile Thiérmard et Dimitri Küttel	<ul style="list-style-type: none"> <li>2) Site du Plateau de Pérolles – Cardinal</li> </ul> <p>Figure 3 :</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>2) Site du Plateau de Pérolles - Cardinal - <del>Cliniques/Beausite</del></li> </ul> <p>Figure 3 :</p> 
4	Strategischer Bericht	S4.4 STANDORTGEBUNDENE ZWÄNGE: STANDORT PÉROLLES – CARDINAL- AREAL	Siedlung : Strategische Agglomeration sstandorte	28	Cécile Thiérmard und Dimitri Küttel	<ul style="list-style-type: none"> <li>2) Standort Pérolles – Cardinal-Areal</li> </ul> <p>Abbildung 3 :</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>2) Standort Pérolles – Cardinal-Areal – <del>Cliniques/Beausite</del></li> </ul> <p>Abbildung 3 :</p> 
5	Rapport stratégique	U4.4 ENJEUX SPÉCIFIQUES POUR CHAQUE SITE : SITE DU PLATEAU D'AGY – PORTES-DE- FRIBOURG	Urbanisation : sites stratégiques	29	CAME	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une étude concernant la desserte ferroviaire du site sur la voie Fribourg – Belfaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><del>Réaliser une étude concernant la desserte</del> Créer une nouvelle halte ferroviaire <del>du site à Agy</del> sur la voie Fribourg – Belfaux.</li> </ul>
5	Strategischer Bericht	S4.4 STANDORTGEBUNDENE ZWÄNGE : STANDORT AGY-EBENE – PORTES- DE-FRIBOURG	Siedlung : Strategische Agglomeration sstandorte	29	KRMU	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durchführung einer Studie zur Erschliessung des Standorts durch die Bahnlinie Freiburg–Belfaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><del>Durchführung einer Studie zur Erschliessung des Standorts durch die</del> Realisierung der Haltestelle Agy auf <del>der</del> Bahnlinie Freiburg–Belfaux.</li> </ul>

No.		CHAPITRE	Thème	Page	Auteur	Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre	Proposition d'amendements (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : <del>tracé et vert</del> ; texte déplacé : violet)
6	Mesure	3U.02.00	Urbanisation	8	Eleonora Schneuwly-Aschwanden	<p><b>Tâche de l'Agglomération</b></p> <p>Etablir et mettre à disposition une « boîte à outils » visant à assister les communes dans leurs démarches de densification. Sur demande des communes et/ou des propriétaires/promoteurs, donner un soutien technique et politique pour assurer la bonne suite des projets. Organiser des ateliers d'échanges d'informations.</p> <p>Soutenir les communes dans les questions relatives à la qualité urbaine. Instaurer une Commission « qualité » à disposition des communes.</p> <p>Vérifier le respect des objectifs de densité (IBUS, habitants-emplois/ha) dans les révisions générales ou partielles des PAL ou dans les PAD, dans le cadre de la procédure d'examen pilotée par le canton. Vérifier également la qualité de l'espace public.</p>	<p><b>Tâche de l'Agglomération</b></p> <p>Etablir et mettre à disposition une « boîte à outils » visant à assister les communes dans leurs démarches de densification. <del>Sur demande des communes et/ou des propriétaires/promoteurs, donner un soutien technique et politique pour assurer la bonne suite des projets. Organiser des ateliers d'échanges d'informations.</del></p> <p><del>Soutenir les communes dans les questions relatives à la qualité urbaine. Instaurer une Commission « qualité » à disposition des communes.</del></p> <p><del>Vérifier le respect des objectifs de densité (IBUS, habitants-emplois/ha) dans les révisions générales ou partielles des PAL ou dans les PAD, dans le cadre de la procédure d'examen pilotée par le canton. Vérifier également la qualité de l'espace public.</del></p>
6	Massnahme	3S.02.00	Siedlung	8	Eleonora Schneuwly-Aschwanden	<p><b>Aufgaben der Agglomeration</b></p> <p>Erarbeitung und Bereitstellung einer «Toolbox» für die Gemeinden. Die Toolbox soll die Gemeinden bei der Durchführung der Verdichtungsmassnahmen unterstützen. Auf Gesuch der Gemeinden respektive der Eigentümer/Promotoren bietet die Agglomeration fachliche und politische Hilfestellung an, um den reibungslosen Projektverlauf zu gewährleisten. Organisation von Workshops für den Informationsaustausch.</p> <p>Unterstützung der Gemeinden bei Fragen zum Thema Siedlungsqualität. Einrichtung einer «Qualitätskommission» zuhanden der Gemeinden.</p> <p>Im Rahmen des kantonalen Verfahrens wird sichergestellt, dass die Verdichtungsziele (GFZ, Nutzer/ha) bei Teil- und Gesamtrevisionen der OP oder DBP eingehalten werden. Überprüfung der Qualität des öffentlichen Raumgefüges.</p>	<p><b>Aufgaben der Agglomeration</b></p> <p>Erarbeitung und Bereitstellung einer «Toolbox» für die Gemeinden. Die Toolbox soll die Gemeinden bei der Durchführung der Verdichtungsmassnahmen unterstützen. <del>Auf Gesuch der Gemeinden respektive der Eigentümer/Promotoren bietet die Agglomeration fachliche und politische Hilfestellung an, um den reibungslosen Projektverlauf zu gewährleisten. Organisation von Workshops für den Informationsaustausch.</del></p> <p><del>Unterstützung der Gemeinden bei Fragen zum Thema Siedlungsqualität. Einrichtung einer «Qualitätskommission» zuhanden der Gemeinden.</del></p> <p><del>Im Rahmen des kantonalen Verfahrens wird sichergestellt, dass die Verdichtungsziele (GFZ, Nutzer/ha) bei Teil- und Gesamtrevisionen der OP oder DBP eingehalten werden. Überprüfung der Qualität des öffentlichen Raumgefüges.</del></p>
7	Mesure	3U.03 PLANIFICATION ET CONSOLIDATION DES SITES STRATÉGIQUES	Urbanisation : sites stratégiques	10-11	Michel Moret (soutenu par les conseillers d'agglomération des communes de Marly, Matran et Avry)	 <p><b>Description</b></p> <p>De plus le secteur du MIC à Marly et le secteur Avry-Matran sont à intégrer dans l'étude économique.</p> <p><b>Communes concernées</b> Düdingen Fribourg Givisiez Granges-Paccot Villars-sur-Glâne</p>	<p>Ajouter en rouge traitillé les sites à étudier dans le cadre de l'étude économique (MIC à Marly et Avry.Matran)</p>  <p><b>Description</b></p> <p>De plus le secteur du MIC à Marly et le secteur Avry-Matran sont à intégrer dans l'étude économique (en traitillé rouge sur la carte de la mesure).</p> <p><b>Communes concernées</b> Düdingen Fribourg Givisiez Granges-Paccot Villars-sur-Glâne Marly Avry Matran</p>

No.		CHAPITRE	Thème	Page	Auteur	Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre	Proposition d'amendements (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : tracé et vert ; texte déplacé : violet)
7	Massnahme	3S.03 PLANUNG UND KONSOLIDIERUNG DER STRATEGISCHEN AGGLOMERATIONSSTAN- DORTE	Siedlung : Strategische Agglomeration sstandorte	10-11	Michel Moret (unterstützt von den Aggloräten der Gemeinden Marly, Matran et Avry)	<b>Beschreibung</b> Der Sektor MIC in Marly und der Sektor Avry-Matran sind in die geplante Wirtschaftsstudie einzubinden. <b>Betroffene Gemeinden</b> Düdingen Freiburg Givisiez Granges-Paccot Villars-sur-Glâne	<b>Beschreibung</b> Der Sektor MIC in Marly und der Sektor Avry-Matran sind in die geplante Wirtschaftsstudie einzubinden (gestrichelte Linie auf der Karte). <b>Betroffene Gemeinden</b> Düdingen Freiburg Givisiez Granges-Paccot Villars-sur-Glâne Marly Avry Matran
8	Mesure	3U.03 PLANIFICATION ET CONSOLIDATION DES SITES STRATÉGIQUES	Urbanisation : sites stratégiques	10-11	Cécile Thiérmard et Dimitri Küttel	<ul style="list-style-type: none"> <li>3U.03.02 : Plateau de Pérolles – Cardinal.</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>3U.03.02 : Plateau de Pérolles – Cardinal - Cliniques/Beausite</li> </ul> 
8	Massnahme	3S.03	Siedlung : Strategische Agglomeration sstandorte  In Verbindung mit Änderungsantr ag 25	10-11	Cécile Thiérmard und Dimitri Küttel	<ul style="list-style-type: none"> <li>3S.03.02 : Standort Pérolles – Cardinal-Areal</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>3S.03.02 : Standort Pérolles – Cardinal-Areal – Cliniques/Beausite</li> </ul> 
9	Rapport stratégique	M1.5 MISE EN ŒUVRE	Mobilité : transports publics	34	CAME	<b>L'Agglomération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concrétise, en collaboration avec les communes, le concept des lignes de bus urbaines en cohérence avec le réseau TP régional, et mène les études concernant les adaptations à étudier (voir l'« image directrice du développement du réseau de transports publics à l'horizon 2030 » annexé au rapport explicatif du PA3) ;</li> </ul>	<b>L'Agglomération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concrétise, en collaboration avec les communes, d'ici 2022 le concept des lignes de bus urbaines en cohérence avec le réseau TP régional, et mène les études concernant les adaptations à étudier à l'horizon 2030 (voir l'« image directrice du développement du réseau de transports publics à l'horizon 2030 » annexé au rapport explicatif du PA3) ;</li> </ul>
9	Strategischer Bericht	M1.5 UMSETZUNG	Mobilität : Öffentlicher Verkehr	34	KRMU	<b>Die Agglomeration</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Konkretisiert im Einklang mit dem regionalen öV-Busnetz das Konzept der städtischen Buslinien zusammen mit den Gemeinden; führt Studien zur Anpassung von Linien durch (vgl. «Konzept öffentlicher Verkehr» im Anhang des erläuternden Berichts AP3).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Konkretisiert bis im Jahre 2022 im Einklang mit dem regionalen öV-Busnetz das Konzept der städtischen Buslinien zusammen mit den Gemeinden; führt Studien zur Anpassung von Linien durch zur Anpassung von Linien mit Planungshorizont 2030 (vgl. «Konzept öffentlicher Verkehr» im Anhang des erläuternden Berichts AP3).</li> </ul>
10	Rapport stratégique	M1.5 MISE EN ŒUVRE	Mobilité : transports publics	34	CAME	<b>L'Agglomération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commande les prestations aux entreprises TP exploitant les lignes de bus urbaines ;</li> </ul>	<b>L'Agglomération :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Commande les prestations aux entreprises TP exploitant les lignes de bus urbaines, en privilégiant les modes de propulsion non fossiles ;</li> </ul>

No.		CHAPITRE	Thème	Page	Auteur	Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre	Proposition d'amendements (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : tracé et vert ; texte déplacé : violet)
10	Strategischer Bericht	M1.5 UMSETZUNG	Mobilität : Öffentlicher Verkehr	34	KRMU	<b>Die Agglomeration</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bestellt die Leistungen bei den Betreibern des städtischen Busnetzes.</li> </ul>	<b>Die Agglomeration</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bestellt die Leistungen bei den Betreibern des städtischen Busnetzes <b>und bevorzugt dabei nicht fossile Antriebstechniken</b></li> </ul>
11	Rapport stratégique	M1 TRANSPORTS PUBLIC	Mobilité : transports publics	37	Sébastien Dorthe, Nicolas Rérat und Jean-Luc Dumoulin	Carte stratégie de mobilité 	Carte stratégie de mobilité Stopper le trafic d'agglomération – bus régional (tracé indicatif) à la route cantonale à la hauteur du rond point : 
11	Strategischer Bericht	M1 ÖFFENTLICHER VERKEHR	Mobilität : Öffentlicher Verkehr	37	Sébastien Dorthe, Nicolas Rérat und Jean-Luc Dumoulin	Karte Mobilitätsstrategie 	Karte Mobilitätsstrategie 
12	Rapport stratégique	M3.6 STATIONNEMENT	Mobilité : trafic individuel motorisé- stationnement	41	Michel Moret	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement <b>privé du personnel</b> pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;</li> </ul>
12	Strategischer Bericht	M3.6 PARKIEREN	Mobilität : Motorisierter Individualverk ehr- Parkieren	41	Michel Moret	<ul style="list-style-type: none"> <li>Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkplätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Für die Definition des Bedarfs an <b>privaten</b> Parkplätzen <b>für das Personal</b> am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.</li> </ul>

No.		CHAPITRE	Thème	Page	Auteur	Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre	Proposition d'amendements (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : <del>tracé et vert</del> ; texte déplacé : violet)																																																												
13	Rapport stratégique	M3.6 STATIONNEMENT	Mobilité : trafic individuel motorisé-stationnement  <i>Uniquement, si la demande ci-dessus (en lien avec l'amendement stationnement) est refusée par le Conseil d'agglomération !</i>	41	Michel Moret	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;</li> <li>Fixer une fourchette pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les logements. Elle est identique à la norme VSS en vigueur. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;</li> </ul> <p>Offre en cas de stationnement en % des valeurs indicatives</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de localisation</th> <th>Min. possible PA3</th> <th>Minimum (selon VSS)</th> <th>Max. contrainte PA3</th> <th>Maximum (selon VSS)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>10 %</td> <td>20 %</td> <td>30 %</td> <td>40 %</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>20 %</td> <td>40 %</td> <td>50 %</td> <td>60 %</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>25 %</td> <td>50 %</td> <td>65 %</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>35 %</td> <td>70 %</td> <td>80 %</td> <td>90 %</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>45 %</td> <td>90 %</td> <td>95 %</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Figure 4 : Extrait normes VSS - 640281 et fourchette PA3</p>	Type de localisation	Min. possible PA3	Minimum (selon VSS)	Max. contrainte PA3	Maximum (selon VSS)	A	10 %	20 %	30 %	40 %	B	20 %	40 %	50 %	60 %	C	25 %	50 %	65 %	80 %	D	35 %	70 %	80 %	90 %	E	45 %	90 %	95 %	100 %	<ul style="list-style-type: none"> <li><del>Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;</del></li> <li>Fixer une fourchette pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour <b>les activités et</b> les logements. Elle est identique à la norme VSS en vigueur. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;</li> </ul> <p><del>Offre en cas de stationnement en % des valeurs indicatives</del></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de localisation</th> <th>Min. possible PA3</th> <th>Minimum (selon VSS)</th> <th>Max. contrainte PA3</th> <th>Maximum (selon VSS)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>10 %</td> <td>20 %</td> <td>30 %</td> <td>40 %</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>20 %</td> <td>40 %</td> <td>50 %</td> <td>60 %</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>25 %</td> <td>50 %</td> <td>65 %</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>35 %</td> <td>70 %</td> <td>80 %</td> <td>90 %</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>45 %</td> <td>90 %</td> <td>95 %</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Figure 4 : Extrait normes VSS - 640281 et fourchette PA3</p>	Type de localisation	Min. possible PA3	Minimum (selon VSS)	Max. contrainte PA3	Maximum (selon VSS)	A	10 %	20 %	30 %	40 %	B	20 %	40 %	50 %	60 %	C	25 %	50 %	65 %	80 %	D	35 %	70 %	80 %	90 %	E	45 %	90 %	95 %	100 %
Type de localisation	Min. possible PA3	Minimum (selon VSS)	Max. contrainte PA3	Maximum (selon VSS)																																																															
A	10 %	20 %	30 %	40 %																																																															
B	20 %	40 %	50 %	60 %																																																															
C	25 %	50 %	65 %	80 %																																																															
D	35 %	70 %	80 %	90 %																																																															
E	45 %	90 %	95 %	100 %																																																															
Type de localisation	Min. possible PA3	Minimum (selon VSS)	Max. contrainte PA3	Maximum (selon VSS)																																																															
A	10 %	20 %	30 %	40 %																																																															
B	20 %	40 %	50 %	60 %																																																															
C	25 %	50 %	65 %	80 %																																																															
D	35 %	70 %	80 %	90 %																																																															
E	45 %	90 %	95 %	100 %																																																															
13	Stratégischer Bericht	M3.6 PARKIEREN	Mobilität : Motorisierter Individualverkehr - Parkieren	41	Michel Moret	<ul style="list-style-type: none"> <li>Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkplätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.</li> <li>Festlegung einer Bandbreite für die Definition des privaten Parkplatzbedarfs (Wohnen). Sie ist mit der geltenden VSS-Norm identisch. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><del>Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkplätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.</del></li> <li>Festlegung einer Bandbreite für die Definition des privaten Parkplatzbedarfs <b>für das Arbeiten</b> und Wohnen. Sie ist mit der geltenden VSS-Norm identisch. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.</li> </ul>																																																												
14	Rapport stratégique	M3.6	Mobilité	41	Jérôme Hayoz & Walter Lionel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;</li> </ul>	<p>Ajouter une puce après la puce 2 concernant les normes VSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer une fourchette dont la valeur supérieure est contrainte et la valeur inférieure possible, selon le tableau ci-dessous, en lien avec les normes VSS, pour dimensionner le besoin en stationnement privé pour les activités. Prévoir une règle permettant un abaissement de la valeur inférieure de la fourchette si un contexte particulier le nécessite ;</li> <li><b>Dans le cas d'éco-quartiers ou des zones avec une excellente desserte MD et TP, il est possible de déroger aux valeurs minimales des normes VSS</b></li> </ul>																																																												
14	Stratégischer Bericht	M3.6	Mobilität	41	Jérôme Hayoz & Walter Lionel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkplätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.</li> </ul>	<p>Einen Punkt nach dem Punkt 2 bzgl. Einhaltung der VSS-Normen beifügen</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Für die Definition des Bedarfs an privaten Parkplätzen am Arbeitsplatz ist gemäss der untenstehenden Tabelle eine Bandbreite mit einem obligatorischen Höchstwert und einem fakultativen Mindestwert nach VSS-Norm anzugeben. Definition einer Regel, nach welcher der Mindestwert gesenkt werden kann, wenn besondere Umstände dies erfordern.</li> <li><b>Der Mindestwert der geltenden VSS-Norm muss in nachhaltigen Quartieren oder in Zonen mit ausgezeichneter ÖV- und LV-Versorgung nicht eingehalten werden.</b></li> </ul>																																																												
15	Rapport stratégique	M1.5 MISE EN ŒUVRE	Mobilité : transports publics	34	Cécile Thiérmard & Dimitri Küttel	<p><b>L'Agglomération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planifie l'emplacement des arrêts en coordination avec les communes ;</li> </ul>	<p><b>L'Agglomération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planifie l'emplacement des arrêts en coordination avec les communes.</li> <li><b>Dans sa tâche, elle porte une attention particulière aux besoins de personnes âgées et à mobilité réduite, et veille à une desserte de proximité des centres de soins et des établissements spécialisés (établissements médicaux-sociaux, foyer du jour, etc.) ;</b></li> </ul>																																																												

No.		CHAPITRE	Thème	Page	Auteur	Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre	Proposition d'amendements (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : tracé et vert ; texte déplacé : violet)
15	Strategischer Bericht	M1.5 UMSETZUNG	Mobilität : Öffentlicher Verkehr	34	KRMU	<b>Die Agglomeration</b> Plant die Platzierung der Haltestellen in Absprache mit den Gemeinden.	<b>Die Agglomeration</b> Plant die Platzierung der Haltestellen in Absprache mit den Gemeinden. In Ihrer Aufgabe achtet sie insbesondere auf die Bedürfnisse älterer Menschen und Menschen mit Mobilitätseinschränkungen, und sie achtet auf eine gute Erschliessung von Pflegeinstitutionen und Heimen (Pflegeheime, Seniorenresidenzen, etc)
16	Mesure	3M.01.06 AMÉNAGEMENT D'UN CONTRÔLE D'ACCÈS AU CARREFOUR DES GRIVES	Mobilité : contrôles d'accès	26	CAME	3M.01.06 Aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour des Grives	3M.01.06 Aménagement d'un contrôle d'accès <del>au carrefour des Grives</del> dans le secteur d'Agy
16	Massnahme	3M.01.06	Mobilität :	26	KRMU	3M.01.06 Einrichtung einer Zufahrtskontrolle an der Grives-Kreuzung	3M.01.06 Einrichtung einer Zufahrtskontrolle an der Grives-Kreuzung im Agy-Gebiet
17	Mesures	3M.03.01	Mobilité	50- 51;52- 53;56- 57;64- 65; 66-67	Eleonora Schneuwly- Aschwanden		Demande de supprimer toutes les mesures en lien avec le compartimentage dans la ville de Fribourg
17	Massnahme	3M.03.01 UMQUALIFIZIERUNG UND KAMMERUNG DER RICHEMOND KREUZUNG, 3M.03.02 KAMMERUNG DES GAMBACH-QUARTIERS, 3M.03.04 KAMMERUNG DER UNTERSTADT ; 3M.03.08 KAMMEUNG DER ROUTE DE LA VIGNETTAZ UND DER OUTE DU FORT SAINT- JACQUES, 3M.03.09 UMQUALIFIZIERUNG DER SEKTOREN ALTER BAHNHOF UND AVENUE DU TIVOLI	Mobilität : Kammerung	50- 51;52- 53;56- 57;64- 65; 66-67	Eleonora Schneuwly- Aschwanden		Antrag, die Massnahmen für die Kammerung des Stadtzentrums von Freiburg für den MIV zu streichen.
18	Mesure	3M.05.05 CRÉATION DES INFRASTRUCTURES « MONCOR-HÔPITAL » POUR LA FUTURE LIGNE TP N°6	Mobilité	84	CAME	<b>Instances concernées</b> Communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne	<b>Instances concernées</b> Communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, la Bourgeoisie de Fribourg
18	Massnahme	3M.05.05 BAU DER INFRASTRUKTUR SPITAL-MONCOR FÜR DIE ZUKÜNFTIGE ÖV- LINIE 6	Mobilität	84	KRMU	<b>Betroffene Instanzen</b> Gemeinden Freiburg und Villars-sur-Glâne	<b>Betroffene Instanzen</b> Gemeinden Freiburg und Villars-sur-Glâne, die Burgergemeinde Freiburg

No.		CHAPITRE	Thème	Page	Auteur	Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre	Proposition d'amendements (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : <del>tracé et vert</del> ; texte déplacé : violet)
19	Mesure	3M.07.15 MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE JALONNEMENT VÉLOS AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION	Mobilité	126	CAME	Priorité : C	Priorité : B
19	Massnahme	3M.07.15 ERARBEITUNG EINER STRATEGIE FÜR EIN WEGWEISUNGSSYSTEM FÜR FAHRRÄDER INNERHALB DER AGGLOMÉRATION	Mobilität	128	KRMU	Priorität: C	Priorität: B
20	Mesure	3M.08.03 AMÉNAGEMENT DE L'INTERFACE TP - NOUVELLE HALTE RER DU PLATEAU D'AGY	Mobilité		CAME	• Priorité : C	• Priorité : B
20	Massnahme	3M.08.03 EINRICHTUNG EINER ÖV-SCHNITTSTELLE AM NEUEN HALTEPUNKT AGY-EBENE	Mobilität		KRMU	• Priorität: C	• Priorität: B
21	Mesure	3M.09.09 NOUVELLE MESURE	Mobilité : Requalification et traversées		Laurent Dietrich	• Paquet 3NP.01 Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité avec une mesure 3NP.01.04 Grand-Places	• <del>Supprimer la mesure 3NP01.04 Grand-Places et créer une nouvelle mesure 3M.09.09 « Couverture de parking de liaison du centre-ville »</del> avec le montant prévu pour la mesure 3NP.01.04 (CHF 5'800'000.-) et en priorité A. • Adapter le coût de la mesure 3NP.01 de CHF 20'500'000 à CHF 14'700'000
21	Massnahme	3M.09.09 NEUE MASSNAHME	Mobilität : 3M.09 – Einrichtung der Zentren / Durchgangsstrassen		Laurent Dietrich	• Massnahmenpaket 3NL.01 – Einladende, leicht zugängliche und artenreiche Stadtparks 3NL01.04 Grand-Places	• <del>Massnahme 3NL01.04 Grand-Places löschen und neue Massnahme 3M.09.09 „Deckung des Verbindungsparkings des Stadtzentrums“</del> mit dem für die Massnahme 3NL.01.04 vorgesehenen Betrag (CHF 5'800'000) und mit Priorität A • Anpassung der Kosten der Massnahme 3NL.01 von ursprünglich CHF 20'500'000 auf CHF 14'700'000
22	Mesures	3M.10.01	Mobilité : stationnement	158	Michel Moret	• Les coefficients de réduction liés à la qualité de l'offre en transports publics et à la possibilité de se déplacer en mobilité douce seront cependant réduits par rapport aux coefficients proposés par les normes. • Pour le stationnement lié aux activités: La valeur inférieure de la fourchette sera fixée à la moitié de la valeur inférieure de la norme, la valeur supérieure de la fourchette sera fixée à la valeur moyenne de la norme.	• Les coefficients de réduction liés à la qualité de l'offre en transports publics et à la possibilité de se déplacer en mobilité douce seront cependant réduits par rapport aux coefficients proposés par les normes <del>pour le stationnement du personnel</del> lié aux activités: La valeur inférieure de la fourchette sera fixée à la moitié de la valeur inférieure de la norme, la valeur supérieure de la fourchette sera fixée à la valeur moyenne de la norme. • <del>Pour le stationnement lié aux activités: La valeur inférieure de la fourchette sera fixée à la moitié de la valeur inférieure de la norme, la valeur supérieure de la fourchette sera fixée à la valeur moyenne de la norme.</del>
22	Massnahme	3M.10.01	Mobilität : Parkieren	158	Michel Moret	• Im Vergleich zu den in den Normen angegebenen Koeffizienten werden die Reduktionskoeffizienten mit Bezug zur Qualität des öffentlichen Verkehrsangebotes und der Möglichkeit der Nutzung von Langsamverkehrsmittel jedoch eingeschränkt. • Für das gewerbebezogene Parkieren: Der niedrigste Wert der Bandbreite wird festgelegt auf die Hälfte des in der Norm festgelegten Wertes. Als höchster Wert der Bandbreite wird der in der Norm angegebene Mittelwert definiert.	• Im Vergleich zu den in den Normen angegebenen Koeffizienten werden die Reduktionskoeffizienten mit Bezug zur Qualität des öffentlichen Verkehrsangebotes und der Möglichkeit der Nutzung von Langsamverkehrsmittel jedoch eingeschränkt für das gewerbebezogene Parkieren des <del>Personals</del> : Der niedrigste Wert der Bandbreite wird festgelegt auf die Hälfte des in der Norm festgelegten Wertes. Als höchster Wert der Bandbreite wird der in der Norm angegebene Mittelwert definiert. • <del>Für das gewerbebezogene Parkieren: Der niedrigste Wert der Bandbreite wird festgelegt auf die Hälfte des in der Norm festgelegten Wertes. Als höchster Wert der Bandbreite wird der in der Norm angegebene Mittelwert definiert.</del>

No.		CHAPITRE	Thème	Page	Auteur	Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre	Proposition d'amendements (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : tracé et vert ; texte déplacé : violet)
23	Mesures	3M.10.01	Mobilité : stationnement <i>Uniquement, si la demande ci-dessus (en lien avec l'amendement stationnement) est refusée par le Conseil d'agglomération !</i>	158	Michel Moret	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les coefficients de réduction liés à la qualité de l'offre en transports publics et à la possibilité de se déplacer en mobilité douce seront cependant réduits par rapport aux coefficients proposés par les normes.</li> <li>Pour le stationnement lié aux activités: La valeur inférieure de la fourchette sera fixée à la moitié de la valeur inférieure de la norme, la valeur supérieure de la fourchette sera fixée à la valeur moyenne de la norme.</li> <li>Pour le stationnement lié aux logements : La norme VSS en vigueur est la référence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><del>Les coefficients de réduction liés à la qualité de l'offre en transports publics et à la possibilité de se déplacer en mobilité douce seront cependant réduits par rapport aux coefficients proposés par les normes.</del></li> <li><del>Pour le stationnement lié aux activités: La valeur inférieure de la fourchette sera fixée à la moitié de la valeur inférieure de la norme, la valeur supérieure de la fourchette sera fixée à la valeur moyenne de la norme.</del></li> <li>Pour le stationnement lié <b>aux activités</b> et aux logements : La norme VSS en vigueur est la référence.</li> </ul>
23	Massnahme	3M.10.01	Mobilität : Parkieren	158	Michel Moret	<ul style="list-style-type: none"> <li>Im Vergleich zu den in den Normen angegebenen Koeffizienten werden die Reduktionskoeffizienten mit Bezug zur Qualität des öffentlichen Verkehrsangebotes und der Möglichkeit der Nutzung von Langsamverkehrsmittel jedoch eingeschränkt.</li> <li>Für das gewerbebezogene Parkieren: Der niedrigste Wert der Bandbreite wird festgelegt auf die Hälfte des in der Norm festgelegten Wertes. Als höchster Wert der Bandbreite wird der in der Norm angegebene Mittelwert definiert.</li> <li>Für das Parkieren der Anwohner: Die gültige Referenz ist die VSS-Norm.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><del>Im Vergleich zu den in den Normen angegebenen Koeffizienten werden die Reduktionskoeffizienten mit Bezug zur Qualität des öffentlichen Verkehrsangebotes und der Möglichkeit der Nutzung von Langsamverkehrsmittel jedoch eingeschränkt.</del></li> <li><del>Für das gewerbebezogene Parkieren: Der niedrigste Wert der Bandbreite wird festgelegt auf die Hälfte des in der Norm festgelegten Wertes. Als höchster Wert der Bandbreite wird der in der Norm angegebene Mittelwert definiert.</del></li> <li>Für das Parkieren <b>der Beschäftigten</b> und der Anwohner: Die gültige Referenz ist die VSS-Norm.</li> </ul>
24	Rapport stratégique	3NP5.1 STRATÉGIE	Nature et paysage	50	Cécile Thiérmard et Dimitri Küttel	Créant des mesures favorables aux reptiles dans les zones prioritaires selon les données du Service cantonal de la nature et du paysage.	Créant des mesures favorables <b>aux reptiles à la biosynthèse animale</b> dans les zones prioritaires selon les données du Service cantonal de la nature et du paysage.
24	Strategischer Bericht	3NL5.1 STRATEGIE	Natur und Landschaft	50	Cécile Thiérmard und Dimitri Küttel	Erarbeitung reptilienfreundlicher Massnahmen in den prioritären Zonen auf der Grundlage der Daten des kantonalen Amtes für Natur und Landschaft.	Erarbeitung <b>reptilienfreundlicher von Massnahmen zur Begünstigung der tierischen Biosynthese</b> in den prioritären Zonen auf der Grundlage der Daten des kantonalen Amtes für Natur und Landschaft.
25	Mesures	PAQUET 3NP.06 RENCONTRE ENTRE LA POPULATION CITADINE ET RURALE	Nature et paysage	183-185	Eleonora Schneuwly-Aschwanden		Eliminer ce paquet de mesures
25	Massnahme	MASSNAHMENPAKET 3NL.06-BEGEGNUNG VON STADT- UND LANDBEVÖLKERUNG	Natur und Landschaft	183-185	Eleonora Schneuwly-Aschwanden		Streichung dieses Massnahmenpaketes
26	Mesures	3NP.07	Nature et paysage <i>En lien avec amendement 12 portant sur le rapport stratégique</i>	187	Cécile Thiérmard et Dimitri Küttel	Créer des mesures favorables aux reptiles dans les zones prioritaires selon les données du Service cantonal de la nature et du paysage.	Créer des mesures favorables <b>aux reptiles à la biosynthèse animale</b> dans les zones prioritaires selon les données du Service cantonal de la nature et du paysage.

No.		CHAPITRE	Thème	Page	Auteur	Version envoyée au Conseil d'Agglo pour la séance du 12/13 octobre	Proposition d'amendements (nouveau texte : rouge ; texte à enlever : <del>tracé et vert</del> ; texte déplacé : violet)
26	Massnahme	3NL.07	Natur und Landschaft <i>In Zusammenhang mit dem Änderungsantrag 12</i>	187	Cécile Thiémard und Dimitri Küttel	Erarbeitung reptilienfreundlicher Massnahmen in den prioritären Zonen auf der Grundlage der Daten des kantonalen Amtes für Natur und Landschaft.	Erarbeitung <del>reptilienfreundlicher von Massnahmen zur Begünstigung der tierischen Biosynthese</del> in den prioritären Zonen auf der Grundlage der Daten des kantonalen Amtes für Natur und Landschaft.
27	Mesures	3NP07 CONSERVER, ENTRETENIR, VALORISER ET DÉCOUVRIR LA NATURE ET LE PAYSAGE	Nature et paysage	170 & 188	Sébastien Dorthe, Nicolas Rérat et Jean-Luc Dumoulin	3NP.07.06 : Matran Projet de création et de remise en valeur des sentiers pédestres 	3NP.07.06 : Matran <del>Projet de création et de remise en valeur des sentiers pédestres</del> Maintien et développement des sentiers pédestres Adapter la carte à la page 170 
27	Massnahmen	3NL07 KARTE MASSNAHMEN NATUR & LANDSCHAFT	Natur und Landschaft	170 & 188	Sébastien Dorthe, Nicolas Rérat und Jean-Luc Dumoulin	Massnahme 3NL07.06 : Matran Projekt zur einrichtung und Aufwertung von Fussgängerwegen	Massnahme 3NL07.06 : Matran <del>Erhalt und Erweiterung der Fusswege</del> <del>Projekt zur einrichtung und Aufwertung von Fussgängerwegen</del> Karte auf Seite 170 entsprechend korrigieren